#254

Dynam!sme

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES (UWE) - 03|04/2015

06
Enseignement : Les stages «Entr'apprendre»

08
Communes et Entreprises : Marche et le WEX

48
Conjoncture : un redémarrage fastidieux !

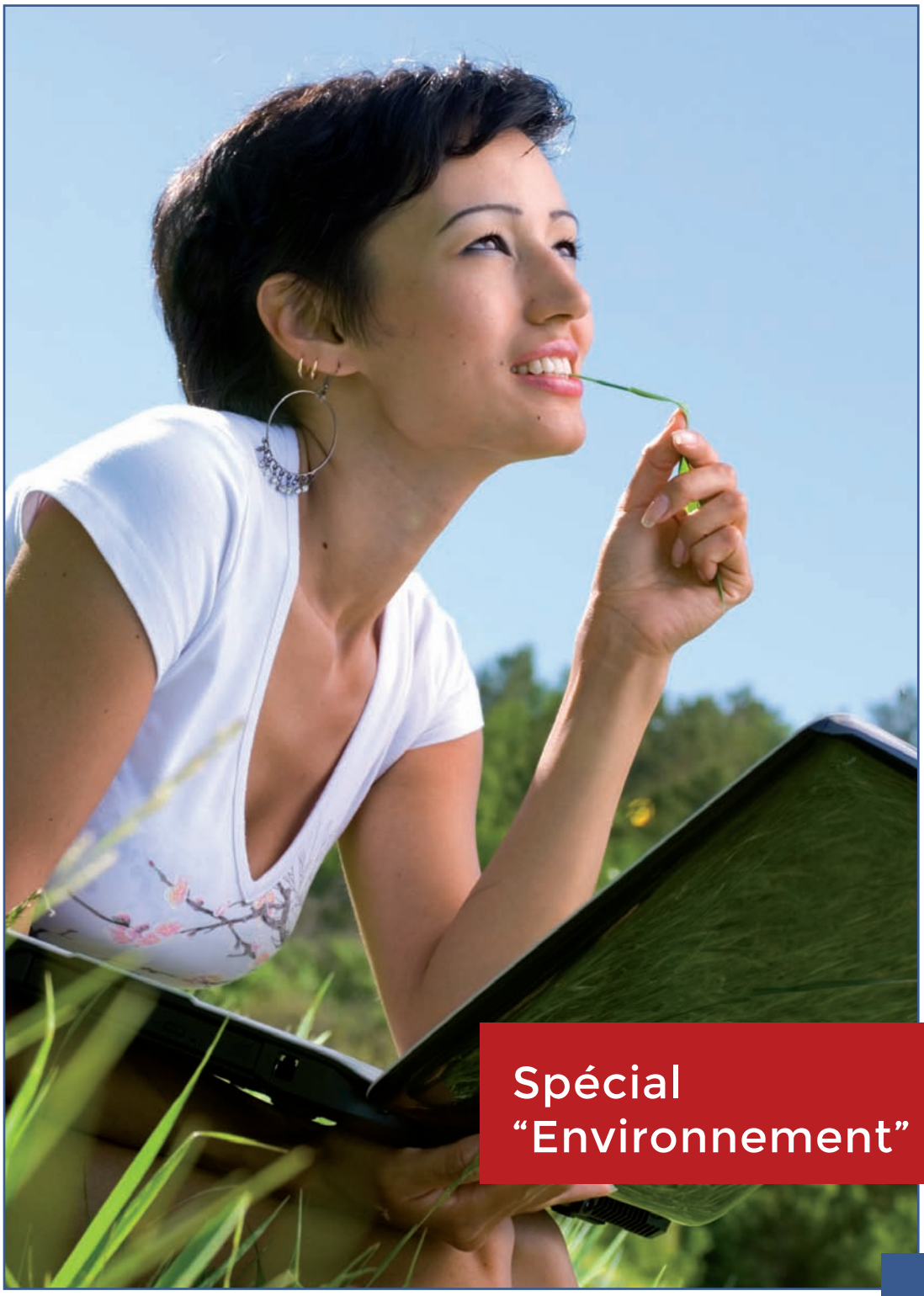

Spécial "Environnement"

union wallonne des entreprises

Accélérer la création et le développement de l'activité économique en Wallonie

LOUVEXPO

Une vitrine pour votre entreprise

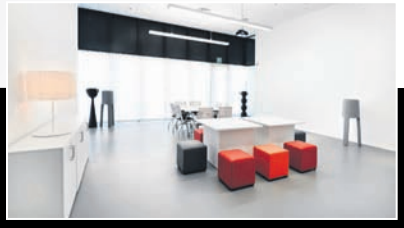

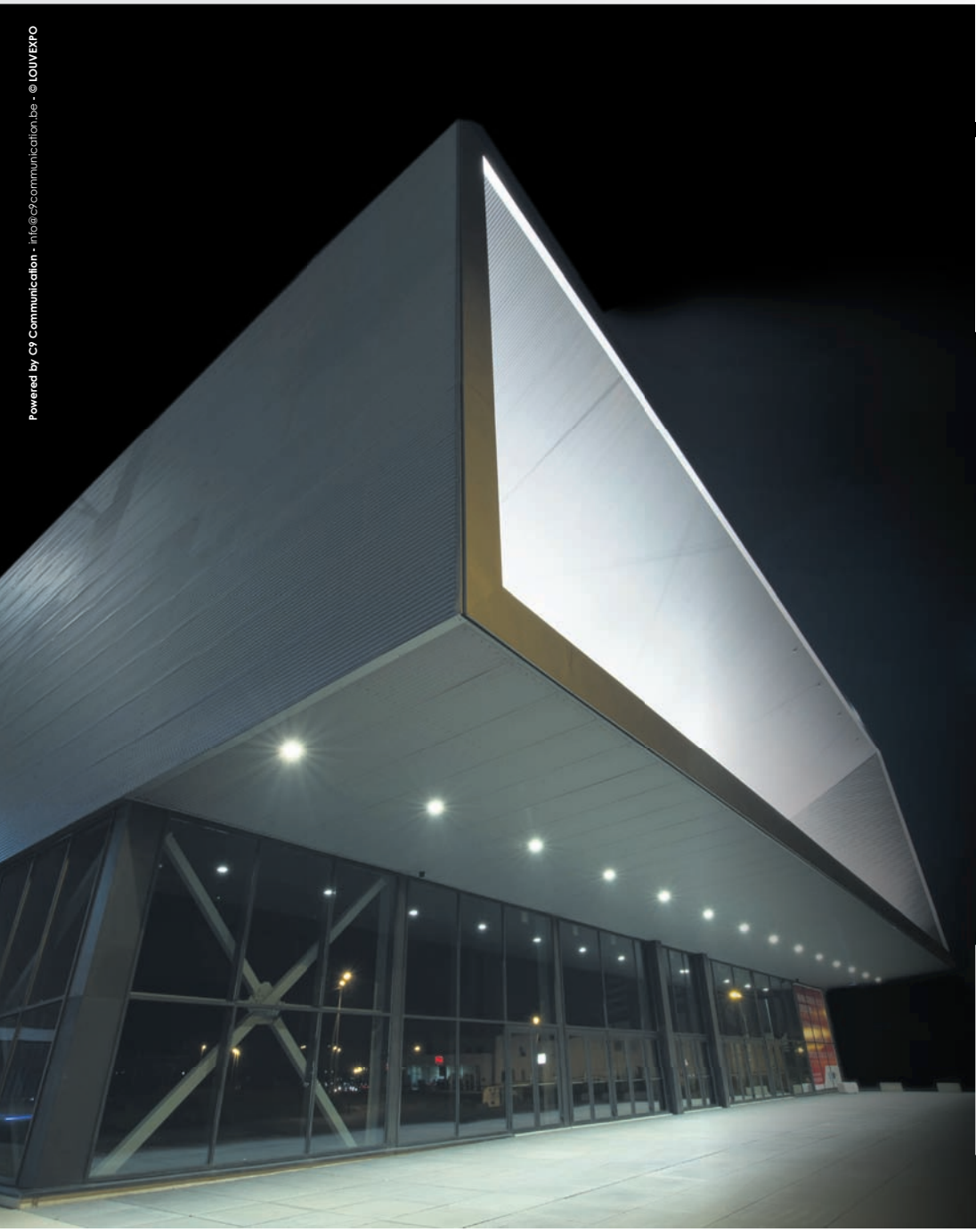

POLYVALENCE
DES ACTIVITÉS

MODULARITÉ
DES ESPACES

6000 M²

CONVIVIALITÉ
ET SERVICES SUR MESURE

ACCESSIBILITÉ :

15' DE MONS

45' DE BRUXELLES

90' DE LILLE

Powered by C9 Communication - info@c9communication.be - © LOUVEXPO

Ville de La Louvière
Régie Communale Autonome

PLUS HAUT ET PLUS PROCHE
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR
FEDER
UNION EUROPÉENNE
Wallonie

Rue Arthur Delaby, 7
T +32 (0)64 77 33 33
B-7100 LA LOUVIÈRE
info@louvexpo.be
www.louvexpo.be

Editorial

par **Jean-François HERIS**, Président de l'UWE

Stimuler la croissance, réduire les transferts !

Alors que nos gouvernements viennent de boucler un ajustement budgétaire, une étude de l'Université de Namur le rappelle avec à-propos : à ce rythme, la Wallonie va dans le mur. La dernière réforme de l'Etat impose un scénario que plus personne ne peut ignorer au Sud du pays : les jours sont désormais comptés pour les transferts d'argent entre entités fédérées. Or, à l'heure actuelle, ce sont toujours quelque 7 milliards d'euros qui passent, chaque année, du Nord vers le Sud de la Belgique. Et, à l'heure actuelle, la Wallonie est manifestement incapable de s'en passer.

Politiquement, cela devient intenable. Budgétairement, ce sera intenable. Le constat est alarmant et impose, sans délai, une plus grande maîtrise des finances publiques associée à une stimulation de la croissance économique au sud du pays, de manière à réduire structurellement l'ampleur des transferts.

L'UWE partage depuis longtemps les conclusions de l'étude et plaide notamment pour l'amélioration de l'efficience de la Wallonie par une remise à plat annuelle de ses choix budgétaires et fiscaux en vue de ne retenir que ceux qui ont un effet démultiplicateur sur la croissance économique.

La logique mathématique est implacable : la Wallonie ne peut se réjouir d'avoir, depuis une dizaine d'années, une croissance économique comparable à celle de la Flandre. Stabiliser l'écart, c'est un premier pas. Mais ce n'est pas suffisant : la Wallonie n'a pas d'autre choix que faire des efforts supplémentaires pour résorber son retard. Elle n'y échappera pas. Et c'est bien cela qui nous inquiète. Dans son mémorandum, l'UWE avait d'ailleurs réclamé un signal fort : une rupture dans le rythme. Aller dans le bon sens n'est pas et plus suffisant. La Région n'a peut-être pas tous les leviers, mais elle en a de solides : elle a tout en mains pour améliorer le marché de l'emploi et accélérer la réindustrialisation.

Les Wallons n'ont plus le choix. L'urgence s'impose plus que jamais à eux : il faut mettre le turbo ! ■

union wallonne des entreprises

Bientôt neuf centrales hydroélectriques amovibles en Haute-Meuse

Des centrales hydroélectriques amovibles : l'idée paraît irréalisable. C'est pourtant la prouesse réussie par la PME wallonne **Rutten Electromécanique**. En 2007, la Région wallonne lui a confié la réalisation et l'installation de neuf de ces ouvrages sur la Haute-Meuse. A terme, elles fourniront de l'électricité à 30.000 foyers. Jean Rutten nous dévoile les coulisses de ce projet ambitieux.

En juillet 2007, à l'issue d'un appel d'offres, un décret du Parlement wallon entérine le choix de Rutten pour la concession, par la Région, de 9 centrales hydroélectriques entre la frontière franco-belge et Namur. « Une centrale représente un coût total d'environ 6 millions d'euros. Le coût d'un barrage classique, véritable cathédrale de béton, s'élève, lui, au grand minimum à 20 millions d'euros», détaille Jean Rutten, qui codirige, avec son frère Léon, Rutten Electromécanique SA. L'ensemble devrait être terminé d'ici 4 à 6 ans.

Particularité remarquable des unités construites et installées par Rutten Electromécanique : elles sont entièrement amovibles. Chaque centrale (à peu près 320 tonnes d'acier) peut être complètement levée au moyen de quatre grues spécialement développées par l'entreprise et intégrées à la structure même de l'ouvrage. L'opération prend une vingtaine de minutes ; la centrale peut ensuite être maintenue verticalement hors de l'eau le temps nécessaire, par exemple à la baisse du niveau des eaux.

Eliminer presque tout le génie civil

Une prouesse rendue possible par le modèle innovant développé par Rutten Electromécanique : des ouvrages presque entièrement exempts de génie civil. Une première mondiale… et un atout considérable, lorsque l'on sait que le coût du génie civil, qui comprend généralement la construction d'un barrage, de canaux de dérivation, d'échelles à poisson, entre autres (soit au moins 75 % de l'investissement total) obère complètement la rentabilité d'un projet de production hydroélectrique pour des dénivelés inférieurs à 4 mètres.

La première centrale amovible a été construite et fonctionne à Hun (Yvoir) ; les deux suivantes, à Hastière et à Waulsort, sont en cours de fabrication. Chaque centrale fait l'objet d'un financement tripartite, réparti de façon égale entre BNP Paribas Fortis, Belfius et Namur Développement Compétitivité.

Au sein de BNP Paribas Fortis, les projets « verts » (production d'énergies renouvelables et efficacité énergétique) sont évalués par une

© Frank Toussaint

équipe de spécialistes : Sustainable Energy Services. De tels projets requièrent en effet une approche différente. L'un de ses conseillers, Quentin Nerincx, précise : « La seule garantie pour les investissements consentis, c'est le projet lui-même. Une analyse approfondie en amont du projet est donc indispensable : faisabilité, mesure des risques techniques et financiers, mais aussi conseils de première ligne en matière d'aides publiques, de réglementation en vigueur, etc. »

La banque propose également de comparer les mécanismes de financement possibles entre autres emprunt bancaire traditionnel, leasing, financement sur base de contrats de performance énergétique. Les porteurs de projet disposent ainsi de la meilleure vision possible des risques, des coûts et de la rentabilité.

> « La banque nous fournit une expertise précieuse pour les paiements à l'étranger. »

Centrales commandées par smartphone

Les centrales conçues par Rutten Electromécanique, fruits de plus de 30 ans de savoir-faire, sont également novatrices parce qu'elles permettent le démontage des corps de turbine sans aucun boulon. Pas besoin de plongeurs : le module est retiré au moyen d'une grue placée sur la rive. Ensuite, il est chargé sur un camion, réparé à l'usine, et puis replacé.

Chaque centrale comporte 6 turbines qui s'adaptent automatiquement au débit du fleuve. Les ouvrages peuvent également être commandés à distance, via un smartphone ou une tablette. Autant d'innovations rendues possibles par des investissements constants dans la Recherche et le Développement. Une politique soutenue, dès l'origine, par BNP Paribas Fortis. « A nos débuts, nous avons bénéficié d'un prêt sur notoriété. Nous n'apportions rien en garantie, et déjà, à l'époque, c'était rare, se remémore Jean Rutten. Depuis, nous sommes restés fidèles et une relation de confiance s'est instaurée. Et la banque nous fournit aussi une expertise précieuse pour les paiements à l'étranger. »

Car les centrales développées par Rutten Electromécanique ont attiré l'attention hors de nos frontières. « Nous recevons beaucoup de marques d'intérêt venant d'Europe orientale, signale Jean Rutten. Ainsi, par exemple, nous étudions actuellement 20 sites en Pologne. »

La PME wallonne bénéficiera, avec les centrales de la Haute-Meuse, d'une vitrine incomparable. « Disposer, chez soi, d'installations que les prospects peuvent visiter est irremplaçable, se félicite Jean Rutten. Les clients viennent voir : pas de bruit, pas de pollution, une faible surface occupée (contrairement au solaire), pas d'ombre portée (par opposition aux éoliennes)… L'énergie hydroélectrique est vraiment une des plus vertes. »

Sommaire #254

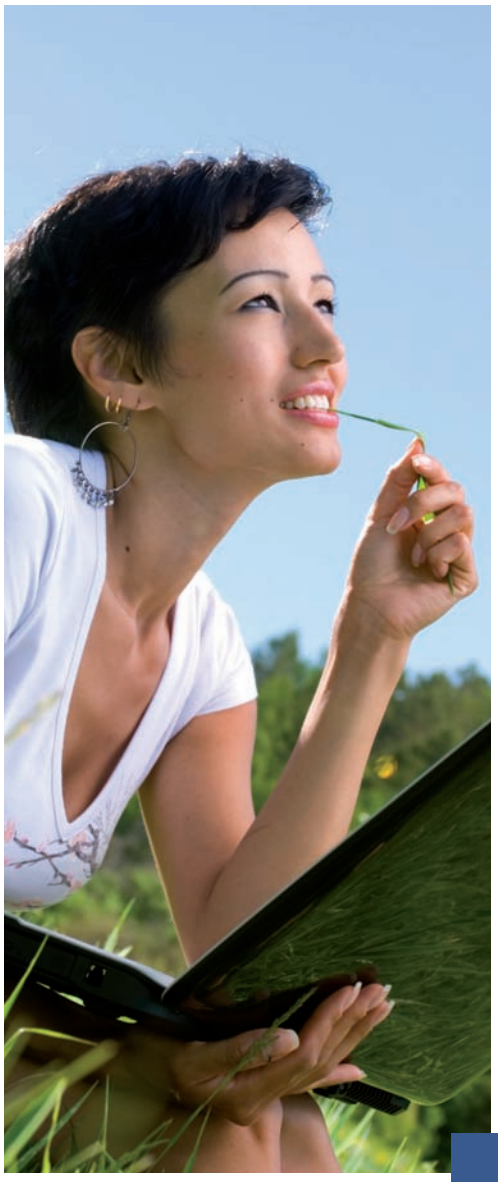

06 Ambition 2020

06 **Enseignement :** Les stages «Entr'apprendre»
08 **Communes et Entreprises :** Marche-en-Famenne et le WEX

12 Entreprises

12 **Gestion durable :** Environnement et Entreprises
14 **Mobilité :** Le vélo à assistance électrique (VAE)
16 **International :** Le Fonds Prince Albert a 30 ans !
18 **Immobilier :** Xxx

21 Dossier "Environnement"

48 Expertise

48 **Conjoncture :** Un redémarrage fastidieux
50 **Témoignage :** Lambda-X
52 **Recherche européenne :** DSI, spécialiste du radiotraçage

54 Réseau

54 **Associations d'entreprises :** le CEFER
56 **Les Brèves de la Qualité**

58 Lifestyle

58 **MICE :** Découvrir le Hainaut

Dynam!sme Le périodique bimestriel édité en commun par l'Union Wallonne des Entreprises ASBL et la Maison des Entreprises wallonnes ASBL

UWE, Chemin du Stocquoy 3, B-1300 Wavre, Tél. : +32 (0) 10.47.19.40, Fax : +32 (0) 10.45.33.43, dynamisme@uwe.be, www.dynamismewallon.be

• **Rédaction :** Yves-Etienne Massart (rédacteur en chef), Thierry Decloux • e-Mail : prenom.nom@uwe.be
• **Conseil de Rédaction :** Jean de Lame, André Lebrun, Didier Paquot, Vincent Reuter, Jean-Jacques Westhof
• **Mise en page :** Thierry Decloux • **Impression :** Paperland (Bruxelles) • **Routage :** Axedis (Limal)
• **Régie publicitaire :** Expansion Partners SA, +32 (0) 81.40.91.59, +32 (0) 497.22.44.45, carole.mawet@expansion.be
• **Editeur Responsable :** Jean de Lame, Chemin du Stocquoy 3, B-1300 Wavre
• **Abonnement annuel (6 numéros) :** 30 EUR à verser sur le compte de la Maison des Entreprises wallonnes 360-1149184-31
• **Tirage :** 7.942 exemplaires (contrôle CIM)

Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

CIM CONTRÔLE 2013

ISSN 0776-1716

Toute reproduction, même partielle, des textes et des documents de ce numéro est soumise à l'approbation préalable de la rédaction.

Entr'apprendre

Les premiers pas réussis d'un projet-pilote

LES STAGES ENTR'APPRENDRE SE DÉROULENT JUSQUE FIN MAI 2015. UNE SOIXANTAINE DE PROFS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE BÉNÉFICIENT DE CE PROJET-PILOTE LANCÉ PAR LA FONDATION POUR L'ENSEIGNEMENT AVEC LE SOUTIEN DE JOËLLE MILQUET, MINISTRE DE L'EDUCATION. OBJECTIF : LEUR PERMETTRE DE COMPRENDRE LE MONDE DE L'ENTREPRISE.

par Yves-Etienne MASSART

Les Ateliers de la Meuse accueillent trois professeurs de l'enseignement technique et professionnel pour leur stage Entr'apprendre. Au programme : une immersion dans les différentes techniques de tournage - vertical ou parallèle, conventionnel ou numérique. L'intérêt est plus qu'évident.

"*Je n'ai que du bien à en dire*, explique Michel Vanderweeghde, chef de travaux à l'Ecole polytechnique de Seraing. *C'est impressionnant de voir une fraiseuse de 20 mètres de long. Evidemment, il n'était pas pensable que nous puissions travailler dessus, puisqu'il faut trois ans de formation interne pour être autonome sur ces machines. Mais, au-delà de ça, j'ai pu me rendre compte de la rigueur nécessaire à ce genre de travail, et de l'exigence des critères de sélection des machinistes*".

"*Les enseignants ont été très constructifs et motivés*, explique Cédric Minotte, coordinateur Ressources Humaines aux Ateliers de la Meuse. *Ils ont apporté beaucoup d'éléments nouveaux pour notre propre réflexion. On peut notamment pointer parmi les intérêts exprimés : la découverte d'aspects techniques liés à la grande dimension des machines, la réalité de la démarche «qualité», la perception d'un contexte de travail parfois contraignant notamment en matière de sécurité, la réalité des charges de travail soumises aux commandes variables, et, last but not least, l'envie d'en parler à leur élèves*".

A Bruxelles, quelques jours plus tôt, François Constant, technical school & knowledge manager de la STIB, accompagne douze professeurs qui déambulent dans les différents ateliers du centre technique de la STIB. Ils s'informent des méthodes de travail et examinent de près les essieux de trams, amortisseurs d'autobus et autres systèmes de freinages qui sont remis à neuf ici, échangeant entre eux sur la qualité des réparations ou sur le matériel utilisé.

"*Je viens ici en tant que professeur principal des 7e professionnelles*, explique l'un d'eux, Jean-Philippe Favart, de l'Institut technique Saint-Luc de Mons. *J'ai travaillé aux TEC avant d'entrer dans l'enseignement, il y a 15 ans. C'est donc une mise à jour personnelle et une reprise de contact avec le monde de l'entreprise. Pour voir ce qui a changé. Et il est clair que la différence est grande. Notamment en matière d'automatisation. Dans un premier temps, je me réjouis de pourvoir expliquer à mes élèves ce que j'ai vu ici*".

"*Ceci est une première étape*, commente François Constant. *En accueillant ces stagiaires, notre objectif est clair : augmenter les compétences des jeunes diplômés que nous engageons. Mais ça, c'est du long terme. Aujourd'hui, je constate un réel intérêt de la part des professeurs. On aurait pu croire que seules les écoles bruxelloises seraient représentées, mais, en fait, ils viennent de partout, preuve qu'ils sont avant tout intéressés par les techniques que nous mettons en œuvre ici*".

En ce printemps 2015, des scènes de ce genre se déroulent dans les huit entreprises qui participent au projet-pilote Entr'apprendre, et qui permettent à une soixantaine de profs, issus de 17 écoles, de découvrir leur réalité et leurs attentes par rapport à la formation scolaire.

Savoir-faire et savoir-être

Nous sommes au coeur de la mission que la Fondation pour l'Enseignement s'est assignée : faciliter le rapprochement entre l'école et l'entreprise, pour favoriser la mise en adéquation de l'enseignement prodigué dans les filières qualifiantes avec les attentes des entreprises, tant en matière de savoir-faire (formation professionnelle) que de savoir-être (attitude et comportement en entreprise).

"*Outre une mise à niveau technique et méthodologique, ces stages visent également à souligner certains aspects essentiels des apprentissages qui ne sont pas visibles dans le contexte scolaire*, explique Olivier Remels, Secrétaire Général de la Fondation pour l'Enseignement. *Par exemple : la démarche qualité, la sécurité, la gestion des projets… Entr'apprendre utilise le bras de levier du professeur, qui va répercuter ces aspects auprès de ses collègues et de ses élèves. En outre, cette expérience aidera les enseignants à mieux préparer les stages de leurs élèves*".

Pour mener ce projet à bien, la Fondation s'est associée aux trois instituts de formation continue de l'enseignement obligatoire francophone, qui ont intégré les stages dans leurs catalogues de formations. Elle anime également un comité d'accompagnement dans lequel on retrouve les trois instituts et d'autres acteurs essentiels (voir la fiche d'identité). C'est ce comité qui évalue cette phase-pilote et travaille à son extension à d'autres écoles, d'autres secteurs et d'autres entreprises.

Olivier REMELS, Secrétaire Général de la Fondation pour l'Enseignement

"ENTR'APPRENDRE UTILISE LE BRAS DE LEVIER DU PROFESSEUR, QUI VA RÉPERCUTER LES ASPECTS QU'IL A DÉCOUVERTS AU COURS DE SON STAGE AUPRÈS DE SES COLLÈGUES ET DE SES ÉLÈVES.

"*Ces stages ont vraiment leur utilité*, commente Catherine Vandepopeliere, responsable Communication & CSR de D'Ieteren. *Ce sont deux mondes qui se rencontrent. Les enseignants expriment un fort intérêt pour les aspects techniques, et ce dès la phase d'observation, et formulent des demandes très concrètes*".

Dès à présent, l'intérêt exprimé par les stagiaires et les entreprises incite la Fondation à prolonger ce projet, pour lequel elle appelle les entreprises wallonnes et bruxelloises, tous secteurs confondus, à se mobiliser pour accueillir des enseignants dès janvier 2016. ■

Plus d'infos : **www.fondation-enseignement.be**

APPEL : recherche entreprises d'accueil

- **Qui ?** Entreprises de tous secteurs.
- **Quoi ?** Accueillir les enseignants stagiaires par petits groupes, en deux phases: l'observation (une journée) et l'immersion (deux à trois jours).
- **Quand ?** Dès le mois de janvier 2016.
- **Comment ?** Programme à établir en partenariat avec le comité d'accompagnement.

Pour faire connaître votre intérêt : **or@fondation-enseignement.be**

Entr'apprendre : fiche d'identité

- **Nature :** projet-pilote de stages en entreprises pour enseignants.
- **Publics-cibles :** les chefs d'ateliers, les formateurs CEFA, les enseignants des cours techniques et, uniquement pour les stages d'observation, les enseignants des matières générales et les conseillers pédagogiques.
- **Entreprises accueillantes :** STIB, D'Ieteren, Ateliers de la Meuse, Sonaca, Heidelberg Cement, Carmeuse, JTEKT et Techspace Aero.
- **Réseaux :** Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Secrétariat général de l'enseignement catholique, Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné.
- **Comité d'accompagnement :** Fondation pour l'Enseignement, Formation en cours de carrière (FCC), Centre catholique de formation en cours de carrière (Cecafoc), Institut de formation en cours de carrière (IFC), Inspection de l'Enseignement technique du 3e degré, Centre de coordination et de gestion des programmes européens (CCGPE), Direction école-monde du travail (DREMT), Agence pour l'entreprise et l'innovation (AEI), entreprises accueillantes et fédérations sectorielles concernées.
- **Agenda :**
  > Octobre-décembre 2014 : préparation en groupes de travail mixtes.
  > Janvier 2015 : lancement officiel - Mars 2015 : lancement des stages.
  > Second semestre 2015 : évaluation en vue d'une extension.

La Fondation pour l'Enseignement : qu'est-ce que c'est ?

L'UWE était, en juin 2013, parmi les organisations qui tenaient la Fondation pour l'Enseignement sur les fonts baptismaux. Objectif : créer un point de rencontre privilégié entre les acteurs du rapprochement école-entreprise. Le conseil d'administration de la Fondation rassemble en effet les cinq réseaux de l'enseignement obligatoire francophone, les deux organisations entrepreneuriales wallonne et bruxelloise (UWE et BECI), l'Ecole de perfectionnement en management (EPM) et d'autres acteurs individuels. Mais, outre l'échange d'idées, la Fondation poursuit également une mission opérative, en initiant des projets originaux avec les pouvoirs organisateurs, les directions d'écoles, les enseignants et les élèves, dans la perspective de contribuer à augmenter la qualité de l'enseignement, particulièrement celui des filières qualifiantes.

Marche-en-Famenne et le Wex

Le Dubaï des Ardennes et son phare

SUITE DU DOSSIER RÉCURRENT SUR LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE SYNERGIES ENTRE COMMUNES ET ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE WALLON. PLEINS FEUX CETTE FOIS SUR LA «SUCCESS STORY» DU HALL D'EXPOSITION DU WEX, AVEC L'INTERVIEW CROISÉE D'ANDRÉ BOUCHAT, BOURGMESTRE DE MARCHE-EN-FAMMENNE ET DE GABRIEL CATANIA, ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DE WALLONIE EXPO SA. GRÂCE À SON INFRASTRUCTURE ULTRAMODERNE DE 23.500 M² ET À LA MODULARITÉ DE SES SIX PALAIS, LE WEX SÉDUIT AINSI PAR SA CAPACITÉ D'ADAPTATION À TOUS LES TYPES D'ÉVÉNEMENTS ET À TOUTES LES CONFIGURATIONS, TOUT EN RAYONNANT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TOUTE UNE RÉGION. «*AVANT TOUT, UN PHARE POUR MARCHE*», COMME S'APPLIQUE À LE RAPPELER ANDRÉ BOUCHAT LORS DE CE SYMPATHIQUE ENTRETIEN.

Article réalisé en collaboration avec Alain DEPRET, Secrétaire de rédaction du Mouvement communal

Monsieur Catania, vous avez un parcours professionnel assez fulgurant, bien loin du monde des expositions du Wex, finalement. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Gabriel CATANIA : *Je suis un pur produit de l'immigration italienne d'après-guerre, fils d'ouvrier mineur. Grâce à la Belgique, j'ai pu suivre un cursus universitaire au HEC. Je suis né à Liège il y a 50 ans, et j'ai fait mes études dans la cité ardente où j'ai obtenu un diplôme d'ingénieur commercial. Avant d'entamer une carrière d'entrepreneur, j'ai travaillé une vingtaine d'années pour le groupe Exxon Mobil, au sein duquel j'ai exercé de multiples fonctions à responsabilité : Finance, Supply Chain, Production, Systèmes d'information... La dernière fut celle de Directeur financier et Directeur de la Logistique pour l'Europe et l'Asie au sein de la division Exxon Mobil Chemical Films Europe. C'est à la fin de l'année 2003 que j'ai décidé de créer ma propre société de consultance en Management, GC Partner. Celle-ci emploie aujourd'hui une vingtaine de personnes et conseille une clientèle composée de grandes entreprises privées et publiques mais également de PME dans les secteurs industriels, financiers et des services en Europe.*

Comment en êtes-vous arrivé à racheter le Wex ?

Gabriel CATANIA : *C'est en 2009 que j'ai racheté le Wex à Marche-en-Famenne, ce vaste hall d'exposition créé en février 2001 par un couple marchois, Marc et Marie-Christine Petit. J'ai rencontré le couple dans le cadre des activités de ma propre société de consultance. Après avoir, pendant plusieurs années, épaulé et conseillé le Wex avec mon équipe, j'ai eu l'opportunité de racheter l'entreprise. Depuis la reprise, suite aux investissements stratégiques décidés avec les propriétaires précédents, les concerts et évènements d'entreprises s'y sont multipliés, tout en assurant la promotion de la région en accueillant des artistes de renom international. Le travail que nous avons fourni a été tellement apprécié que nous avons développé le site et que nous continuons à le faire. Nous avons ainsi créé un centre d'affaires à Marche (bcenter), plus une fiduciaire de six personnes à Marloie, GC Partner Belgique.*

Nous nous sommes aussi laissé dire que vous enseignez désormais à l'université...

Gabriel CATANIA : *J'enseigne en effet aux HEC-Université de Liège depuis plus de 10 ans. Je suis en charge actuellement du cours de «Strategic Performance Management» en quatrième année du Master en Sciences de Gestion.*

Qu'est-ce qui vous a séduit dans cette région ?

Gabriel CATANIA : *Nous nous sentons vraiment bien ici à Marche, où il semblerait qu'un bon druide distribue une potion magique à qui veut bien la recevoir.*

Gabriel CATANIA
Administrateur Délégué
Wallonie Expo SA

> LA SYNERGIE INTELLIGENTE ET CONSTANTE QUE NOUS DÉVELOPPONS AVEC LA VILLE EST UN ÉLÉMENT ESSENTIEL À L'ESSOR DE NOTRE ENTREPRISE.

Grâce à son infrastructure ultramoderne de 23.500 m² et à la modularité de ses six palais, le Wex séduit par sa capacité d'adaptation à tous les types d'événements (ici le «Salon des Mandataires» en 2014), tout en rayonnant sur le développement économique de la région.

Je suis agréablement surpris par le dynamisme de la Ville de Marche-en-Famenne et par le nombre de nouvelles sociétés qui s'y implantent. Voyez le développement du Parc d'Activité du Wex. Lors de l'ouverture, il y a plus de dix ans, ce bâtiment était le seul. Aujourd'hui, plus d'une vingtaine d'entreprises sont présentes. Et, ce n'est pas fini. C'est une région entièrement tournée vers l'avenir, où beaucoup reste à créer et qui, contrairement à d'autres, n'a pas à souffrir d'une image négative de son passé.

Monsieur le Bourgmestre, le druide en question, c'est vous ?

André BOUCHAT : *Il paraît, oui. Avant l'arrivée de Monsieur Catania, Marc et Marie-Christine Petit, ses prédécesseurs, sont venus me trouver pour une implantation similaire. Mais, nous ne disposions pas d'un terrain suffisamment grand pour l'accueillir. Toutefois, Marche commençait à bien se développer et j'ai demandé la réalisation d'un PCA afin de les empêcher de se diriger vers Ciney, une commune qui disposait bien, elle, d'un terrain pour les accueillir, mais qui restait difficilement aménageable. Bref, la Ville a beaucoup aidé le Wex pour qu'il s'implante à Marche-en-Famenne. Et aujourd'hui, cette implantation est devenue l'image de marque de la Ville, un projet qui dépasse même largement les frontières de la Wallonie. De surcroît, Marche, au cœur de la Wallonie, jouit d'une situation géographique idéale et nous sommes heureux d'avoir été retenus par la Région pour y organiser le Salon des mandataires.*

Gabriel CATANIA : *Avec cette image du druide, je voulais juste dire qu'un mayorat de 29 ans permet une stratégie bien précise et aboutie, qui ne tombe pas dans les pièges du saupoudrage.*

Connaissiez-vous Marche avant de venir y travailler ?

Gabriel CATANIA : *Je connaissais la Ville de Marche pour l'avoir traversée souvent quand je travaillais à Virton, bien avant la construction de l'autoroute des Ardennes. Une de mes connaissances bruxelloises me décrivait Marche comme le «Dubaï des Ardennes». Et, en effet, Marche a connu et connaît une expansion incroyable : le Wex, mais aussi pas moins de six zonings industriels. Et bientôt un septième !*

Monsieur le Bourgmestre, que représente le Wex pour vous ? Etait-ce une opportunité, une aubaine, ou un dossier difficile à faire aboutir ?

André BOUCHAT : *Un peu des deux. Avant d'être une aubaine, c'est surtout toute une saga. Il faut bien reconnaître que, il y a quelques années encore, le tour de la ville était vite fait. L'obtention des permis de bâtir et la création du PCA furent des combats de haute volée, pour lesquels l'équipe de Monsieur Catania et les autorités communales se sont sentis solidaires, et grâce auxquels le dossier a pu aboutir. N'oublions pas que cette infrastructure est un modèle que Liège, Charleroi ou Namur nous envient. De plus, le projet est très rentable. Cela ne peut se faire qu'avec une collaboration intelligente et dans une vue et une stratégie commune, qui convient à tout le monde. Le développement et l'attrait du Wex permettent aujourd'hui la création de mouvements associatifs qui s'y réunissent annuellement ou la tenue d'événements et de journées dédiées à des œuvres caritatives, notamment.*

→ SUITE EN PAGE 10

→ SUITE DE LA PAGE 9

Il faut aussi signaler que le Wex est une entreprise purement privée, dont la Ville n'est nullement partenaire financier, élément singulier s'il en est.

A quels problèmes êtes-vous aujourd'hui encore confrontés ?

Gabriel CATANIA : *Le Wex est victime de son succès. Le seul problème que nous rencontrons à l'heure actuelle est celui du parking. Même s'il couvre une superficie de 11 hectares, le succès rencontré par le Wex est tel que le parking devient trop petit et que son évacuation présente des problèmes d'engorgement. C'est pourquoi, en bonne intelligence avec la Ville, nous pensons apporter des solutions parcimonieuses à ce problème en envisageant un PPP. L'argent est rare en cette époque et nous devons nous montrer créatifs et ce, d'autant plus que nous sommes une entreprise privée. Ce qui signifie qu'il nous faut d'abord attirer les événements, les rentabiliser et donc gagner l'argent que nous investirons dans ce projet.*

Bref, cette synergie intelligente et constante que nous développons avec la Ville est un élément essentiel à l'essor de notre entreprise. En effet, une ligne politique constante nous permet le développement de projets à long terme.

Vous pensez donc que la personnalité du bourgmestre est importante…

Gabriel CATANIA : *Il faut un leader, un rassembleur qui puisse convaincre une population entière, qui puisse s'entourer d'une équipe soudée et motivée. Dans ce cas, la personnalité du bourgmestre joue un rôle important dans une telle synergie.*

André BOUCHAT : *Je souhaiterais ajouter une chose importante. Le Wex est avant tout un phare pour Marche. Il attire les entreprises dans les zonings, crée de l'emploi dans ces mêmes entreprises, fait fonctionner les commerces de la ville, remplit les hôtels à vingt kilomètres à la ronde, peuple les restaurants… Mais toutes les activités des zonings ne nous rapportent pas un sou. Nous sommes donc pénalisés par le succès de Marche, car nous n'avons aucun rendement direct. Les zonings ne rapportent rien à la Ville, mais créent de l'emploi. Et cela nous suffit amplement.*

C'est l'image de marque de la Ville qui se voit ainsi boosté, aussi…

André BOUCHAT : *En effet. Avoir le Wex sur son territoire correspond à disposer d'un communicant qui ne coûte rien et qui rapporte gros, car il donne une image de la ville assez séduisante. J'ai aussi décidé d'engager un communicant pour la commune et, à l'heure actuelle, nous en sommes à 750.000 visites sur le site. De plus, j'ai créé un centre de support télématique et investi beaucoup dans les nouvelles technologies. Cela coûte un peu d'argent mais cela nous permet de négocier avec certaines entreprises et de regagner cash ce que nous avons investi. C'est donc dans les nouvelles technologies qu'il faut investir. De ce fait, on investit dans la communication. Et la communication du Wex profite directement ou indirectement à Marche. Elle est d'une importance capitale pour notre développement.*

Gabriel CATANIA : *Le Wex tourne autour de 250 à 300.000 visiteurs par an et nous recherchons d'abord l'attrait qualitatif. Mais nous devrions connaître une croissance puisque nous essayons d'enrichir l'offre, non seulement quantitativement, mais aussi qualitativement. Et, comme nous sommes privés, nous devons maintenir une certaine vitesse de croisière pour ne pas faire du sur-place. Il faut donc nous renouveler. Pour ce faire, nous devons continuer à améliorer l'offre du site pour être capable de faire face à une éventuelle concurrence déjà existante.*

Et pour vous, la Ville doit absolument être identifiée dans vos activités. C'est un véritable win-win.

Gabriel CATANIA : *Nous tenons en effet à tout moment à associer Marche au Wex. D'ailleurs, tout événement est annoncé «Wex – Marche-en-Famenne». Et le zoning s'appelle «Parc d'Activités Economiques du Wex». Par ailleurs, le zoning s'est développé à partir du Wex et il continue de s'étendre. Nous espérons continuer dans la même direction, dans la même politique.*

> LES ZONINGS NE RAPPORTENT RIEN À LA VILLE, MAIS CRÉENT DE L'EMPLOI. ET CELA NOUS SUFFIT AMPLEMENT.

André BOUCHAT,
Bourgmestre de Marche-en-Famenne

André BOUCHAT : *Dites-moi, quelle ville moyenne peut se targuer d'avoir une activité qui amène 300.000 visiteurs sans bourse délier ? C'est une vraie «success story» ! Je suis très heureux d'avoir obtenu 50 hectares pour ce site et il y aura 50 hectares de plus en face, d'ici peu. Normalement, les travaux commencent d'ici deux ans.*

Pour conclure, le Wex est surtout connu des mandataires locaux grâce au «Salon des Mandataires». Comment s'est déroulé celui de cette année ?

Gabriel CATANIA : *Nous affichions complet depuis début novembre et ce fut un véritable succès, comme à l'accoutumée. Nous aimerions cependant pérenniser ce salon que nous avons créé il y a dix ans. Et nous voudrions obtenir des garanties politiques pour pouvoir continuer à investir et à développer le site. Il est clair que la concurrence existe, mais il faut reconnaître que cette concurrence n'est pas loyale puisque nous ne jouons pas dans les mêmes conditions. En effet, la concurrence vient du public ou du subsidié, alors que nous sommes totalement privés.* ■

Testez vos RH

- ☐ Pour retrouver un document salarial ou comptable, je plonge souvent dans mon classement papier
- ☐ En cas d'inspection sociale, je suis seul et je n'ai pas d'expert à mes côtés
- ☐ Mon entreprise évolue mais personne ne fait évoluer ma politique des ressources humaines
- ☐ Je n'ai pas d'outil intégré pour suivre facilement les arrivées/départs, l'absentéisme, le salaire horaire coûtant, les charges salariales...
- ☐ Je perds beaucoup de temps à calculer les prévisions budgétaires du coût salarial du travailleur par rapport à l'entreprise

Vous avez coché plus d'une case ? Il est grand temps de rafraîchir vos RH* !

Contactez-nous pour une offre sans obligation.
www.sdworx.be

sdworx
Result driven HR

* La date limite pour changer de secrétariat social en 2016 est le 30 juin 2015.

Enquête auprès des entrepreneurs

Environnement et Entreprises

À L'HEURE ACTUELLE, LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT AU SEIN DES ENTREPRISES EST DEVENUE UNE NÉCESSITÉ ET UN VÉRITABLE ENJEU DE DÉVELOPPEMENT. MAIS, DANS LE CHEF DES ENTREPRENEURS, LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT RESTE SOUVENT SYNONYME DE CONTRAINTE EN RAISON DE LA COMPLEXITÉ DE LA THÉMATIQUE. DANS LE MÊME TEMPS, LA LÉGISLATION EN LA MATIÈRE SE RENFORCE, LES OBLIGATIONS SE MULTIPLIENT ET LES CONTRÔLES SE SYSTÉMATISENT. QUELLE EST LA PERCEPTION DES CHEFS D'ENTREPRISES À CE SUJET ? C'EST CE QUE NOUS AVONS VOULU SAVOIR EN MENANT UNE ENQUÊTE «ENVIRONNEMENT & ENTREPRISES» À LA FIN DE L'ANNÉE 2014. PARCOURONS LES RÉSULTATS !

par Olivier CAPPELLIN

Enquête menée du 5 au 20 novembre 2014 auprès de 3.187 contacts.
Attention, les résultats sont présentés ici de manière globale, sans distinction entre grandes entreprises ou PME. Or certaines réponses pourraient être très variables en fonction de la taille des entreprises.

01 Des responsables environnement désignés... mais peu de temps

Selon notre sondage, plus de 6 entreprises sur 10 ont désigné un responsable environnement en leur sein, signe que la prise en compte de l'environnement est bien réelle.

Cependant, cette fonction est rarement exercée à temps plein. En effet, près de la moitié des entreprises disent consacrer moins d'un jour par mois à la thématique environnementale. Seuls 20% y consacrent plus de 5 jours par mois. Cela confirme bien le fait que le responsable environnement occupe également d'autres fonctions dans l'entreprise... et qu'il dispose de peu de temps pour gérer les différents aspects environnementaux.

Il est à noter également que plus de la moitié des entreprises ayant répondu à l'enquête déclarent ne jamais avoir réalisé de diagnostic environnemental. Pourtant, une bonne gestion environnementale ne peut se concevoir sans avoir réalisé un état des lieux initial permettant de dégager les pistes d'actions à mener. "*On ne maîtrise que ce que l'on connait*".

02 Quels freins ?

Le manque de temps est clairement cité comme étant un frein à la mise en place d'actions. Le coût est également mentionné car les investissements de départ peuvent effectivement être parfois conséquents. Cependant, la pratique de terrain nous montre que de nombreuses actions relèvent du «bon sens» et peuvent se révéler peu coûteuses.

À la question "*Quel montant votre entreprise consacre-t-elle à l'environnement ?*", notons qu'un tiers des entreprises consacre tout de même plus de 5.000 euros par an (hors factures d'enlèvement des déchets et de consommations en énergie et en eau) pour faire réaliser des analyses, des expertises ou pour la mise en œuvre d'actions, ce qui est loin d'être négligeable !

03 Une législation environnementale complexe

La législation environnementale est perçue comme complexe, voire très complexe pour près de deux tiers des répondants. Cette complexité tient aussi bien au grand nombre de textes législatifs existants qu'à la terminologie parfois très pointue utilisée dans leur rédaction.

Toutefois, pour une majorité d'entreprises, cette législation semble au final bien connue, notamment grâce aux ressources extérieures auxquelles elles peuvent faire appel : Internet, fédérations, bureaux d'études, cellule des conseillers en environnement de l'UWE...

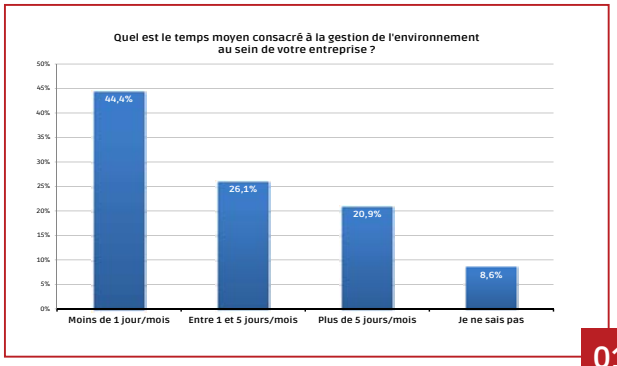

01

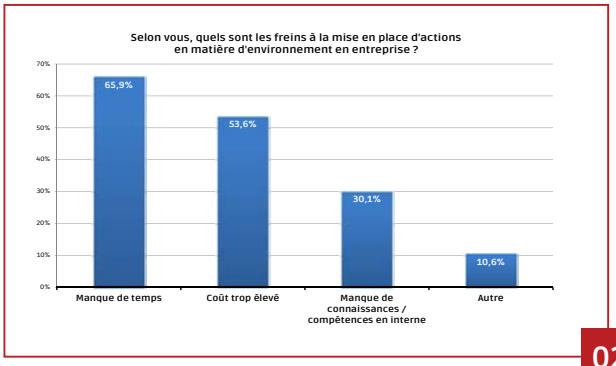

02

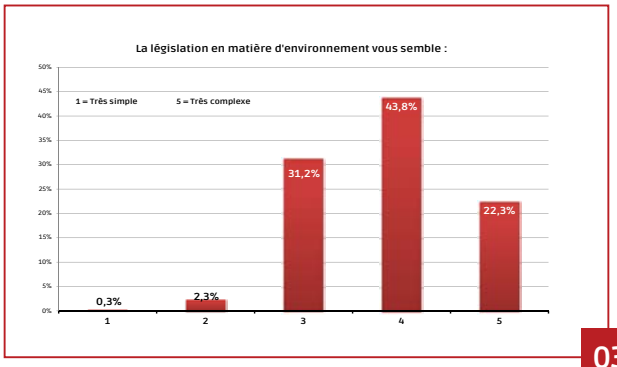

03

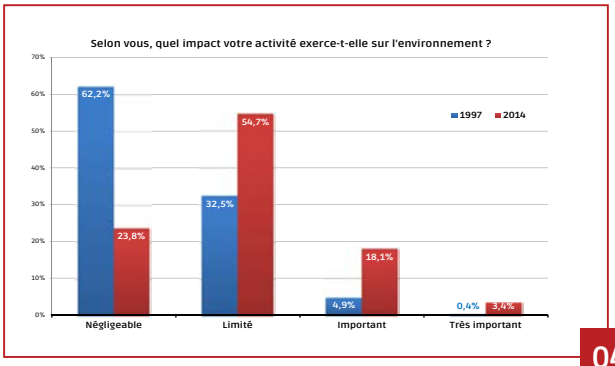

04

04 Une prise de conscience des impacts de l'activité sur l'environnement

Enfin, pour la question "*Quel impact votre activité exerce-t-elle sur l'environnement ?*", les résultats obtenus en 2014 ont été comparés avec les réponses obtenues lors d'une précédente enquête menée par la cellule des conseillers en environnement en 1997 et qui comportait une question similaire. Les résultats obtenus semblent montrer qu'il y a une meilleure perception des impacts environnementaux à l'heure actuelle. Les répondants au questionnaire de 2014 semblent plus conscients des impacts de leur entreprise qu'ils ne l'étaient en 1997.

Au vu de ces résultats, le constat déjà posé par le passé par la cellule des conseillers en environnement demeure : les PME restent très souvent confrontées à des législations environnementales qu'elles jugent complexes. De plus, elles manquent généralement de temps, de moyens financiers et d'une expertise suffisante en interne pour leur permettre d'entamer seules des démarches efficaces de réduction de leurs impacts environnementaux.

Les efforts de sensibilisation doivent être poursuivis pour assister les entreprises vers une meilleure connaissance de leurs impacts et de la législation qui les concerne.

Dès lors, un avis objectif, des conseils concrets et adaptés à leurs besoins ainsi qu'une impulsion de départ apportés par une personne extérieure, comme les conseillers en environnement de l'UWE, sont particulièrement utiles et appréciés des entreprises.

Nous en voulons pour preuve, le succès des différents services proposés par la cellule des conseillers en environnement, qui témoigne bien de l'intérêt des entreprises pour les thématiques environnementales, mais aussi de leur besoin d'accompagnement ciblé assuré par des personnes ressources extérieures. ■

Pour aider les entreprises dans leurs démarches environnementales, les conseillers de l'UWE ont développé des outils répondant aux besoins concrets des PME (documents de vulgarisation de textes législatifs, tableurs de suivi des quantités et coûts des déchets, ...). Ils sont disponibles gratuitement sur www.environnement-entreprise.be (onglet "boite à outils").

Paroles d'entrepreneurs
(commentaires extraits de l'enquête)

- "*Thème important qui n'est pas encore assez pris en compte dans de nombreuses entreprises*".
- "*Environnement et pérennité sont indissociables...*"
- "*Il est clair que le respect de l'environnement a un coût, mais l'impact des dégâts occasionnés, par un manque de respect, sont bien plus importants, tant sur le plan financier que sociétal, si on prend en compte également l'impact sur la santé physique et mentale d'un environnement dégradé*".
- "*J'estime que nous faisons déjà pas mal de choses, mais nous pourrions faire mieux encore, nous sommes conscients que c'est important mais il y a d'autres priorités. Nous avons des obligations bien plus importantes à régler au détriment de l'environnement*".
- "*Simplification et centralisation administrative régionale wallonne serait un plus. Politique à long terme stable et maintien des engagements car les décisions relatives aux investissements demandent du temps et doivent être efficaces sans être contrariés par des changements décisionnels. Le processus doit être simple, accessible et à long terme*".
- "*Certaines démarches ont été mises en place par le passé mais ne sont (je pense) plus suivies, en grande partie à cause d'une restructuration liée à une période particulièrement difficile pour l'entreprise --> autres priorités*".

Le vélo à assistance électrique

Un atout pour les entreprises !

EN ORGANISANT UN DÎNER-CONFÉRENCE AU CERCLE DE WALLONIE, AYANT POUR THÈME «*LE VÉLO ÉLECTRIQUE, UN ATOUT POUR VOTRE ENTREPRISE*», L'OPÉRATION TOUS VÉLO-ACTIFS[1], EN COLLABORATION AVEC LA CELLULE MOBILITÉ DE L'UWE, A SOUHAITÉ APPORTER UN REGARD ATTENTIF SUR L'ATTRAIT DES ENTREPRISES VIS-À-VIS DE CET OUTIL DE MOBILITÉ PERFORMANT. ■ **Focus sur la conférence organisée au Cercle de Wallonie en février 2015**

C'est devant une septantaine de représentants d'entreprises, d'institutions et d'administrations wallonnes, que les interventions des trois orateurs du jour, Carlo Di Antonio, Ministre wallon de la Mobilité et des Transports, Mike Defresne, journaliste et auteur du guide E-bike et Vincent Reuter, Administrateur-Délégué de l'Union Wallonne des Entreprises, ont permis d'aborder et de développer les conditions requises pour réussir le développement du vélo à assistance électrique (VAE) en entreprise.

"Le vélo est source de développement économique" (Carlo DI ANTONIO)

Sur base des résultats issus d'une étude de Pro Velo, traitant de l'impact économique du vélo en Wallonie, le Ministre a souligné d'une part, les «impacts économiques positifs directs» en termes d'emplois et de chiffres d'affaires, liés à l'achat mais aussi à l'entretien de vélos et à la construction d'infrastructures. D'autre part, les «effets indirects» issus de la pratique du vélo ne manquent pas non plus en termes de bénéfices sociétaux : une diminution de la congestion, une meilleure santé, une meilleure qualité de l'environnement, ou encore une utilisation plus rationnelle de la voiture et donc, un meilleur usage des autres modes de transport.

"Un vélo sur quatre vendus actuellement en Belgique, est un VAE" (Mike Defresne)

Ces chiffres démontrent la place importante acquise par le VAE aujourd'hui, bien que, nous le rappelle l'orateur, aucune statistique fiable (dû, en partie, à la suppression des plaques d'immatriculation vélo) n'ait pu être relevée jusqu'à présent en Belgique. Toutefois, la part totale de vélos vendus par an est estimée à 320.000 unités au sein de plus de 1.500 points de vente. Le marché du vélo représente en Belgique près de 10.000 emplois et a permis, ces dernières années, la création de nouveaux métiers (la réparation et le recyclage des batteries, l'entretien de vélos sur site ou encore le développement d'assurances adaptées).

Ces chiffres assurent la part belle au vélo à assistance électrique et conduisent à des perspectives de développement et de croissance des ventes très encourageantes pour les années à venir.

En quoi le VAE peut-il répondre aux besoins de l'entreprise ? Les réponses de l'expert...

Pour l'entreprise, le VAE a pour ambition de réduire son parc de véhicules et ses places de parkings (tout en gagnant de l'espace au sol), d'offrir une fiscalité intéressante (déductibilité à 120%) et de valoriser l'image de la société. Le tout, sans devoir investir dans une infrastructure lourde et coûteuse.

Pour le travailleur, le VAE profite tant à sa santé qu'à sa productivité au travail et peut lui faire économiser, voire même gagner, de l'argent par la mise en place de l'indemnité kilométrique. Il faut d'ailleurs rappeler que le tout s'effectue sans effort et bien plus plus rapidement qu'une voiture se déplaçant en ville à l'heure de pointe.

"De nombreux atouts pour les entreprises" (Vincent Reuter)

Véritable outil de mobilité au service du travailleur, il pallie définitivement les freins habituels associés au vélo classique et repousse considérablement les limites en termes de distance. Les entreprises l'ont bien compris puisqu'elles se servent davantage de ses nombreux atouts pour améliorer la mobilité de leurs collaborateurs mais aussi entretenir et valoriser leur image auprès du grand public. C'est ce que Vincent Reuter a souligné en revenant sur son expérience personnelle de la pratique du vélo ainsi que sur le succès des deux vélos à assistance électrique partagés mis à disposition du personnel de l'UWE. Utilisables aussi bien pour les déplacements professionnels que pour les temps de midi, ceux-ci rencontrent un véritable engouement, principalement dans le deuxième cas de figure.

On dénombre plus de 210 réservations et près de 1.500 kilomètres parcourus par le personnel de l'Union Wallonne des Entreprises depuis leur mise en service, fin septembre 2013. Suite à cette expérience, certains membres du personnel n'ont pas hésité à acquérir personnellement un VAE.

Quelques pistes à destination des entreprises

A l'heure actuelle, 2 formules s'offrent aux entreprises : l'achat ou le leasing. L'entreprise peut donc se renseigner soit auprès d'un vélociste local sur les conditions d'achat groupé de vélos soit, auprès des sociétés de leasing de l'entreprise (dont certaines font d'ailleurs preuve d'une plus grande flexibilité en intégrant désormais le VAE dans leur offre de services). En outre, il existe à l'heure actuelle des sociétés spécialisées dans le leasing vélos qui proposent dans leur package un contrat d'assurance et un service d'entretien des vélos sur site.

Mais ce n'est pas tout de disposer de VAE, il faut également assurer leur bonne intégration au sein de l'entreprise pour favoriser une bonne utilisation. Les clés de la réussite ? Il est nécessaire de mettre en place une communication efficace tant sur l'utilisation optimale du vélo que sur les itinéraires conseillés.

A côté du choix primordial du type de vélo (fiabilité, autonomie, équipement et prix), il est essentiel de prévoir un local vélo à l'abri des intempéries et du vol, équipé d'un point de recharge des batteries.

L'essayer, c'est l'adopter !

Vous l'aurez compris, écologique, économique, rapide et performant, le VAE est devenu, au-delà de son rôle de mobilité, un véritable outil de travail. Il est désormais à prendre en considération dans toute démarche de mobilité mise en œuvre par l'entreprise. ■

(1) Lancée en 2012, l'opération «Tous vélo-actifs» – pilotée par le Service public de Wallonie – soutient et accompagne 28 entreprises, institutions et universités. Celles-ci se sont engagées, de manière volontaire, à mettre en place un plan d'actions de promotion du vélo au sein de leur entreprise. Un label vélo décerné par la Wallonie récompense leurs efforts. Infos sur l'opération : www.veloactif.be. Retrouvez la vidéo et les photos de la conférence du 10 février dernier sur le site web et sur www.facebook.com/tousveloactifs.

LE VELO À ASSISTANCE ELECTRIQUE eN EUROPE

Coup d'œil sur les résultats d'une enquête européenne menée auprès de 400 usagers du VAE

Le marché du vélo en Europe, c'est à l'heure actuelle, près de 650 000 emplois et 217 milliards d'euro de contribution à l'économie. Au sein de celui-ci, le VAE est en croissance rapide dans de nombreux pays. Malgré cet essor, il n'existe que très peu de statistiques (et souvent guères fiables) à son sujet. C'est pourquoi l'étude française de «6t-bureau de recherche» menée au printemps dernier, auprès de 400 usagers du VAE répartis en France, en Espagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni (100 par pays), est intéressante.

Les résultats de ce sondage confirment que le vélo à assistance électrique possède un avenir plus que crédible au sein des entreprises. En effet, l'étude révèle que la moyenne d'âge des usagers est de 40 ans et que deux tiers d'entre eux sont des employés actifs. Le VAE est d'ailleurs surtout utilisé pour des trajets domicile-travail. 45% des usagers disent même l'utiliser tous les jours ou presque.

La motivation principale d'utilisation du VAE est qu'il revient moins cher qu'une voiture personnelle. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de le qualifier, les trois adjectifs les plus cités sont «Pratique», «Bon marché» et «Sain».

Finalement, les seuls ennemis à ce nouvel allié de la mobilité sont le vol (13% des usagers déclarent s'être déjà fait voler un VAE) et les dégradations. D'où l'importance d'implémenter des espaces de stationnement sécurisés et de s'assurer auprès d'organismes compétents.

Enfin, il apparait au travers de cette recherche que les usagers du VAE sont «multimodaux» dans le sens où ils choisiront pour chacun de leurs trajets, le mode de déplacement le moins cher et/ou le plus rapide.

Les résultats positifs de cette enquête sur les VAE laissent transparaitre une satisfaction plus que manifeste de la part des usagers. Espérons donc que cet élan d'optimisme et de contentement envers ce nouveau mode de déplacement se répande de manière croissante à travers l'Europe, et fasse l'unanimité en Wallonie.

Plus d'information sur l'enquête européenne : www.6t.fr

Qu'est-ce qu'un VAE ?

D'après la réglementation européenne (directive 2002/24/CE), un VAE est un vélo doté d'un moteur électrique :

- qui n'est actif que lorsque l'usager pédale ;
- qui s'arrête dès lors que le vélo atteint les 25 km/h ;
- dont la puissance est inférieure à 250W.

Lorsque ces conditions sont réunies, la réglementation du vélo mécanique est d'application (pas de permis ni d'obligation d'assurance et de casque, et l'utilisation des pistes cyclables est autorisée).

Pour ses 30 ans, le Fonds Prince Albert veut encore monter en puissance !

DÉJÀ TRENTE ANNÉES D'EXISTENCE ET DÉJÀ 362 JEUNES PROFESSIONNELS BELGES ENVOYÉS À L'ÉTRANGER POUR LE COMPTE DE 175 ENTREPRISES BELGES. LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊMES : LE FONDS PRINCE ALBERT EST UNE SUPERBE RÉUSSITE. UNE RÉUSSITE QUI DOPE LES AMBITIONS PUISQUE L'OBJECTIF DU FONDS EST DÉSORMAIS, TOUT SIMPLEMENT, DE DOUBLER LE NOMBRE DE LAURÉATS.

par Yves-Etienne MASSART

A l'origine, en 1984, le Fonds Prince Albert est mis sur pied par la Fondation Roi Baudouin et la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB). Objectif de ses créateurs : contribuer au développement de l'économie belge et à la présence des entreprises belges à l'étranger. Mais ce n'est pas tout : en marge de cet objectif somme toute assez convenu, la volonté est de relever le défi en donnant un coup de pouce à des jeunes professionnels pour le démarrage d'une carrière internationale.

1984-2014 : le principe est resté le même au cours des années. Chaque année, une série de jeunes à haut potentiel reçoivent une bourse d'un an pour mettre en œuvre à l'étranger le projet d'une entreprise belge.

A l'occasion du trentième anniversaire du Fonds, en présence du Roi Albert et de la Princesse Astrid, l'objectif du Fonds a été réaffirmé, car il est plus actuel que jamais. Dans ces temps économiquement difficiles, un nombre toujours croissant d'entreprises belges, et pas seulement nos grandes multinationales, cherchent à être présentes sur les marchés étrangers.

C'est à souligner : parmi la liste d'entreprises qui ont fait appel au Fonds au cours des dernières années, la proportion de PME et de petites entreprises ne cesse de croître.

Nouvelle approche

Pour Chris Burggraeve, le nouveau président du Fonds, cet anniversaire est une opportunité, une occasion de booster une dynamique bien rôdée : "*Après 30 ans, il est temps de sortir de la zone de confort et de rechercher une nouvelle magie. Lors de son lancement en 1984, il s'agissait d'un concept révolutionnaire*, a-t-il rappelé à l'occasion de la remise des diplômes à la plus récente promotion de lauréats. *Les jeunes talents de moins de 30 ans n'avaient alors pas l'habitude de partir à l'étranger. Le monde était encore un peu angoissant et la notion de «pays lointains» existait encore. Nous constatons avec plaisir que le Fonds Prince Albert, à peine créé, a ouvert une brèche en matière de développement du talent et de stratégie de personnel, comme le font actuellement des entreprises comme Uber et AirBnB dans les milieux du taxi et de l'hôtellerie.*"

Mais, les temps ont changé et, selon Chris Burggraeve, une nouvelle approche est nécessaire. Après 30 ans d'activités, "*il est bon de prendre un peu de recul, de regarder ce qui a été accompli, ce qui était bien et ce que l'on peut encore mieux faire. Cependant, rien n'a modifié le «pourquoi» fondamental de l'existence du Fonds Prince Albert. Surtout en temps de crise, la présence de nos entreprises à l'étranger est une nécessité. Le «comment», en revanche, demande à être adapté. Dans notre ère numérique, il est désormais plus facile de communiquer afin d'élargir le groupe de candidats et de trouver ainsi des lauréats plus compétents encore*". Avec les moyens de communication modernes, l'information disponible via le web, il est clair que les recherches peuvent être plus pointues, les attentes respectives mieux rencontrées : au final, le «matching» entre talents sélectionnés et entreprises peut certainement encore s'améliorer. "*Le profil des entreprises a également changé les dernières années. Il s'agit souvent de plus petites entreprises pour qui la présence à l'étranger est devenue une question de survie. Le Fonds Prince Albert veut donc également davantage s'adresser à de jeunes entreprises et à des start-ups*".

Pour l'avenir, le plus grand changement sera visible au niveau du nombre de lauréats. "*Notre ambition est claire*, dit Chris Burggraeve. *Pour la fin de 2030, nous voulons avoir changé les vies de 350 jeunes talents et avoir obtenu des résultats concrets dans beaucoup plus d'entreprises orientées à l'exportation. Nous allons donc sélectionner plus de gens, mais en maintenant les mêmes normes de qualité*". Ces plans ambitieux ont évidemment un coût. C'est pourquoi le comité de gestion du Fonds a donné son feu vert à une opération de levée de fonds, qui a pour objectif de réunir 2,5 millions d'euros d'ici la mi-2016 auprès d'entreprises et d'alumni.

Ce montant permettra de financer 100 bourses de 25.000 euros. Dix engagements en ce sens ont déjà été enregistrés.

Lavinia Ducarme | L'ambition au féminin

© Fondation Roi Baudouin/Frank Toussaint

Titulaire d'un Master en Finances de l'Université de Maastricht, Lavinia Ducarme entame sa carrière dans l'industrie. Son parcours l'emmène d'abord pendant six années dans le secteur des médias et du textile où elle officie en tant qu'analyste financière et contrôleuse de gestion. C'est son réseau qui lui fait prendre conscience des opportunités du Fonds Prince Albert : un ami parti à New-York et d'autres connaissances actives en Asie, il n'en faut pas plus pour la convaincre de changer de cap.

A l'issue du processus de sélection commence pour elle une mûre réflexion. Lavinia Ducarme ne veut pas précipiter son choix, tant sur l'entreprise qui l'accueillerait que sur la mission qui lui serait confiée. La jeune femme a les idées claires, elle est attirée par le dynamisme économique de l'Asie. Elle saisit une proposition d'une mission pour UCB Brésil pour convaincre ses interlocuteurs qu'une proposition de mission, mais en Asie, la motiverait fortement. Sa force de conviction l'emporte et la présence à Shanghai d'alumni du Fonds Prince Albert permet que ses espoirs se concrétisent rapidement. Elle rejoint donc sur place une équipe existante, qui couvre l'Asie Pacifique pour des maladies comme l'épilepsie, la maladie de Parkinson ou encore la polyarthrite rhumatoïde.

Elle trouve rapidement sa place au milieu de cette équipe très internationale et aux profils parfois étonnants. A Shanghai, sa mission évolue. Son background lui permet de s'adapter sans cesse à de nouveaux défis. L'approche centrée sur le patient est en phase avec ses attentes, ses valeurs et ses projets professionnels. Pour elle, "*Le vrai défi est d'arriver au plus vite à convaincre l'équipe – celle de Shanghai est remplie de talents – qu'on représente une vraie valeur ajoutée*"..

Défi manifestement relevé, puisque, à l'issue de sa mission sous la bannière du Fonds Prince Albert, Lavinia Ducarme se voit offrir la possibilité de poursuivre sa carrière chez UCB, toujours à Shanghai. Avec le recul, elle est bien consciente que le Fonds lui a permis de donner un énorme coup d'accélérateur à son parcours : carrière internationale, nouvelles fonctions, nouvelles responsabilités.

La jeune femme ne cache pas ses ambitions et elle s'investit aujourd'hui dans la lutte contre les clichés qui font office de plafond de verre. Pour elle, le Fonds Prince Albert a manifestement déjà permis de gommer quantité de ces freins invisibles aux carrières des femmes.

Avec cette nouvelle impulsion, il y a fort à parier que de nouvelles entreprises et de nouvelles destinations s'ajouteront à la liste de celles qui sont le plus prisées. Le plus grand nombre de projets a été réalisé pour Barco (25), suivi d'Umicore (13), Bekaert, Solvay et UCB (chacune 9 projets).

La liste des pays où les lauréats du Fonds ont le plus travaillé donne aussi une indication des marchés qui, en dehors d'Europe, sont les plus attractifs pour les entreprises belges. Le plus grand nombre de projets touchait la Chine (78), suivie des Etats-Unis (68), du Brésil (24), de l'Inde (20) et de Singapour (17). ■

Thibault JONCKHEERE | Les Etats-Unis, avant le monde

© Fondation Roi Baudouin/Frank Toussaint

Une fois son diplôme d'ingénieur de gestion décroché à Solvay, Thibault Jonckheere veut se spécialiser dans la voie qui le passionne, la finance. Electrabel lui offre alors l'opportunité de vivre durant 5 ans une étape passionnante de son parcours professionnel en lui ouvrant les portes de l'international et de la maison-mère parisienne. Très vite cependant, il s'interroge sur les perspectives de missions et de carrière hors des frontières.

Entrepreneur dans l'âme, il trouve alors dans le concept du Fonds Prince Albert une double opportunité : donner une impulsion décisive à sa propre trajectoire internationale et contribuer au développement d'une entreprise. L'association de ces deux moteurs personnels et professionnels l'emballe. Le projet, il le qualifie de génial, malgré un processus de sélection assez rude qui, ceci dit, permet de se confronter à une entreprise, à des personnes, à un projet et donc aussi à soi-même, afin de valider ses propres choix. Car, au-delà de l'expérience d'un an via le Fonds, cette opportunité permet à Thibault Jonckheere de se projeter à moyen terme : "*Le niveau d'exigence est élevé, mais les moyens sont à la hauteur. Cela rend le challenge vraiment emballant*".

La destination idéale, il l'a bien en tête : ce sera l'Amérique du Nord. Au final, c'est le besoin stratégique de l'entreprise qui affinera le choix. Cap sur les Etats-Unis pour le compte d'une entreprise wallonne spécialisée dans la thérapie cellulaire. C'est le contenu de cette mission qui le convainc : MaSTherCell a identifié un partenaire à Houston pour dupliquer sur place une usine de production sur le modèle de celle de Gosselies. L'entreprise ne se félicitera probablement jamais assez d'avoir envoyé un tel profil sur place. Chargé de valider depuis le Texas le business plan imaginé, il en décèle quelques faiblesses, au point de convaincre MaSTherCell de réorienter sa stratégie nord-américaine. Mais tout n'est pas perdu : les contacts et l'expertise développée ouvrent de nouvelles pistes qui sont sur le point de se concrétiser dans d'autres partenariats, beaucoup mieux adaptés aux besoins de l'entreprise.

Aujourd'hui, l'aventure se poursuit : Thibault Jonckheere a encore franchi un cap en se lançant comme indépendant. Consultant en stratégie et management, il met désormais son background au service d'autres entreprises ayant besoin d'aide pour grandir. MaSTherCell a été son tout premier client. Il y est responsable du développement et son champ d'activités s'est étendu à l'Asie.

Marie PAGE | Une carrière à choix multiples

© Fondation Roi Baudouin/Frank Toussaint

Un Master en droit commercial, c'est déjà un bon début. Mais lorsqu'on ambitionne une carrière internationale comme Marie Page, on se rend vite compte qu'il est judicieux d'ajouter d'autres cordes à son arc. Première étape, le Programme Explort, un cocktail de formations et de stages en commerce international qui lui permet de représenter, pendant 3 mois, une entreprise de la région de Charleroi en Inde et en Chine. Elle enchaîne avec l'implantation en Belgique d'une société suisse spécialisée dans les stages linguistiques, une mission qui l'amène à développer ses qualités de manager et de gestionnaire pendant 4 ans. Et qui, surtout, la met en contact direct avec les langues, sa passion depuis toujours : grâce à un stage Erasmus ou des séjours linguistiques, elle jongle aujourd'hui avec l'espagnol, le néerlandais, l'anglais et le français.

Une fois l'activité en vitesse de croisière, elle cherche à donner une dimension internationale à son expérience en business development. A travers le Fons Prince Albert dont elle sort lauréate, elle entre en contact avec Exki. Pour implanter son concept et sa culture Outre-Atlantique, l'enseigne belge de restauration rapide spécialiste des produits naturels a décidé de miser sur une structure propre. A sa tête à New-York, l'ancien CEO de Exki Europe. Marie Page est envoyée sur place pour intégrer une équipe qui fonctionne en mode start-up. Les tâches sont multiples et les casquettes également : il faut jongler avec le business, les RH, le marketing, le commercial, les achats... Bref : un véritable laboratoire où son profil très complet la met au carrefour du créatif, de l'opérationnel et de la stratégie. Entre juin 2014 et mars 2015, ce sont 2 premiers restaurants qui s'ouvrent, le rythme est soutenu. Aujourd'hui, de retour en Belgique, c'est au sein de la même chaîne qu'elle poursuit sa formation, en interne. Elle est manager de restaurant, ce qui devrait rapidement compléter son bagage professionnel en finances et gestion. Son avenir ? Chez Exki... L'expérience de la franchise pourrait la tenter, mais d'autres opportunités pourraient se présenter au fur et à mesure du développement des activités.

La Wallonie au MIPIM

Des terrains en stock pour plusieurs décennies...

AU DERNIER MIPIM, LA WALLONIE A MIS EN AVANT L'UN DE SES PRINCIPAUX ATOUTS VIS-À-VIS DES INVESTISSEURS : L'ESPACE DISPONIBLE. LA WALLONIE A PORTÉ UN MESSAGE FORT EN ANNONÇANT QU'ELLE DISPOSAIT DE TERRAINS INDUSTRIELS EN STOCK POUR LES 50 PROCHAINES ANNÉES.

par Yves-Etienne MASSART

Le MIPIM, c'est «le» salon des professionnels de l'immobilier. Cet événement majeur se tient chaque année à Cannes, et pour 2015, la délégation officielle wallonne a tenu à marquer les esprits. Par la voix de son Ministre-Président, la Wallonie a tenu à donner des perspectives d'avenir aux investisseurs potentiels : avec 9.400 hectares de terrains industriels déclarés immédiatement disponibles, auxquels s'ajoutent 16.000 hectares de friches industrielles convertibles, la Wallonie a des atouts que beaucoup d'autres n'ont pas. Qui plus est, en plein centre de l'Europe !

"*Globalement*, estime Paul Magnette, *la Wallonie possède des terrains en stock pour les 50 prochaines années. Cette réserve foncière constitue un atout primordial et un potentiel qu'il ne faut pas négliger*". Ceci d'autant plus que le défi démographique qui s'annonce est important. Toujours selon le Ministre-Président wallon, ce ne sont pas moins de 320.000 logements qui devront être construits d'ici 2040, soit 35 logements par jour. "*Il faut mobiliser le territoire et mettre un frein à l'étalement urbain*", a plaidé à ce propos Paul Magnette en appelant dans la foulée au "*retour de la concentration territoriale*" et au développement "*d'une politique wallonne de la ville*" établissant des règles claires.

Certains spécialistes sont sceptiques par rapport aux chiffres avancés. Personne ne nie que l'espace disponible est un atout majeur, mais toutes les surfaces ne sont pas mobilisables immédiatement ou pour tout type de projet et par des entreprises de toutes tailles. Et les procédures à franchir restent nombreuses et longues... tout comme les délais d'équipement.

Comme chaque année, la présence de la Wallonie au MIPIM poursuivait un double objectif : d'une part, inciter les développeurs immobiliers à investir en Wallonie dans la construction d'infrastructures adaptées aux besoins de futurs investisseurs industriels. Et d'autre part, présenter une vitrine du développement territorial wallon grâce à la mise en lumière de projets aussi bien urbanistiques qu'économiques, tant publics que privés. Pour la 15e année consécutive, la Wallonie était donc représentée au MIPIM, afin de donner une certaine visibilité à la Wallonie et à sa «valeur ajoutée», dans des domaines comme la logistique, la mobilité, la création de parcs d'activités technologiques, le développement urbain et le redéploiement industriel.

Autre opportunité du MIPIM : offrir l'occasion à l'ensemble des acteurs wallons de découvrir les projets des principales villes et métropole d'Europe, du Moyen-Orient ou d'Asie mais aussi de rencontrer des développeurs et investisseurs, de créer de nouveaux contacts et de jeter un œil sur ce qu'il se passe à l'étranger en matière de développement économique et réalisations exceptionnelles.

Avec plus de 21.000 visiteurs de plus de 90 pays, le pavillon belge attire ces dernières années régulièrement plus de 5.000 professionnels. Les possibilités de réseautage y sont donc importantes pour la Région wallonne et l'AWEX, qui y sont dès lors présents depuis 15 ans afin d'attirer le regard de la communauté internationale immobilière sur les réalisations et les potentialités immobilière de son territoire et de développer des relations d'affaires.

Particulièrement intéressées par les retombées potentielles, mais également bien décidées à assurer la promotion de leurs infrastructures d'accueil et de leurs projets à l'international, les intercommunales de développement économique de toute la région étaient en nombre. Les entreprises wallonnes également. L'Agence wallonne à l'exportation emmenait en effet dans son sillage 17 partenaires privés porteurs de projets dans le sud du pays (Atenor, Wilhelm&Co ou encore AGC) ainsi que 12 partenaires publics, dont 7 intercommunales de développement économique.

De quoi, au final, permettre à la Belgique d'occuper un étage complet du Palais des Festivals où un large espace accueillait le stand Wallon géré par Wallonia Export Investment. "*Cette édition, en cohérence avec ce qui s'était fait les années précédentes, était placée sous le signe de la visibilité pour la Wallonie, grâce à sa valeur ajoutée dans des axes tels que la mobilité, la logistique, le développement urbain ou encore l'industrie numérique et les villes intelligentes, thème central du MIPIM*", avait alors expliqué Pascale Delcomminette, la patronne de l'AWEX. ■

"

AVEC 9.400 HECTARES DE TERRAINS INDUSTRIELS DÉCLARÉS IMMÉDIATEMENT DISPONIBLES, AUXQUELS S'AJOUTENT 16.000 HECTARES DE FRICHES INDUSTRIELLES CONVERTIBLES, LA WALLONIE A DES ATOUTS QUE BEAUCOUP D'AUTRES N'ONT PAS.

Transport & Logistics Liège 2015

Le seul salon en Wallonie dédié au transport et à la logistique

LES 29 & 30 AVRIL 2015, DÉCOUVREZ LIÈGE, CŒUR LOGISTIQUE DE L'EUREGIO, OÙ QUANTITÉ DE FOURNISSEURS DE SERVICES LOGISTIQUES, CHARGEURS ET FOURNISSEURS TECHNOLOGIQUES SE RENCONTRENT. POUR CETTE DEUXIÈME ÉDITION, UN LARGE PROGRAMME EST PRÉVU AVEC LES THÈMES SUIVANTS :

- DES EXPOSANTS INNOVANTS
- LES ATOUTS GÉOGRAPHIQUES DE LA WALLONIE COMME LEVIER LOGISTIQUE
- VISITOR EXPERIENCE & RÉSEAUTAGE

Le programme de Transport & Logistics Liège 2015 : Visit the Future!

1. NOUVEAU ! Discover Logistics in Wallonia : Experience Tour le 29 avril 2015

En collaboration avec notre partenaire stratégique Logistics in Wallonia, une excursion en bateau et en bus est organisée durant laquelle vous visiterez les sites logistiques.

- 08.00 : Petit déjeuner sur le site du salon
- 09.30 : Embarquement Port de Liège en bateau / Trilogiport (site DP World et WDP) en bateau et en bus / Terminal à conteneur de Liège en bus / Aéroport Cargo Liège en bus
- 13.30 à 14.30 : Walking lunch au salon

Après le déjeuner de réseautage, vous pouvez visiter librement le salon.

Liège, une région européenne en pleine expansion :

- Le premier port intérieur belge et troisième port intérieur d'Europe.
- Une ligne navigable directe entre les 4 grands ports maritimes.
- Une connexion centrale avec les 4 grandes voies de chemin de fer.
- Une plaque tournante du transport aérien de marchandises grâce à son aéroport (de plus a conforté sa place de 1er aéroport cargo en Europe).

La construction de Trilogiport va continuer de renforcer le port intérieur de Liège.

Une visite exclusive des sites est aussi organisée le 30 avril, sur invitation uniquement (DP World Liège & WDP).

2. Le grand débat «Logistics in Wallonia» le 29 avril 2015

Nous vous invitons également à assister au grand débat Logistics in Wallonia. La discussion commence à 15h00 dans notre «Presentation Theatre», autour du thème «La logistique, moteur de redéploiement économique de la Wallonie en Europe». Au terme du débat, Jean Claude Marcourt, Vice-Président du Gouvernement wallon et du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, partagera ses conclusions.

3. Présentation nouveau logo et nouvelle stratégie Logistics in Wallonia le 29 avril

A 16h30, après le grand débat, Jean Claude Marcourt révélera le nouveau logo de Logistics in Wallonia. Ensuite Logistics in Wallonia présentera leur nouvelle stratégie et le nouveau site internet.

4. La nuit de la logistique le 29 avril 2015

Après la première journée du salon, nous vous accueillons lors de «La nuit de la logistique». Un moment de réseautage à ne pas manquer qui réunit tous les professionnels dans une ambiance détendue. **Be part of the logistics community!**

5. Les cas pratiques des exposants et speedupdates le 30 avril 2015

D'une part, profitez de l'interactivité des différentes présentations de cas pratiques de nos exposants. D'autre part, nous vous proposons d'assister aux speedupdates de nos partenaires et des fédérations.

6. Des démonstrations interactives les 29 et 30 avril 2015

Assistez aux démonstrations de chariots transpalette, AGV et autres solutions de convois.

TRANSPORT & LOGISTICS

TRANSPORT & LOGISTICS LIÈGE
Halles des Foires de liège, hall 1
www.easyfairs.com/transport-liege

Plus d'Infos : Patrick Jacobs, Event Director (03/280.53.28, patrick.jacobs@easyfairs.com)

EASYFAIRS
Visit the future

Artexis Easyfairs permet aux communautés (professionnelles et particulières) de découvrir de quoi sera fait leur futur lors d'événements incontournables qui anticipent leurs besoins et présentent des solutions au format idéal. Le groupe organise actuellement 125 événements dans 16 pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Émirats, Espagne, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède et Suisse) et gère huit sites événementiels au Benelux et dans les pays nordiques (Gand, Anvers, Namur (deux sites), Malines, Mons, Stockholm et Malmö). En 2013-2014, le groupe employait 396 collaborateurs et a généré un chiffre d'affaires de 93 millions d'euros. Artexis Easyfairs s'efforce d'être l'acteur le plus flexible, le plus souple et le plus efficace de son secteur en employant des collaborateurs engagés, en mettant en œuvre les meilleurs outils de marketing et de technologie et en développant des marques fortes. «Visit the future» avec Artexis Easyfairs.

Dossier

Environnement, Energie, Mobilité, Aménagement du Territoire

CODE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, IMPLANTATIONS COMMERCIALES, NOUVELLES TAXES EN MATIÈRE D'EAU, ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, NÉCESSAIRE NORME ÉNERGÉTIQUE, PRÉLÈVEMENT KILOMÉTRIQUE, DÉBAT AUTOUR DES «VOITURES-SALAIRES», DESSERTE DES PARCS D'ACTIVITÉS PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN, ÉCONOMIE CIRCULAIRE... : LES MATIÈRES DU CADRE DE VIE SONT EN ÉVOLUTION PERMANENTE. COMME CHAQUE ANNÉE, L'ÉQUIPE DU DÉPARTEMENT «ENVIRONNEMENT» DE L'UWE FAIT LE POINT SUR CES DOSSIERS QUI INTÉRESSENT LES ENTREPRISES.

CoDT

Le nouveau Code du Développement territorial

UN CoDT REVU AVANT SA MISE EN ŒUVRE. TOUT BÉNÉFICE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ?

par Samuël SAELENS

La législature 2009-2014 avait été relativement ambitieuse en matière de cadre réglementaire et prospectif de l'aménagement du territoire. En effet, la volonté n'était pas moins que de revoir fondamentalement ses deux principaux outils que sont, d'une part, le Code Wallon de l'aménagement du territoire (CWATUPE) et d'autre part, le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER). Au terme de cette législature, un décret instaurant un nouveau Code du Développent territorial était voté le 24 avril 2014 tandis qu'un projet de SDER renouvelé échouait à franchir le cap de l'adoption par le Gouvernement wallon.

Dans la foulée de la formation du nouvel exécutif, la DPR 2014-2019 annonçait un travail d'optimalisation du décret CoDT et l'adoption d'un nouveau SDER sans toutefois faire explicitement référence au travail de la précédente législature en la matière.

A propos du CoDT, le Ministre Di Antonio précisait en début de législature qu'il souhaitait changer le texte du décret avant sa mise en œuvre afin de le rendre plus opérationnel et de modifier quelques options jugées contraignantes.

Un CoDT première mouture qui allait déjà dans le bon sens

Pour rappel, l'UWE portait un regard globalement positif sur le CoDT d'avril 2014.

Sur la forme, la lisibilité et l'amélioration de la structure du document pouvaient être clairement pointés.

Sur le fond, les objectifs de simplification et d'accélération des procédures semblaient avoir clairement motivé la rédaction.

Il restait toutefois certains aspects problématiques comme celui des modalités liés aux délais de rigueur, la complexification des procédures SAR, les interrogations liées à la mise en œuvre des périmètres U, l'évolution de la politique foncière, la place du secteur privé ou encore l'articulation avec les autres polices administratives.

Une révision concertée du décret du 24 avril

Ces difficultés mais également certains problèmes d'opérationnalisation pointés par l'administration et plusieurs professionnels de la matière ont donc conduit le nouveau Gouvernement à remettre le travail sur le métier et à revoir le texte dans le cadre d'une véritable concertation à laquelle l'UWE a été intégralement associée. Ce travail a abouti à l'adoption en première lecture d'un avant-projet de décret le 22 janvier 2015.

Par rapport au CoDT du 24 avril, l'avant-projet de décret maintient une série d'avancées qui intéressaient le monde économique et propose des modifications qui semblent aller dans le bon sens.

Hormis les avancées très positives en matière de forme et de lisibilité du Code qui se maintiennent, sont préservés sur le fond l'instauration de la réunion de projet et de la procédure conjointe plan-permis, la simplification du paysage des procédures ou encore le passage de plusieurs outils à la valeur indicative plutôt que réglementaire.

Au rayon des nouveautés apportées par cette nouvelle version et qui intéressent particulièrement les entreprises, il y a lieu de mettre en avant une nouvelle formule d'instruction des permis incluant des délais de rigueur et la saisine automatique éventuelle du fonctionnaire délégué en cas de non réponse de la commune dans les délais impartis.

Autres évolutions importantes : les révisions de plans de secteurs en 12 ou 24 mois (délais d'ordre), des procédures couplées avec des délivrances de permis (SAR ou Périmètre de Remembrement Urbain), des dispenses de permis d'urbanisation élargies, la création de nouvelles zones au plan de secteur (zone d'enjeu régional et zone d'enjeu communal (remplace le périmètre U)) et la suppression de la déclaration urbanistique.

Des éléments d'inquiétude toutefois

Les outils de la politique foncière et les mécanismes de charges d'urbanisme ou de compensations restent des sujets de préoccupation pour les entreprises. Ils doivent être utilisés avec la plus grande parcimonie par les autorités locales et régionales et dans un cadre devant empêcher toute dérive en la matière.

Une implication améliorée du secteur privé dans les procédures, et dès l'amont de celles-ci, ainsi qu'une véritable concertation doivent encore être davantage affirmées afin de pleinement répondre aux objectifs premiers de la réforme.

Un monitoring du dispositif

Pour l'UWE, le CoDT doit contribuer à la mise en place d'un cadre plus simple et plus favorable à l'initiative privée qu'aujourd'hui et ce, à tous les niveaux.

Il est dès lors essentiel d'accompagner au mieux l'opérationnalisation de cet outil. L'UWE demande à ce propos la mise en place d'un comité stratégique chargé de suivre la mise en œuvre pratique du CoDT, d'en assurer la bonne interprétation sur le terrain et de formuler, le cas échéant, des propositions de correction du texte.

Une mise en œuvre au service du développement régional

A l'heure d'écrire ces lignes, la mise en œuvre du nouveau CoDT est prévue pour le 1er octobre 2015.

A partir de cette date, le temps nous montrera si les acteurs publics de terrain dépasseront une vision actuelle parfois très planificatrice et d'autorité pour entrer dans une logique de concertation plus forte avec le secteur privé et pour s'approprier l'esprit qui a manifestement guidé l'écriture de ce nouveau Code au bénéfice de projets de qualité, positifs pour l'ensemble des acteurs de la société.

Ce seront ces projets qui diront si la réforme du CWATUPE et du CoDT première mouture est un acte politique réussi. ■

PUBLI-RÉDACTIONNEL

de Crombrugghe & Partners Quand l'immobilier devient un levier de gestion

L'immobilier, que ce soit à des fins de logement ou d'investissement, demande des moyens très importants qui, en cas de gestion désordonnée ou passive, s'évaporent inutilement et irrévocablement. Une gestion sérieuse permet non seulement de réaliser des économies mais aussi et surtout de dégager des plus-values.

L'achat, la vente, la location, constituent de lourdes décisions à la fois cruciales et déterminantes dans les moments clés d'une entreprise ou d'une organisation. Une stratégie proactive et dynamique permet de guetter en permanence les paramètres du marché pour pouvoir réagir au moment opportun aux tendances de ce marché.

dC&P analyse des bureaux, des immeubles commerciaux, des immeubles résidentiels, des hôtels, des sites industriels et des entrepôts, pour des propriétaires et des locataires du secteur privé et public, et apporte son aide aux gestionnaires de patrimoines immobiliers dans la gestion stratégique de l'immobilier en :

- l'alignant sur les objectifs de l'entreprise,
- mettant au point des objectifs d'excellence pour les départements immobiliers,
- fournissant des conseils d'arbitrage,
- recherchant l'hébergement plus adéquat qui nécessite moins de capital,
- appréciant les opportunités de déménagement par rapport au maintien sur un site,
- repositionnant des biens vides ou sous-utilisés,
- procédant à des audits immobiliers et "due diligence",
- conseillant des entreprises dans la réalisation de ventes et mises en location permettant de libérer des capitaux au profit de leur activité principale.

Ces services s'appuient sur les standards professionnels les plus élevés, un haut niveau de professionnalisme financier et un code éthique. Le bureau agit en totale indépendance (sans aucune activité d'agence) afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Fort d'une grande expérience, d'une connaissance approfondie du marché immobilier, de la capacité de coordination de différentes analyses (technique, urbanistique, financière et juridique), et épaulé par des collaborateurs formés dans diverses disciplines, le bureau est en mesure d'étudier et de résoudre des problématiques complexes.

L'activité de **dC&P** se situe au niveau de la Belgique entière et du Luxembourg mais également dans un contexte européen grâce à un excellent réseau de bureaux locaux.

de Crombrugghe & Partners
THE RIGHT STRATEGY FOR THE RIGHT PROPERTY

Implantations commerciales

Nouveau cadre réglementaire

UN NOUVEAU CADRE POUR LA DÉLIVRANCE DES PERMIS D'IMPLANTATIONS COMMERCIALES.

par Samuël SAELENS

Depuis le 1er juillet 2014, la compétence sur la délivrance des permis qualifiés jusqu'aujourd'hui de «socio-économiques», est officiellement régionalisée. Un nouvel ensemble décrétal, réglementaire, administratif et d'orientation a été mis au point par le Gouvernement wallon pour organiser dorénavant le secteur du commerce en Wallonie. Le décret relatif aux implantations commerciales, voté par le Parlement wallon le 4 février 2015, en est la colonne vertébrale.

Pour élaborer ce nouvel arsenal, le Gouvernement régional a dû prendre en compte la directive européenne «Services» qui pose d'importantes balises en ne permettant plus, en principe, l'utilisation de critères économiques dans la délivrance de permis.

La Wallonie a donc dû revoir sur cette base la manière dont les permis commerciaux allaient être octroyés. Cette procédure ne sera bien entendu d'application que lorsque l'ensemble du dispositif sera prêt, a priori le 1er juin 2015.

Une procédure spécifique

La Wallonie aurait pu faire le choix de ne pas prévoir de procédures spécifiques au secteur du commerce et délivrer les permis dans le cadre des procédures existantes de permis d'urbanisme et de permis d'environnement. Elle n'a pas suivi cette possibilité et a décidé de préserver une procédure propre pour le commerce.

Cette procédure spécifique repose sur un nouveau décret relatif aux implantations commerciales, des arrêtés mais aussi sur un Schéma Régional de Développement Commercial (SRDC).

Le SRDC fournit un état des lieux du commerce en Wallonie mais aussi des habitudes d'achat des consommateurs wallons. Il permet d'établir, et dès lors de confronter, l'offre et la demande et donc de pointer les situations spécifiques des différents nodules commerciaux.

Le SRDC est un document d'orientation. Il n'a pas valeur réglementaire et définitive pour juger de la pertinence d'un nouveau projet mais il fournit une base de réflexion pour les autorités responsables de la délivrance des permis.

Ces permis sont, par le nouveau décret, répartis par seuils de surface nette. Les surfaces de moins de 400 m² sont soumises à une « simple » déclaration. Les surfaces de 400 à 2500 m² verront leur permis traités par les autorités communales tandis que les permis pour les commerces de plus de 2500 m² relèveront désormais d'une nouvelle direction du SPW (DGO6), la Direction des Implantations Commerciales (DIC). Le Fonctionnaire en charge de cette direction (le FIC) instruira collégialement avec le Fonctionnaire Délégué et le Fonctionnaire Technique, les demandes de permis. Il sera soutenu en cela par une nouvelle instance d'avis, l'Observatoire du Commerce.

Des critères nouveaux d'analyse

Les autorités compétentes traiteront les demandes de permis (soit «d'implantations commerciales» seuls soit «intégrés» avec un permis d'urbanisme et/ou d'environnement) au regard de 4 critères définis dans le décret et précisés par arrêté.

Ces critères sont liés à la protection du consommateur, à la protection de l'environnement urbain, aux objectifs de politique sociale et à la contribution à une mobilité plus durable.

Une réforme qui se jugera sur le terrain

A priori, l'UWE estime que plusieurs mesures prises sont positives et devraient apporter une réelle simplification administrative, comme par exemple l'instauration d'un seul permis intégré et de la notion de guichet unique.

Des éléments posent toutefois question. Il s'agit notamment de la manière dont les autorités vont interpréter les 4 critères, intégrer le caractère indicatif du SRDC et dès lors valider une nécessaire flexibilité pour traiter ces dossiers. Il y aura lieu de voir également comment s'organisera la concertation avec les acteurs du secteur de même que la publicité des nouveaux outils vers ceux-ci.

Certains éléments sont a priori en recul par rapport à la situation actuelle comme la suppression de quelques éléments de simplification.

Au final, l'UWE souhaite que cette réforme contribue à une vraie simplification administrative pour les demandeurs et dès lors à une contribution positive de la dynamique de ce secteur en Wallonie. Comme pour le CoDT, la manière avec laquelle les autorités régionales et communales s'empareront de ce texte déterminera fortement la réussite ou l'échec de cette réforme en matière de développement économique. ■

Trois questions à **Sylvain ANTOINE**, Fonctionnaire des Implantations Commerciales (SPW-DGO6)

1 Dans le cadre de la régionalisation de cette compétence, pourquoi la Wallonie a-t-elle fait le choix de maintenir une procédure spécifique pour l'implantation des commerces ?

SA *La Wallonie a, en effet, fait le choix de maintenir une procédure spécifique pour les projets d'implantation de commerce de détail.*

Cette affirmation doit toutefois être nuancée en ce que la Région wallonne a, dans un souci de simplification administrative, créé une procédure unique d'autorisation pour les projets intégrés à savoir les projets pour lesquels il apparaît qu'une demande de permis d'implantation commerciale et une demande de permis unique, de permis d'environnement ou de permis d'urbanisme doivent être introduites.

Par le permis d'implantation commerciale, le législateur wallon a entendu encadrer l'implantation de commerce au regard de critères qui ne relèvent pas directement de la police de l'urbanisme ou de la police de l'environnement.

Ces critères sont les suivants :

- *la protection des consommateurs et des destinataires de services ;*
- *la protection de l'environnement urbain ;*
- *les objectifs de politique sociale ;*
- *la contribution à une mobilité plus durable.*

Cette matière est à la confluence de divers domaines.

L'activité commerciale est un pilier fort du développement économique. L'offre commerciale est actuellement équilibrée en Wallonie, avec une surface commerciale de plus de 6 millions de m², ce qui représente 32.000 commerces et un chiffre d'affaires cumulé de 20 milliards d'euros, soit près de 10% du PIB wallon.

La régionalisation de la matière poursuit l'objectif de garantie, sur le long terme, d'une régulation adéquate de ce secteur d'activités tant à l'échelle régionale que communale.

Si l'on revient aux prémisses de la réforme, il est important de noter que le décret et l'élaboration du Schéma Régional de Développement Commercial ont été portés conjointement, sous la précédente législature, par le Ministre de l'Economie et le Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Il s'agit d'un choix mûrement réfléchi par le politique. Je suis convaincu qu'un encadrement de ces activités économiques par le décret relatif aux implantations commerciales amènera une plus-value dans la régulation voulue des implantations commerciales, ainsi qu'au sein des analyses et travaux devant y mener.

2 Pour l'octroi de permis intégrés (incluant des volets urbanistiques et environnementaux), vous êtes conjointement compétent avec les fonctionnaires techniques et délégués. Comment cette compétence partagée va-t-elle concrètement s'organiser sans contrainte supplémentaire pour le demandeur ?

SA *Il n'y aura aucune contrainte supplémentaire pour le demandeur. L'objectif du permis intégré est une simplification administrative. C'est l'assurance pour le demandeur d'obtenir une seule autorisation.*

En pratique, comme précédemment, la politique des implantations commerciales viendra s'adosser aux politiques existantes. Les dossiers devront être constitués selon les règles en vigueur. Une seule demande sera introduite.

Les délais ont été harmonisés et il s'agit de délais de rigueur. Ceci est également une précision importante à apporter aux demandeurs, puisque ces délais permettront au demandeur de savoir exactement à quel moment la décision finale sera prise.

Dans la pratique interne, une task-force a été mise en place avec les services compétents afin d'organiser les échanges d'informations et une parfaite collaboration.

Les arrêtés d'application du décret du 5 février 2015 sont par ailleurs en cours de discussion au Gouvernement wallon.

3 A quel moment est-il prévu a priori que la Wallonie reprenne effectivement à son compte l'instruction des permis et Combien de dossiers et de mètres carrés seront a priori traités annuellement par la nouvelle procédure ? Combien en instruirez-vous sur ce total ?

SA *La date d'entrée en vigueur devra être fixée par le Gouvernement wallon au sein des arrêtés d'application.*

Les services de la Direction des Implantations Commerciales mettent tout en œuvre pour anticiper cette entrée en vigueur afin d'informer au mieux les acteurs de cette réforme : publications, information, etc. Nous avons par ailleurs organisé le 23 mars 2015 une séance d'information qui a rassemblé plus de 300 personnes. Enfin, notre site internet est abondamment documenté et l'ensemble des documents y sont ou seront téléchargeables : vade-mecum, mode d'emploi de LOGIC, contacts, etc. La Direction des Implantations Commerciales est une équipe de 9 techniciens motivés et disponibles.

Quant au nombre de dossiers, "la prévision est surtout difficile quand elle concerne l'avenir" *selon l'humoriste. Plus sérieusement, sur base de la période 2005-2014, 2.204 dossiers ont été traités par le Comité socio-économique, toutes superficies confondues. Cela représente une moyenne annuelle de près de 70 dossiers (pour les projets supérieurs à 2.500 m²) avec un dossier moyen de 3.334 m².*

Efficacité énergétique

Une priorité !

LA QUESTION DU RISQUE DE BLACKOUT CET HIVER ET CELLE DES PRIX DE L'ÉNERGIE ONT REMIS À L'AGENDA DES PRIORITÉS L'ATTENTION QUE LES UNS ET LES AUTRES – PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES – DOIVENT ACCORDER À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.

par André LEBRUN

Au niveau des secteurs industriels, l'efficacité énergétique est, depuis plus de 10 ans, au cœur des accords de branche CO_2/Energie liant secteurs et Région wallonne. Avec les résultats positifs que l'on connaît ! Ainsi, lorsque l'on consolide tous les objectifs sectoriels, l'efficacité énergétique a été améliorée de 16,5% (contre 13,8% attendus), soit une économie de 28,57 millions de GJp (ou 7,94 TWhp) en 2012, et les émissions spécifiques de CO_2 ont été réduites de 19,3% (contre 13,7% attendus), soit 2,29 millions de tonnes de CO_2 évitées en 2012.

Sans être engagées dans un accord de branche, les entreprises, quel que soit le secteur – tertiaire ou industriel –, doivent se poser la question de l'optimisation de leur consommation d'énergie. En effet, avant de se lancer dans des investissements relatifs aux énergies renouvelables, il est toujours plus intéressant de mettre en place des mesures d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE).

La première étape de toute démarche d'amélioration est de réaliser un état de lieux de sa situation et de mettre en place un suivi des consommations et des coûts. Il faut ensuite définir un indicateur de suivi qui permettra d'évaluer l'impact de actions qui seront mises en œuvre.

Des actions concrètes, qui représentent une source importante d'économies d'énergie, peuvent être menées dans tous les postes importants de la consommation : chauffage, éclairage, eau chaude sanitaire, ventilation, chaine du froid, air comprimé, etc.

Etapes d'une bonne gestion de l'énergie en entreprise

- Connaître et analyser ses consommations
- Réduire ses consommations
- Réduire le prix de l'énergie
- Recourir aux énergies renouvelables (auto-produire son énergie verte)
- Sensibiliser les collaborateurs

Si dans le secteur tertiaire les postes «chauffage» et «éclairage» représentent respectivement de l'ordre de 50% et 20% des consommations énergétiques totales de l'entreprise, dans le secteur industriel/manufacturier, il est plus difficile d'établir une ventilation précise des différents postes de consommation car le process peut intervenir de manière importante. Certains postes peuvent toutefois être mentionnés comme très consommateurs d'énergie : l'air comprimé, la production de vapeur, les fours, les bains de traitement...

Dans tous les cas, de nombreuses actions peuvent donc être réalisées : de la plus simple à la plus compliquée, de la moins chère à celle qui nécessite des investissements plus importants et dont le pay-back n'est pas immédiat. Des formules existent pour faciliter l'investissement : aides à l'investissement, leasing, système de tiers investisseur...

5 actions concrètes pour optimiser sa consommation électrique

1. Eteindre les équipements électriques la nuit, le weekend et lorsqu'ils ne sont pas utilisés (blocs multiprises, minuteries...)
2. Eclairer où c'est nécessaire et quand il le faut (privilégier l'éclairage naturel, prévoir des zones à éclairer de manière distincte, placer des détecteurs de présence...)
3. Utiliser les climatiseurs de manière raisonnable et raisonnée (éviter leur fonctionnement en même temps que le chauffage, privilégier l'aération naturelle, modérer la température de consigne...)
4. Privilégier un éclairage performant (ampoules fluo-compactes, Led...)
5. Ajuster la pression de l'air comprimé et limiter les fuites du réseau.

La mise en place de ces mesures doivent s'inscrire dans le cadre d'un plan d'action à élaborer au niveau de l'entreprise et qui s'appuie sur une campagne de sensibilisation interne, l'adaptation des comportements et des habitudes étant aussi source d'économies d'énergie.

“

DES ACTIONS CONCRÈTES, QUI REPRÉSENTENT UNE SOURCE IMPORTANTE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, PEUVENT ÊTRE MENÉES DANS TOUS LES POSTES IMPORTANTS DE LA CONSOMMATION : CHAUFFAGE, ÉCLAIRAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE, VENTILATION, CHAINE DU FROID, AIR COMPRIMÉ, ETC.

PUBLI-RÉDACTIONNEL

IndustryLED, l'eco-éclairage en leasing

Des économies sans effort ni investissement !

LES EXIGENCES DE RENTABILITÉ TOUJOURS PLUS IMPORTANTES CONTRAIGNENT BEAUCOUP D'ENTREPRISES À RÉDUIRE LEURS COÛTS DE FONCTIONNEMENT. CES ÉCONOMIES SONT RAREMENT AGRÉABLES ET SE FONT SOUVENT AU DÉTRIMENT DU CONFORT ET DE L'AMBIANCE DE TRAVAIL. L'ÉCLAIRAGE LED INVERSE CETTE TENDANCE EN AIDANT LES ENTREPRISES À RÉALISER DES ÉCONOMIES MAIS, CETTE FOIS, SANS EFFORT NI INCONFORT ! EN EFFET, LE LED PERMET AUX ENTREPRISES DE RÉALISER DES ÉCONOMIES SUR LEURS FRAIS D'ÉCLAIRAGE **SANS INVESTISSEMENT DE DÉPART**.

La technologie LED présente un **rendement lumineux 2 à 10 fois supérieur** aux autres types de lampes, et permet d'éclairer de manière intelligente là où il faut quand il le faut. En outre, la durée de vie très longue des éclairages LED **réduit les opérations de maintenance et de recyclage**. Enfin, lorsqu'ils sont produits en Europe, les éclairages LED présentent un **meilleur bilan carbone**. Aujourd'hui, le LED présente une **qualité de lumière** (chaleur, puissance) au moins **égale** aux autres sources lumineuses.

Exemple concret d 'économies :

- Atelier ou entrepôt de 3.000 à 4.000 m² éclairés à 7 mètres par néon T8 ou cloches,
- 85h/semaine (2 shifts)
- Avec éclairage LED et architecture de la lumière repensée
- **Economies réalisables :** +/-14.000 €/ an
- **Si achat en leasing :** Gains directs nets dès le premier mois : ± 500€/mois, investissement de départ: 0€, valeur résiduelle : 5%
- **Durée de vie :** 11,3 ans

Interrogé sur les raisons de la faible pénétration de l'éclairage LED dans les entreprises, Patrick Legrand de INDUSTRYLED répond : "*Nous comprenons pourquoi les entreprises ne prennent pas la balle au bon. En effet **95% d'entre elles n'identifient pas encore leurs coûts d'éclairage**... Dès lors, comment pourraient-elles avoir une idée des économies réalisables ? Pour répondre à cette problématique, nous avons mis au point un logiciel qui permet d'identifier les coûts d'énergie et de maintenance liés à leur éclairage. Le tout en une demi-heure avec les paramètres réels de l'entreprise... **Cet examen par un expert est gratuit***".

N'hésitez pas plus longtemps et découvrez votre potentiel d'économies en formant le 02/720.0800, vous aurez bien gagné votre journée !

www.industryled.be

industry LED
Industrial Lighting Solutions

Forum Energie

Mix énergétique équilibré et prix de l'électricité

PRÉSENTÉS À L'OCCASION DU FORUM ENERGIE DE FEBELIEC, LES RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DU GRAND PUBLIC À PROPOS DES QUESTIONS ÉNERGÉTIQUES SONT TANTÔT PRÉVISIBLES, TANTÔT SURPRENANTS.

par André LEBRUN

A l'occasion de son premier Energy Forum qui s'est tenu fin janvier, Febeliec a confié au bureau iVOX la réalisation d'une enquête auprès de la population belge. Il s'agissait de sonder l'opinion de la population à propos de différents thèmes liés à l'énergie. L'enquête[1] a fourni un certain nombre de résultats prévisibles, mais aussi surprenants.

Black-out et sécurité d'approvisionnement ?

75% des personnes sondées trouvent démesurée l'attention médiatique accordée aux interruptions possibles d'approvisionnement en électricité et moins de 20% des Belges craignent de se retrouver sans électricité l'hiver prochain. C'est ce qui explique pourquoi très peu de mesures préventives ont été prises : seulement une personne sondée sur cinq confirme réfléchir à des précautions à prendre dans les prochaines semaines.

S'ils ne craignent pas le risque de blackout, neuf Belges sur dix trouvent néanmoins qu'il faut plus de certitude en matière de sécurité d'approvisionnement en Belgique. La politique énergétique doit être mieux harmonisée au niveau européen et la Belgique doit être capable de s'auto-approvisionner à 100% en énergie.

"*Les résultats montrent que plus de 80% des Belges estiment que l'absence de garantie d'approvisionnement en électricité sera néfaste pour nos entreprises. En outre, 7 sur 10 croient que, dans ce cas, les entreprises seront tentées de quitter la Belgique, ce qui se traduira à son tour par des pertes d'emplois*", explique Peter Claes, administrateur de Febeliec.

Norme énergétique

Environ la moitié des Belges sait que le prix de l'électricité pour les entreprises est lui aussi plus élevé que dans les pays voisins en ce moment. Et trois Belges sur quatre sont d'avis que les prix de l'énergie jouent en ce moment un rôle important dans le développement de notre industrie.

Pas moins de 85% des participants souscrivent à l'introduction d'une norme énergétique, par laquelle le prix de l'électricité et du gaz pour les entreprises belges ne peut pas dépasser celui des pays voisins.

Le principe de la norme énergétique, qui a été porté par Febeliec et la plupart et les fédérations d'entreprises, dont l'UWE, a été repris dans l'accord de Gouvernement fédéral. Il est extrêmement intéressant que cette idée soit soutenue par une franche aussi large de la population.

Pour un mix énergétique

Neuf Belges sur dix sont d'avis que les énergies renouvelables doivent faire partie du mix énergétique à l'avenir et deux tiers estiment que les centrales nucléaires y ont également leur place. Pour plus de 6 personnes sur 10, il est impensable que dans 10 ans, les centrales nucléaires soient fermées si la sécurité d'approvisionnement est garantie.

Une personne sur trois estime que la Belgique dispose de suffisamment d'énergie solaire et éolienne pour approvisionner le pays et les avis sont partagés quant à savoir si l'énergie verte alternative (soleil, vent, …) peut garantir un approvisionnement stable : quatre personnes sur dix pensent que c'est possible, tandis que la moitié n'y croit pas.

Les résultats de l'enquête iVox/Febeliec le montrent, les Belges sont conscients des choix à opérer en matière de politique énergétique : sécurité d'approvisionnement, mix énergétique et même mise en place d'une norme énergétique afin de préserver la compétitivité des entreprises. Les entreprises partagent très largement ces constats et points de vue. "*Sur cette base, nous appelons les autorités compétentes de notre pays à introduire d'urgence une norme énergétique pour l'industrie et à faire des choix positifs et orientés vers le long terme sur le mix énergétique du futur*", conclut Peter Claes. Nous ne pouvons que soutenir et amplifier une telle requête auprès tant de nos interlocuteurs au Fédéral que des autorités publiques wallonnes.

A propos de Febeliec

FEBELIEC, la "Federation of Belgian Industrial Energy Consumers", a été fondée en 1990 pour représenter les industries consommatrices d'électricité et de gaz naturel en Belgique, dans les dossiers relatifs à la politique énergétique et climatique au niveau belge ainsi qu'au niveau européen. FEBELIEC défend les intérêts spécifiques des consommateurs industriels d'énergie pour lesquels le coût de l'énergie constitue un facteur important de compétitivité et de maintien de l'emploi qu'ils génèrent directement ou indirectement. www.febeliec.be

(1) L'enquête a été réalisée online par le bureau spécialisé d'études de marché iVOX entre le 23 décembre 2014 et le 5 janvier 2015 auprès de 1000 Belges du iVOX panel, représentatifs selon la langue, le sexe, l'âge et le niveau d'études.

Financement de la politique de l'eau

Les entreprises mises à contribution !

EUROPE ET PLANS DE GESTION DES BASSINS HYDROGRAPHIQUES OBLIGENT, TOUTE UTILISATION DE L'EAU DOIT ÊTRE RÉTRIBUÉE. AUGMENTATIONS DE TAXES POUR LES ENTREPRISES !

par Cécile NEVEN

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion des bassins hydrographiques, la Wallonie doit récupérer les coûts des services liés à l'utilisation de l'eau. Après de nombreux allers et retours, le Gouvernement a finalement adopté un décret-programme publié au MB fin décembre 2014 : les taxes payées par les entreprises en matière d'eau vont augmenter.

Le décret envisage plusieurs mesures : l'augmentation de taxe sur les rejets d'eaux usées industrielles, l'instauration d'une redevance de prélèvement sur les eaux de surface non potabilisables, la modification de la contribution de prélèvement sur les prises d'eau souterraines non potabilisables, et la mise en place d'un contrat de service pour l'épuration des eaux usées industrielles, ...

Une augmentation de 75% de la taxe

Rappel sur les principaux éléments de la taxe sur les eaux usées industrielles. Depuis 1990, les rejets d'eaux usées industrielles sont taxés ; la taxe est proportionnelle à la charge polluante déversée, laquelle est traduite en unités de charge polluante (UCP) dont le calcul se base sur quatre paramètres (pour faire court : charge organique, matières en suspension, métaux lourds et thermies). Le taux de taxation par UCP est de 8,92 euros.

Dès cette année, les entreprises paieront l'UCP 13 euros, soit une augmentation de 45%.

Cette augmentation est à calculer sur les rejets de l'année 2014, pour lesquels les entreprises ont reçu le traditionnel formulaire fin janvier, à rendre pour le 31 mars.

Cette augmentation sera accentuée par la modification de la formule de calcul du nombre d'UCP pour tenir compte des substances dangereuses. Concrètement, on introduit dans la formule de calcul de la taxe un facteur dit «ECOTOX», lequel est basé sur le comptage de «Daphnia magna», un micro-organisme d'eau douce représentatif de la qualité de l'eau, et considéré comme un paramètre intégrateur. L'application de ce nouveau facteur est assortie d'un coefficient réducteur visant à donner un caractère évolutif à l'introduction de l'écotoxicologie. A partir de 2015 (c'est-à-dire sur les rejets 2014), le coefficient est égal à zéro, et progresse ensuite pour aboutir à une prise en compte complète en 2018 (c'est-à-dire sur les rejets 2017); ce qui devrait permettre aux entreprises concernées de s'adapter lorsque cela est possible et de planifier l'augmentation probable des UCP rejetées.

Notons que la nouvelle formule donne également davantage de poids à deux métaux lourds : le nickel et le plomb.

Un arrêté d'exécution est encore nécessaire pour déterminer les secteurs concernés par le facteur N5 et les modalités d'analyses.

A l'heure de l'écriture de ces lignes, aucun texte en vue.. Il nous revient toutefois que quatre analyses (à réaliser par un laboratoire agréé) seraient requises par entreprise et par an.

En fonction des résultats obtenus, deux cas de figure : plus d'analyse du facteur N5 pendant 5 ans, ou l'imposition d'une fréquence d'analyse adaptée. Question coût, on évoque une fourchette de 300 à 500 euros par analyse.

Contrat d'épuration

Désormais, les entreprises qui rejettent en station d'épuration publique devront conclure un contrat de service avec le gestionnaire de la station (l'organisme d'épuration agréé, OAA), pour l'épuration des eaux usées industrielles rejetées à l'égout. Le décret instaure également la notion de «coût d'assainissement industriel (CAI)», par analogie au coût vérité d'assainissement (CVA), dû pour l'épuration des eaux domestiques.

La notion de contrat de service n'est pas neuve. Elle trouve son origine dans les «partenariats» initiés dès 2005 dans le cadre du contrat d'avenir pour la Wallonie actualisé (CAWA). L'idée n'est pas dépourvue d'intérêt puisque les contrats de service sont déductibles fiscalement à l'ISOC, contrairement à la taxe sur les eaux usées. Ceci-dit, de nombreuses questions se posent pour la mise en œuvre de ces contrats qui concerneraient plus de 800 entreprises.

Et les retours de terrains que nous avons sont mitigés. Il apparaît, en effet, que les entreprises sont parfois confrontées à d'importantes difficultés pour faire épurer leurs rejets par les OAA. Dans d'autres cas, cette solution est totalement inenvisageable et une dérogation (prévue par la loi) doit être demandée.

Le lien entre les dispositions du contrat d'épuration et celles du permis de rejet d'eaux usées pose question. Comment assurer la sécurité juridique et la non-discrimination ? Comment pourra-t-on garantir «une place» en station d'épuration publique à un industriel qui voudrait s'implanter ?

Les questions sont nombreuses et sont actuellement débattues lors de rencontres entre l'UWE et la SPGE. En tout état de cause, les rôles d'octroi des conditions de rejet et de contrôle de celles-ci doivent rester la prérogative de l'autorité compétente et de l'administration régionale.

Le contrat d'épuration étant obligatoire quand bien même l'entreprise n'a pas le choix du prestataire, nous estimons qu'il faudrait considérer le contrat d'épuration comme faisant partie d'une activité régulée et que les prix devraient faire l'objet d'un contrôle indépendant.

Les modalités du contrat de service doivent être définies dans un arrêté d'exécution qui est en cours de rédaction.

Taxation des prélèvements d'eau

Une autre mesure majeure du décret est l'instauration d'une redevance sur le prélèvement d'eau de surface non potabilisable.

Le montant de la redevance, qui ne concerne que les prélèvements supérieurs à 100.000 m³, varie par tranche, de la manière suivante :

- De 0 à 999.999 m³ : 0,063 €/m³
- De 1.000.000 m³ à 9.999.999 m³ : 0,037 €/m3
- De 10.000.000 m³ à 99.999.999 m³ : 0,020€/m³
- 99.999.999 m³ : 0,004 €/m³

Cette taxe coûtera plus de 8,5 millions d'euros aux quelques 60 entreprises concernées, 60% de la charge financière reposant sur le secteur de l'électricité qui fait une grande utilisation d'eau de surface pour le refroidissement de ses installations. Un coefficient réducteur est appliqué lorsque l'eau prélevée est restituée au cours d'eau.

Déjà existante, la contribution de prélèvement sur les prises d'eau souterraines non potabilisables, dont les entreprises sont exemptées en-dessous de 3.000 m³, voit ses taux majorés de 20% :

- De 0 à 20.000 m³ : 0,03 €/m³
- De 20.001 à 100.000 m³ : 0,06€/m³
- > 100.000 m³ : 0,09 €/m³

On relèvera que le taux de taxation des eaux d'exhaure reste inchangé, le secteur carrier ayant déjà vu l'impact de la taxe doubler lors d'une précédente réforme.

Enfin, les rejets d'eaux usées domestiques des entreprises se verront appliquer le CVA (1,935 €/m³) en lieu et place de la taxe actuelle (0,5542 €/m³).

Le décret est entré en vigueur le 1er janvier 2015. L'ensemble des mesures envisagées devraient assurer le financement de la politique de l'eau, comme le requiert la directive cadre sur l'eau. Connaissant le retard accumulé dans la mise en œuvre de la directive en Wallonie, notamment en matière d'épuration des eaux urbaines résiduaires, il conviendra de rester attentif à l'évolution des prix liés aux services rendus pour l'utilisation de l'eau et à leur impact sur les entreprises.

Permis d'environnement

La «classe 3» en ligne !

LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE EN ENVIRONNEMENT A FRANCHI, DÉBUT 2015, UNE ÉTAPE IMPORTANTE : LA DÉMATÉRIALISATION DE LA DÉCLARATION DE LA CLASSE 3. LA SIMPLIFICATION CONCERNE POTENTIELLEMENT 8.000 DOSSIERS PAR AN !

par André LEBRUN (UWE) et Daphné DEMITRI (SPW-DGO3)

Pour les entreprises, le domaine de l'environnement est le lieu de charges administratives importantes : demande de permis, mais aussi suivi de l'établissement, mesures de contrôle et reportings divers. Pas étonnant que l'UWE soutienne depuis le début les différentes initiatives de simplification administrative menées par la Wallonie : depuis le travail du Commissariat «Easi-Wal» à celui actuel de eWBS.

Les activités industrielles, artisanales, agricoles ou commerciales sont classées en fonction notamment de leur impact sur l'environnement. La législation distingue trois classes auxquelles se rattachent des procédures différentes : permis d'environnement avec ou sans étude d'incidences pour les activités et installations de classes 1 et 2, simple déclaration préalable pour les établissements de classe 3 (ceux qui ont le plus faible impact potentiel sur l'environnement). Ce sont ces établissements qui sont concernés par la récente réforme : la déclaration peut désormais être introduite en ligne, résultat d'un vaste chantier de simplification administrative.

"*Le permis d'environnement concerne beaucoup de personnes physiques et morales*, souligne Marc Peerts, inspecteur général du département des Permis et des Autorisations (DPA). *Nous avons travaillé durant 1 an avec plusieurs acteurs pour dématérialiser la déclaration de classe 3 dès le 1er janvier 2015*".

Aujourd'hui, déclarations papier et online coexistent. Des séances d'information (fig. 2) ont permis aux communes de maîtriser l'outil afin d'aider les déclarants et de faciliter la gestion électronique.

"*La commune traite les données et prend la décision*, poursuit Marc Peerts. *Le DPA n'intervient qu'en bout de course. Il tient à jour le registre des déclarations qu'il met, par exemple, à la disposition du département de la Police et des Contrôles (DPC). C'était essentiel qu'ils aient accès aux données informatisées*".

Et l'initiative a tout de suite rencontré le succès. Au 31 mars 2015, 1.528 déclarations ont été soumises par voie électronique, dont 51 en allemand.

Ensemble simplifions

C'est eWBS, service de simplification administrative intégré au Secrétariat Général du SPW, qui a coordonné ce projet transversal rassemblant l'expertise de divers intervenants. "*Le formulaire de classe 3*, indique Geoffroy Dolpire (eWBS), *est l'un des plus «petits» permis d'environnement, car c'est une simple déclaration. Mais c'est le plus utilisé, avec plus de 8.000 demandes par an*".

Autre intervenant sur le projet : le Département des Technologies de l'information et de la Communication du SPW (DTIC). "*Il y a 2 ans*, explique Jérôme Willems (DTIC), *nous avons mis en place une infrastructure centralisée d'échange de données. On a utilisé cette plateforme performante pour distribuer l'information du permis à partir du formulaire vers les communes et les services du DPA. Sur la base de la parcelle déclarée, la commune concernée reçoit la déclaration par email. Un service permet aux communes d'intégrer les données encodées par le déclarant directement dans leur logiciel de gestion*".

Une carte interactive intégrée

L'intégration de la cartographie constitue une autre avancée.

Le département de la Géomatique (SG) a aidé à concevoir la spatialisation de l'information. "*Au niveau du SPW, il y a de nombreuses applications à orientation cartographique*, note Stéphane Palm, pilote de la partie «Géomatique» du projet. *C'est parfois le parcours du combattant pour dénicher l'information souhaitée. Ici, il y a plus de confort pour le déclarant puisqu'un outil interroge toutes les couches nécessaires (présence d'une zone Natura 2000, lotissement, plan de secteur...) C'est la première fois que l'on va si loin dans l'intégration entre le formulaire dématérialisé et l'information spatiale. L'important, c'est que ce qu'on a développé soit réutilisable à l'avenir dans n'importe quel autre formulaire*".

La dématérialisation de la classe 3 est une première réussite en termes de simplification administrative. Ce travail est le fruit d'une étroite collaboration au sein des différents départements du Service public de Wallonie. Et qui s'inscrit dans un projet de grande envergure de dématérialisation complète du permis d'environnement (classes 1, 2, et 3).

Plus d'informations :
SPW-DGO3, Département des Permis et des autorisations (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be).
Formulaires disponibles sur : www.formulaires.wallonie.be (rubrique «Environnement et ressources naturelles»)

© SPW/SG et DGO3 (C. Lambay et D. Demitrri)

“

LA DÉCLARATION ÉLECTRONIQUE OFFRE PLUS DE CONFORT AU DÉCLARANT PUISQU'UN OUTIL INTERROGE TOUTES LES COUCHES NÉCESSAIRES (PRÉSENCE D'UNE ZONE NATURA 2000, LOTISSEMENT, PLAN DE SECTEUR…)

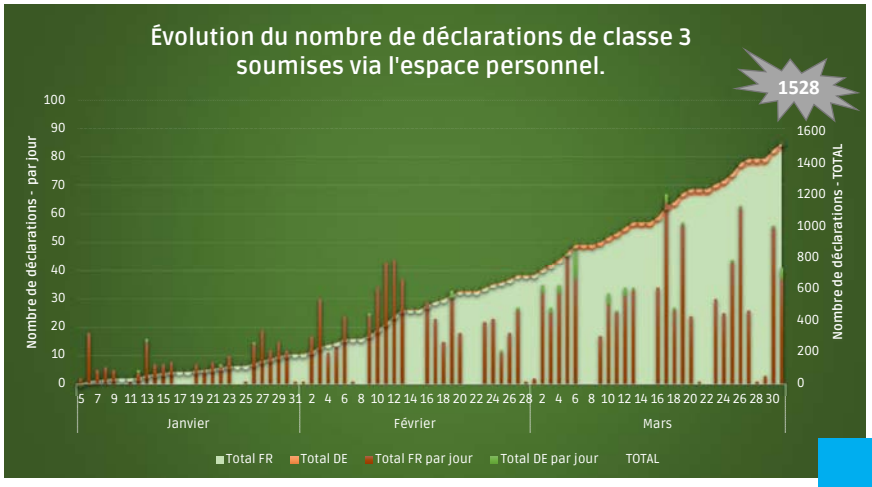

© eWBS - Apricco Consultants

Au 31 mars 2015, 1.528 déclarations de classe 3 ont été soumises par voie électronique, dont 51 en allemand.

La voiture de société

Un outil de rémunération et de mobilité

VOILÀ DES ANNÉES QUE DIVERS ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ, LOBBYS ENVIRONNEMENTAUX, PENSEURS DE LA MOBILITÉ AUTOPROCLAMÉS, OMNIPRÉSENTS MÉDIATIQUES ÉLARGISSANT SANS CESSE LE CERCLE DE LEURS POINTS DE VUE À DÉFAUT D'EN AUGMENTER LA PERTINENCE, HOMMES QUI ONT VU L'HOMME QUI A VU L'HOMME QUI A UNE VOITURE DE SOCIÉTÉ S'ÉCHINENT À EN POINTER TOUS LES "TRAVERS".

par Samuël SAELENS

Voilà des années que divers acteurs de la société, lobbys environnementaux, penseurs de la mobilité auto-proclamés, omniprésents médiatiques élargissant sans cesse le cercle de leurs points de vue à défaut d'en augmenter la pertinence, hommes qui ont vu l'homme qui a vu l'homme qui a une voiture de société s'échinent à en pointer tous les "travers".

Les plus avertis d'entre eux, une très faible minorité, se basent évidemment sur les études nationales et internationales en la matière en y puisant les extraits corroborant au mieux leur thèse principale : "*La voiture de société est la source de tous nos maux de mobilité en Belgique ! Haro sur cet avantage scandaleux !*".

Se mettre d'accord sur les notions et les chiffres

Comme bien d'autres sujets en matière de mobilité, la voiture de société traîne derrière elle quelques copieuses caricatures qui fondent en grande partie la vision fortement biaisée qu'en ont les précités.

Pour reprendre les termes de l'étude Promoco menée par l'Université de Namur il y a quelques années, une voiture de société est une voiture dont le coût est supporté par l'employeur, qui est octroyé à un travailleur pour ses déplacements professionnels et privés et dont le travailleur peut disposer sans solliciter une autorisation préalable.

Cette définition cible donc bien un certain type de véhicules dont le nombre (estimé à un peu plus de 400.000 unités sur base des paiements de cotisation de solidarité de l'ONSS) représente en réalité environ 7% du parc de voitures belges à fin 2013 (5.439.295 unités selon la FEBIAC).

Des pourcentages bien supérieurs sont régulièrement cités par erreur sur les voitures de société car ils confondent les véhicules achetés par des personnes morales dans leur ensemble et les «vraies» voitures de société, répondant à la définition ci-dessus.

Une rémunération cachée ? Non, une rémunération visible avec une vraie fonction de mobilité

Parmi les études récemment citées par les opposants farouches à la voiture de société, il y a une étude de l'OCDE mettant en avant le caractère avantageux du régime fiscal de la voiture de société en Belgique. On ne peut certes nier ce fait mais il a une base qu'il faut sans cesse rappeler et

que la même OCDE pointe à chacun de ces rapports sur la Belgique, à savoir un régime fiscal extrêmement pénalisant pour les employeurs et leur personnel. C'est ce régime que les avantages de la voiture de société tentent bien modestement d'adoucir vu qu'il reste un des plus douloureux du monde et que les avantages sur les voitures ont déjà été réduits ces dernières années.

L'autre élément à relever est que les voitures de société restent majoritairement, sur base des chiffres et non de discussions de pause-café, attribuées à des personnes dont la mobilité professionnelle est supérieure à la moyenne.

Dans l'étude Promoco déjà référencée, trois quarts des personnes disposant d'une voiture de société ont des déplacements professionnels très réguliers et une part infime n'en n'ont pas alors que le profil des déplacements professionnels des personnes n'ayant pas de voiture de société est radicalement différent (5% de ces personnes ont des déplacements quotidiens et 40% n'en n'ont jamais).

Quel impact en matière de mobilité et d'environnement ?

Dire que la suppression du régime fiscal des voitures de société nous mènerait au paradis de la fluidité routière et à l'air pur des montagnes dans nos villes repose une nouvelle fois sur une approche biaisée de la réalité des chiffres.

Non seulement les voitures de société représentent une part faible du parc (7%) et du trafic (12%) mais il faut à nouveau se référer à l'étude Promoco pour prendre conscience qu'une majorité (75%) des utilisateurs actuels d'une voiture de société rachèterait une voiture au cas où le régime serait supprimé. Ce ne sont là que des intentions exprimées, on peut sans crainte supposer qu'ils seraient plus nombreux à le faire. Soit, prenons 75%. Cela signifierait qu'une diminution globale de 3% du trafic pourrait être observée dans les hypothèses les plus favorables. Diminution qui serait rapidement comblée par la croissance naturelle du trafic.

Au niveau environnemental, les véhicules de société sont par nature récents et bien entretenus et sont dès lors dans leur globalité, moins émetteurs que plusieurs catégories de véhicules plus anciens (normes Euro 0, 1 et 2) malgré leur kilométrage individuel et leur puissance moyennement plus élevés.

Faut-il pour autant ne rien changer ? Non mais dans une approche d'ensemble argumentée

La question des voitures de société est une question qui ne peut être abordée que dans le cadre d'une réflexion globale sur la fiscalité et la mobilité et non sous un angle fermé. Elle doit l'être en outre dans le respect des faits et non d'interprétations erronées de ceux-ci. Elle ne peut être enfin le paravent derrière lequel se cachent les autorités pour faire porter aux entreprises et à une catégorie d'usagers leur incapacité à traiter avec efficacité nos problèmes généraux de mobilité. ■

Voies navigables et intermodalité en Wallonie :
LE choix logistique économique et écologique !

Comment intégrer le transport fluvial dans votre logistique ?
Quelles sont les primes dont vous pouvez bénéficier en Wallonie ?

contactez-nous !

DPVNI - Direction de la Promotion des Voies navigables et de l'Intermodalité

Direction de la Promotion des Voies navigables et de l'Intermodalité
Département de la Stratégie de la Mobilité
Direction générale opérationnelle «Mobilité et Voies hydrauliques»
Service public de Wallonie

Rue Forgeur 2 • B-4000 Liège
Tél. : +32 (0)4 220 87 50
Fax : +32 (0)4 220 87 60
dpvni@spw.wallonie.be
http://voies-hydrauliques.wallonie.be

Wallonie

Le prélèvement kilométrique

Accidentogène pour notre économie ?

DÉBUT 2016, S'APPLIQUERA, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL, LE NOUVEAU PRÉLÈVEMENT KILOMÉTRIQUE POUR VÉHICULES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DE PLUS DE 3,5 TONNES.

par Samuël SAELENS

La fiscalité routière est déjà particulièrement lourde aux niveaux fédéral et régionaux et génère d'importantes recettes qui sont bien loin d'être dévolues majoritairement aux politiques d'investissement en infrastructures et en mobilité.

Malgré cela, le principe d'un prélèvement kilométrique a toujours été validé par l'Union Wallonne des Entreprises mais à la condition que cela conduise à une fiscalité juste, équilibrée et ne pénalisant pas le tissu économique régional vis-à-vis de ses voisins.

A quelques mois de la mise en œuvre de cette mesure qui suscite questions, voire inquiétudes, dans le monde économique, l'Union Wallonne des Entreprises et ses fédérations membres estiment que cette condition a de très forts risques de ne pas être rencontrée et que le système de prélèvement n'offre ni alternatives ni améliorations ni compensations aux entreprises.

A l'heure d'écrire ces lignes, des aspects essentiels du prélèvement devaient encore être décidés comme les tarifs et les réseaux couverts.

Quelles que soient les options prises sur ces points, l'UWE souhaite rappeler un certain nombre d'attentes du secteur économique en matière de prélèvement kilométrique :

- Un calcul juste et transparent des charges du système et une imputation proportionnelle aux usagers marchandises (pas la totalité)
- Une détermination rapide et précise des véhicules concernés et des exonérations
- Des mesures d'accompagnement pour les chargeurs et les transporteurs
- La prise en compte du facteur temps dans la formule de calcul
- Une prévisibilité du coût et du fonctionnement
- Des charges administratives minimales pour les entreprises
- Une clarification rapide de l'usage des recettes
- Une équité de traitement entre belges et étrangers
- Une concertation structurée avec les entreprises
- L'Intégration rapide de tous les utilisateurs de la route dans le système (véhicules privés notamment)
- Une harmonisation des mécanismes de fiscalité au niveau européen

Les décisions sur ces points conditionneront l'ampleur réelle de l'impact économique sur les entreprises.

Ne pas en tenir compte pourrait affecter gravement la compétitivité de notre tissu et ce, en totale incohérence avec les volontés exprimées d'une véritable politique industrielle wallonne.

www.volkswagen.be

Plus de place à l'élégance.

La Golf Variant.

Possédant tous les arguments de la Golf en termes de sécurité active et équipements de série, la nouvelle Golf Variant propose un ATN le plus bas de sa catégorie, tout en étant déductible fiscalement jusqu'à 90%. Vos employés seront séduits par son élégance sportive et par son volume de rangement modulable jusqu'à 1.620 litres. Bref, la Golf Variant possède tous les avantages de la Golf avec encore plus d'espace.

Plus d'infos chez votre concessionnaire Volkswagen ou sur volkswagen.be

Il y a déjà une Golf Variant en Location Long Terme "Full Service" àpd **390 €**/mois HTVA*

Das Auto.

3,9 - 5,3 L/ 100 KM • 95 - 132 G CO_2/KM

D'Ieteren Donnons priorité à la sécurité. Modèle illustré avec options payantes. Informations environnementales (A.R. 19/03/2004) : www.volkswagen.be

*Volkswagen Golf Variant Trendline 1.6 l TDI 90 ch 5v BMT. Prix catalogue TVAC: 22.760€. Loyer TVAC: 463,65€. Offre en Location Long Terme «Full Service» Volkswagen Finance calculée sur base de 60 mois et 100.000 km. La Location Long Terme «Full Service» comprend les entretiens et les réparations, les assurances, le véhicule de remplacement, l'assistance routière, les pneus et les taxes. Offre réservée aux professionnels. Sous réserve d'acceptation du dossier par D'Ieteren Lease s.a., Leuvensesteenweg 679, 3071 Kortenberg avec siège social à 1050 Bruxelles, rue du Mail 50. Prix au 01/03/2015 et valables jusqu'au 31/03/2015. Volkswagen Finance est une dénomination commerciale de D'Ieteren Lease s.a. et de Volkswagen D'Ieteren Finance s.a. D'Ieteren Lease SA (FSMA 20172A) est un agent non lié de P&V Assurances (FSMA 0058) et un sous-agent de Allia Insurance Brokers (FSMA 11420A).

Après Créalys/Ecolys, Fernelmont bénéficie du concept Mobi-ParcS

ON ESTIME QU'À PEINE 2 À 4% DES TRAVAILLEURS DES PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (PAE) UTILISENT LES TRANSPORTS EN COMMUN POUR SE RENDRE SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL. EN EFFET, L'OFFRE DES TRANSPORTS EN COMMUN RÉPOND RAREMENT AUX BESOINS DE CES TRAVAILLEURS : LES HORAIRES ET/OU ITINÉRAIRES DES LIGNES EXISTANTES NON ADAPTÉES OU L'ABSENCE DE LIGNES DE BUS EN SONT LES PRINCIPALES RAISONS.

par Chloé LAURENT

Pour pallier cette carence, des alternatives s'imposent. Dans certains cas, elles consistent à créer de toute pièce une navette reliant le parc d'activité économique à la principale gare ferroviaire la plus proche ou directement au centre-ville. Lorsqu'il est mis en place, ce type de service est généralement le résultat d'un partenariat fort, et d'un financement direct, entre un consortium d'entreprises implantées dans le parc, l'intercommunale de développement économique compétente et l'opérateur de transport local.

Ainsi, depuis le 5 janvier 2015, une toute nouvelle ligne régulière «Mobi-ParcS-2» a vu le jour. Celle-ci relie tous les jours ouvrables de la semaine la gare des bus de Namur avec le parc d'activité économique de Fernelmont. Entièrement basée sur le concept et la success story du Mobi-ParcS-1, la navette de bus qui relie la gare de Namur aux PAE de Créalys et d'Ecolys , le projet Mobi-ParcS-2 a rapidement pu voir le jour en bénéficiant de l'expérience et des outils développés dans le cadre du projet MobiParcS-1.

Pour rappel, c'est en 2006, à la création d'Idealys, le club d'entreprises du parc de Créalys, qu'est sorti de terre le projet de navette reliant la gare de Namur à la zone d'activité. Première du genre en Wallonie, c'est au départ sous la forme d'un véhicule partagé 7 + 1 places que ce service s'est inscrit dans le cadre d'un «service régulier spécialisé de transport de travailleurs entre une gare et un parc d'activité économique».

En 2011, la navette prend son envol avec le développement du parc Ecolys voisin qu'elle dessert alors tout naturellement.

Grâce à la hausse de fréquentation, le système passe rapidement d'un bus de taille intermédiaire (Proxibus) vers un bus de taille conventionnelle.

Il est à souligner que cette évolution majeure est alors le fruit, non seulement, d'une implication sans précédent du club d'entreprises lui-même (promotion de la ligne, gestion des titres de transport, statistiques de fréquentation...), mais également d'un montage financier et organisationnel original combinant du sponsoring direct et l'engagement d'un chauffeur issu de l'économie sociale.

Enfin, en septembre 2014, la navette Mobi-ParcS -1 prend plus que jamais son envol en réintégrant officiellement l'offre de service du TEC Namur-Luxembourg. C'est désormais un nouveau bus conduit par des chauffeurs du TEC Namur-Luxembourg qui sillonne quotidiennement les parcs de Créalys et d'Ecolys.

Cette offre de service spécifique aux parcs d'activité économique permet à de nombreux travailleurs d'accéder tout simplement à l'emploi, à leur emploi. Espérons dès lors que le groupe TEC puisse allonger la liste de ce type de success stories dans les années à venir.

Plus d'infos sur www.cefer.be et www.idealys.be (rubrique «Mobilité et Sécurité/Mobi-Parcs»), ou sur www.infotec.be (rubrique «Solutions de Mobilité»).

Prévention et gestion des déchets d'emballages

VOS EMBALLAGES, VOUS EN ÊTES RESPONSABLE

ivcie

Interregionale Verpakkingscommissie

Commission Interrégionale de l'Emballage

Emballez-vous des produits? Importez-vous des produits emballés? Mettez-vous des emballages de service sur le marché? Dans ce cas, vous êtes probablement **responsable d'emballages**, avec des obligations légales à respecter pour les emballages que vous mettez sur le marché belge. Vous devez notamment recycler **80%** de tous les emballages que vous avez mis sur le marché belge. Vous pouvez faire éventuellement appel à un **organisme agréé** à cet effet.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter **la Commission interrégionale de l'Emballage**, qui est l'administration compétente à ce sujet.

Av. des Arts 10-11 - 1210 Bruxelles • Tél.: +32 (0)2 209 03 60 • Fax: +32 (0)2 209 03 98
info@ivcie.be • www.ivcie.be

L'économie circulaire, une nécessité pour le développement des entreprises

LE GOUVERNEMENT WALLON A DÉCIDÉ D'AMORCER ET DE SOUTENIR UNE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, EN VENANT EN AIDE AUX ENTREPRISES WALLONNES DANS LE CADRE DE CETTE DÉMARCHE.

Article co-rédigé par Catherine PLUNUS (AEI) et Nicolas REGINSTER (NEXT) et Olivier CAPPELLIN (CCE/UWE),

Les initiatives en matière d'économie circulaire fleurissent un peu partout. En 2010, la Fondation Ellen MacArthur (initiative britannique) dédiée au déploiement de l'économie circulaire au niveau mondial voyait le jour, axée sur la création de projets concrets entre ses membres, sur le partage de bonnes pratiques en matière réglementaire et sur une représentation forte au Forum Economique Mondial.

Au cœur des programmes de développement économique

En Europe, en 2013, la France présentait l'institut de l'économie circulaire ayant parmi ses objectifs la fédération d'acteurs et la mutualisation de compétences en économie circulaire. Les Pays-Bas ont développé plusieurs projets ayant pour objectifs d'amorcer la transition vers l'économie circulaire par de l'accompagnement de terrain et de la sensibilisation. Début février, le Grand-Duché du Luxembourg présentait les résultats d'une étude définissant l'économie circulaire comme un impératif compétitif pour le Luxembourg. L'Allemagne dispose, elle, d'un institut d'études scientifiques dédié aux recherches dans le domaine du cradle-to-cradle, lié à l'économie circulaire.

Le gouvernement wallon a, lui aussi, décidé d'amorcer et de soutenir une transition vers l'économie circulaire, en venant en aide aux entreprises wallonnes dans le cadre de cette démarche.

Un accompagnement gratuit pour les entreprises wallonnes : le programme NEXT

En 2012, le programme NEXT a vu le jour. Il est axé sur 3 piliers essentiels au développement de notre industrie dans le domaine de l'économie circulaire : les entreprises, l'enseignement et le réseau international. En 2013, le Gouvernement wallon a décidé, sous l'impulsion du Ministre de l'Economie, de définir le Programme NEXT comme axe de politique industrielle, complémentaire et transversal aux pôles de compétitivité. Il est mis en œuvre par l'une des filiales de la SRIW, B.E. Fin. Au niveau des entreprises, le programme leur propose un coaching spécialisé, via, notamment, des ateliers nommés «Circular Economy Labs».Le but est de stimuler et de détecter des pistes d'économie circulaire pour définir une vision stratégique, soutenir l'entreprise dans sa gestion et sa construction du projet, mobiliser les acteurs essentiels à sa structuration, jusqu'à la réalisation du projet. Des aides financières sont également mobilisables tout au long du travail sur le projet, en plus des compétences offertes par les membres de l'équipe NEXT. Au niveau du réseau international, NEXT a conclu un partenariat avec la Fondation Ellen MacArthur.

Via ce réseau, NEXT est susceptible de détecter les opportunités de partenariat international avec les membres du réseau et propose notamment aux PME et grandes entreprises de participer à des programmes européens du type Horizon 2020. En ce qui concerne l'enseignement, NEXT a défini un certain nombre d'actions à mettre en œuvre. Il a notamment mis ses experts en économie circulaire à disposition d'institutions d'enseignement supérieur (universités et hautes écoles) pour des conférences sur l'économie circulaire au bénéfice des étudiants. Pour mener sa mission à bien, B.E. Fin s'appuie sur l'ensemble du réseau wallon (pôles de compétitivité, clusters, centres de recherches, Wallonie Design, SPW, …).

Action de l'AEI

Complémentairement au programme NEXT, l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) propose un dispositif de sensibilisation et d'accompagnement en économie circulaire des entreprises. Les 7 Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation (CEEI) Wallons ainsi que l'incubateur Wallonia Biotech Coaching (WBC) sont aujourd'hui impliqués dans cette transition du tissu économique wallon vers une économie plus circulaire. Ces acteurs de terrain s'adressent aux TPE, PME mais également aux porteurs de projet. Leur mission consiste principalement à sensibiliser les entreprises et à leur proposer un diagnostic visant à détecter les opportunités relatives à leur core business.

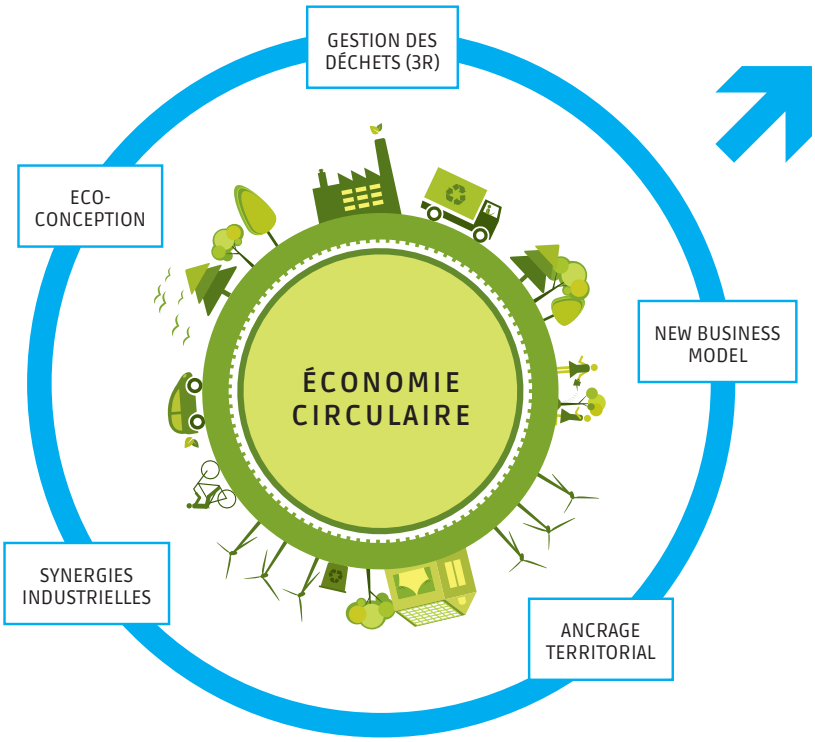

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UN PRINCIPE INTÉGRATEUR

Au sein de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation, l'économie circulaire est envisagée comme un principe intégrateur recouvrant 5 grands principes intimement liés :

- **LES SYNERGIES INDUSTRIELLES** - "*Comment mutualiser ou échanger certains flux avec d'autres entreprises ?*"
- **L'ÉCO-CONCEPTION** - "*Comment réduire les impacts environnementaux durant le processus interne mais également au-delà des murs de mon entreprise en intégrant la question de la performance environnementale dès les premières étapes de réflexion ?*"
- **LA GESTION DES DÉCHETS** - "*Comment réduire ma production de déchets, les réutiliser comme matières premières et enfin, si besoin, les recycler ?*"
- **LES NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES** (tels l'économie de la fonctionnalité) - "*Comment repenser mon offre et initier mes clients à de nouveaux modes de consommation ?*"
- **L'ANCRAGE TERRITORIAL** - "*Comment conforter l'inscription de mon entreprise dans une démarche de développement durable selon une approche intégrant synergie, économie, environnement, social et sociétal ?*"

L'intégration de ces différents principes peut mener à des démarches différentes et complémentaires centrées sur les produits et services de l'entreprise, sur les filières de déchets et sur le territoire où l'entreprise est implantée. Il est important d'aborder ces principes en visant indubitablement des externalités environnementales et sociétales positives mais également et surtout, en recherchant un développement économiquement rentable pour l'entreprise et la société.

Ensemble et de manière complémentaire, NEXT, l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation et les opérateurs de terrain visent à soutenir au mieux cette transition vers l'économie circulaire en sensibilisant et en accompagnant les entreprises, en proposant une expertise ciblée et thématique, en couvrant l'ensemble de la Wallonie grâce à un réseau d'opérateurs proches des entreprises. Un travail de veille, d'échanges et de relations avec l'enseignement est également en cours.

L'économie circulaire, une démarche déjà bien présente en Wallonie

L'économie circulaire n'est pas un concept révolutionnaire. En effet, certaines entreprises ont déjà mis en œuvre des actions qui se rattachent à l'économie circulaire. Il s'agit donc d'aider ces entreprises à les conforter dans leur démarche et à les aider à approfondir leur réflexion.

La plus-value apportée par les dispositifs publics complémentaires résident dans la collaboration et la mise en réseau : maintenir et développer une dynamique d'échange et de partage entre les différents opérateurs de terrain afin de favoriser l'émergence de projets intra et inter-entreprises sur l'ensemble du territoire wallon.

- NEXT (B.E. Fin, SRIW) : 04/221.99.11, nreginster@sriw.be
- Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (Cellule Economie Circulaire) : 04/220.51.02, cpl@as-e.be

Elles l'ont fait !

- Dans une optique de recyclage et de valorisation de gisements de matière inexploitée, l'entreprise REPROCOVER a développé un processus de transformation des déchets de plastique du type thermodurcissable et fibres de verre en une gamme propre de boîtes à câbles et couvercles, passages à niveau, vannes, pots hydrants, et de plaques d'égout notamment. Dans une logique servicielle, l'entreprise complète son business modèle en proposant aux entreprises de lui confier leurs déchets de production ou fin de vie afin de leur retourner, entre autres, sous un produit réutilisable et recyclable. www.reprocover.com
- Mus par une volonté de pérenniser le recours à une main d'œuvre locale et de s'ancrer dans le territoire, LES ATELIERS DU MONCEAU ont cherché à diversifier leurs activités fondées sur l'usage du bois. Ils sont ainsi passés de la pure réparation de palettes en bois, à l'éco-conception d'une gamme propre d'éléments de systèmes constructifs tout en valorisant énergétiquement les résidus issus de la réparation de palettes. Ils sont passés, ce faisant, de 49 à 137 travailleurs. www.dumonceau.be

Des acteurs de terrain pour vous accompagner !

(dans le cadre de la mission coordonnée par l'AEI)

- **Les CEEI Wallons :** BEP à Namur (www.bep.be), Cap Innove à Nivelles (www.capinnove.be), Centre d'Entreprise Héraclès à Charleroi (www.heracles.be), Cide-Socran à Liège (www.cide-socran.be), ID à Tubize (www.innovation-developpement.be), Idelux à Arlon (www.idelux.be) et La Maison de l'Entreprise à Mons (www.lme.be)
- **L'incubateur des sciences du vivant :** WBC (www.wbc-incubator.be)

Agence pour l'Entreprise & l'Innovation

NEXT Vers une Economie Circulaire

B.E.FIN GROUPE SRIW

Symbiose Biomaterials SA

Une start-up prometteuse

ISSUE DU PLAN MARSHALL, ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ MECATECH, SYMBIOSE BIOMATERIALS A POUR OBJECTIF DE COMMERCIALISER LES RÉSULTATS DÉCOULANT DE PROJETS DE RECHERCHE MENÉS AVEC DES ENTREPRISES, CENTRES DE RECHERCHES ET UNIVERSITÉS DANS LE DOMAINE DES NOUVEAUX MATÉRIAUX ET DES TECHNOLOGIES INNOVANTES DE DÉPOLLUTION. LE POTENTIEL D'APPLICATIONS EST IMPORTANT. RESTE À TROUVER LES PARTENAIRES INDUSTRIELS, CE QUI N'EST PAS UNE MINCE AFFAIRE.

par Didier PAQUOT

Symbiose Biomaterials sa est une start-up séduisante à bien des égards. D'abord son objet : "*Cette plateforme d'innovation*, explique Michel Beguin, CEO, *développe des services et des produits basés sur des molécules et phénomènes que l'on trouve dans la nature. Une des voies les plus prometteuses pour notre industrie, et les plus enthousiasmantes d'un point de vue sociétal*". Nous y reviendrons. Ensuite cette start-up est le fruit de plusieurs types de collaborations. D'abord d'une collaboration étroite entre le centre de recherche d'ArcelorMittal (fusionné depuis avec le Centre de Recherche Métallurgique) et l'Université de Liège à travers plusieurs PPP (Partenariats Public Privé) puis d'un projet de Plateforme d'Innovation au sein du pôle de compétitivité MecaTech. "*Un exemple d'une utilisation efficace des outils de soutien mis à la disposition des acteurs wallons*", poursuit Michel Beguin.

Mais l'histoire ne s'arrête pas à des résultats de recherches fructueuses. Plusieurs investisseurs (des sociétés financières publiques – Spinventure (Meusinvest) et Sofipôle –, mais aussi des entreprises comme AGC, Arceo Engineering, Prayon, Mithra, Physiol, et enfin l'ULg) se sont rassemblés pour créer une société destinée à peaufiner les résultats en vue de leur commercialisation. C'est ainsi que «Symbiose Biomaterials» est née en juin 2013. "*Symbiose*, explique encore Michel Beguin, *parce que ces recherches et ces applications ont demandé l'expertise de plusieurs disciplines - biochimie, chimie, biologie, science des matériaux – Et aussi parce qu'on assiste à une symbiose entre des phénomènes naturels et des produits nés des travaux humains*".

Mais venons-en aux activités de Symbiose Biomaterials. Elles sont au nombre de deux grandes familles.

Michaël Alexandre, Project Leader, définit l'objectif du premier groupe de recherches : "*Il consiste à développer de nouveaux produits à partir du biomimétisme moléculaire, en clair on va chercher des molécules dans la nature pour les adapter à d'autres fins*". Essentiellement, ici, le développement de couches antimicrobiennes, anti-odeur, anti-traces de graisse, anti-verdissement, etc. que l'on va appliquer à un support donné (acier, bois, verre, plastique) pour donner à ces supports de nouvelles qualités, fonctions. Les usages dans la vie quotidienne sont très nombreux.

Le deuxième pôle de recherche trouve aussi son origine dans la nature. "*On a par exemple constaté*, raconte Michaël Alexandre, *que des protéines particulières de certains coquillages repéraient et sélectionnaient les substances constitutives de leur nacre. Sur la base de ces observations, Symbiose Biomaterials a développé des peptides qui, liés à un marqueur, peuvent détecter des micropolluants comme les pesticides ou des médicaments rejetés dans l'eau. Ils peuvent aussi capter ces polluants au sein d'unités de dépollution. Ce sont des sortes de cannes à pêche moléculaires qui piègent les polluants dans des filtres*".

Michel BEGUIN
CEO, Symbiose Biomaterials

> SYMBIOSE BIO MATERIALS DÉVELOPPE DES SERVICES ET DES PRODUITS BASÉS SUR DES MOLÉCULES ET PHÉNOMÈNES QUE L'ON TROUVE DANS LA NATURE. UNE DES VOIES LES PLUS PROMETTEUSES POUR NOTRE INDUSTRIE, ET LES PLUS ENTHOUSIASMANTES D'UN POINT DE VUE SOCIÉTAL...

Symbiose Biomaterials est une des premières plateformes d'innovation issues du Plan Marshall.

Quelques exemples de domaines d'activités où ces différents résultats peuvent être appliqués. Dans le domaine médical, on peut songer à des implants, comme les prothèses de genoux ou de hanche ou des implants dentaires qui pourraient être revêtus de couches antibactériennes. On pourra aussi produire des cuisines ou des vitres qui faciliteront le nettoyage des traces de doigt. La dépollution des eaux de rejet (des industries ou collectivités) pourrait être facilitée par l'introduction des peptides ad-hoc.

Maintenant, Symbiose Biomaterials doit convaincre les entreprises d'adopter ses produits. La tâche n'est pas aisée dans le contexte économique actuel. Mais l'équipe de Symbiose Biomaterials y met toute son énergie de conviction. De nombreux prospects existent, Symbiose Biomaterials a confiance dans leur concrétisation.

Symbiose Biomaterials est une des premières plateformes d'innovation issues du Plan Marshall. Sa valeur symbolique est donc importante.

Son succès sera, pour les autorités publiques, une sérieuse source de motivation de poursuivre les politiques de soutien aux pôles de compétitivité et plus généralement à l'innovation technologique. Appel est donc lancé aux entreprises que les produits de Symbiose Biomaterials intéresseraient pour une application concrète dans leurs activités. Il suffit de contacter Michel Beguin (04/242.77.80, michel.beguin@symbiosebiomaterials.be).

Souhaitons à Symbiose Biomaterials bonne chance et plein succès !

«Incidences» met en ligne son site Internet

«Incidences» est une lettre d'information spécialisée dans les aspects économiques, stratégiques et politiques des marchés de l'environnement (marchés de l'eau, des déchets, du traitement des sols...).

Sans la moindre publicité, la Lettre d'info se veut strictement indépendante. Elle fournit tous les mois des informations complètes (analyses, schémas des groupes en présence, veille Moniteur, revue de presse, etc.) qui ont fait sa réputation de sérieux et de rigueur.

Distribuée exclusivement par abonnement et s'adressant aux décideurs, «Incidences» est en général très discrète. Après 22 ans d'activités, «Incidences» vient de mettre en ligne un site Internet, qui lui permettra, sans doute, d'être connue par un plus large public.

www.incidences.be

BeeOdiversity

Sans abeilles, plus de fruits, plus de légumes, plus de diversité alimentaire !

LES ABEILLES SONT RESPONSABLES DE 80% DE LA POLLINISATION DES PLANTES.UN TIERS DE NOTRE ALIMENTATION EST DIRECTEMENT TRIBUTAIRE DE CETTE ACTION DE POLLINISATION !

par Cécile NEVEN

En 2004, Kim Bach Nguyen fonde, avec quatre associés, la société BeeOdiversity. En plaçant des populations d'abeilles dans différentes zones, BeeOdiversity participe activement à la création et à la préservation de la biodiversité et de la diversité alimentaire locale. Par an, une colonie d'abeilles crée et préserve 700 hectares de biodiversité.

L'objectif de la société est de développer de la biodiversité sur une surface correspondant à 10% de la Belgique dès 2015.

Spadel, UCB, Vandeputte, EDF Luminus, et bien d'autres ont déjà conclu un partenariat avec BeeOdiversity. Les ruches sont placées sur les sites et entretenues par BeeOdiversity.

En butinant, les abeilles collectent une multitude de données très utiles pour suivre l'état de l'environnement. Sur base de ces informations, BeeOdiversity établit un tableau de bord de l'environnement. Rien que la capacité de survie des abeilles est un excellent indicateur de la situation générale de l'environnement.

Les partenaires peuvent ainsi mesurer l'impact de leur action, suivre l'évolution des indicateurs, comparer avec d'autres sites et améliorer les mesures prises sur base des résultats obtenus.

Parmi l'ensemble des services proposés, BeeOdiversity permet également aux partenaires de sponsoriser des colonies à élever même s'ils n'ont pas de site pour les accueillir.

Trois questions à Michaël Van Cutsem

1 Le maintien de la biodiversité : une réelle nécessité ?

MVC *La biodiversité procure de nombreux services dits «services écosystémiques» qui bénéficient à l'être humain ainsi qu'aux autres espèces (production d'oxygène, pollinisation, production de biomasse, épuration des eaux, préservation des sols, production d'aliments, etc.). Ils ont une valeur éthique (préservation des espèces), une valeur écologique (qualité de l'eau, régulation du climat, fertilité des sols, etc.), une valeur économique (production de nourriture, médicaments, matières premières, etc.) et une valeur émotionnelle (bien-être, culture, etc.) et sont essentiels à la survie et au bien-être de l'humain.*

La biodiversité dépend également directement des pollinisateurs et d'une bonne fécondation des différentes espèces végétales qui constituent la base de la chaîne alimentaire.

UNE COLONIE D'ABEILLES EN CHIFFRES :

- 50.000 abeilles.
- Plus de 4 milliards de fleurs pollinisées par an.
- 1.300 tonnes de pommes, 800.000 kg de poires, 182.000 kg de cerises par an.

L'abeille est un des principaux acteurs de ce processus, dont la biodiversité et la diversité alimentaire sont en grande partie le résultat.

Au niveau alimentaire, 30% de l'alimentation humaine et 84% des espèces cultivées dépendent directement des pollinisateurs, ce qui représente approximativement 153 milliards d'euros par an.

Pourtant, la biodiversité est gravement menacée. Les scientifiques estiment ainsi que 20% des 55.000 espèces recensées en Belgique auront disparu d'ici 2025. Cette perte pourrait s'accroître jusqu'à 50% en 2050. Il est donc temps d'agir !

2 Quel avantage pour l'entreprise ?

MVC *Le fait de préserver les pollinisateurs et la biodiversité tout en proposant un outil de veille environnemental innovant présente de multiples incitants pour les entreprises.*

30% DE L'ALIMENTATION HUMAINE ET 84% DES ESPÈCES CULTIVÉES DÉPENDENT DIRECTEMENT DES POLLINISATEURS, CE QUI REPRÉSENTE ± 153 MILLIARDS D'EUROS PAR AN.

Il y a des avantages pour :

- *les secteurs dont les produits/services sont directement ou indirectement liés à l'environnement (secteur alimentaire, gestion de l'eau et des ressources naturelles, audit environnemental, dépollution, secteur pharmaceutique,…) ;*
- *les secteurs qui ont un impact sur l'environnement et des contraintes qui y sont liées (immobilier, énergie, urbanisme, industries polluantes,…)*
- *les entreprises implantées sur un site qui requiert un entretien coûteux (tonte). Nous proposons des solutions alternatives moins coûteuses et positives pour l'environnement ;*
- *les entreprises qui souhaitent s'engager dans la préservation de l'environnement.*

Nos projets sont conçus de telle sorte à engendrer directement ou indirectement un retour économique positif pour le client. Nous proposons en outre de nombreux services/produits visant à impliquer le personnel et à communiquer sur le projet ainsi que sur son impact positif.

3 Quelles sont les conditions requises (espace, temps…) ?

MVC *Il suffit d'avoir un espace en toiture ou sur le site. Ensuite, vous ne devez plus vous occuper de quoi que ce soit. BEEODIVERSITY gère l'ensemble des aspects opérationnels du projet tout en proposant au personnel d'y participer/assister en cas d'intérêt.* ■

www.beeodiversity.com

Développer la biodiversité en entreprise ? Le Réseau Nature de Natagora propose des plans de gestion, des inventaires, des sentiers Nature..

Natagora est une association de protection de la nature active en Wallonie et à Bruxelles qui a pour objectif d'enrayer la dégradation de la biodiversité et reconstituer un bon état général de la nature, en équilibre avec les activités humaines.

Une des stratégies de Natagora pour atteindre son objectif est le développement d'un réseau d'espaces où la nature est prioritaire. Cela se concrétise notamment via le **«Réseau nature»**. Dans ce cas, il s'agit d'un terrain (un jardin, une prairie…) que l'occupant gère afin de laisser une place à la nature grâce à une charte qui encadre sa démarche, un site Internet où il trouve des conseils et échange des expériences… et un label qui authentifie son action en reconnaissant ses efforts.

Une cinquantaine d'entreprises ont déjà fait appel au réseau, notamment pour la réalisation d'un sentier Nature. Pascal Hauteclair, Coordinateur du réseau Nature Natagora, explique : "*La biodiversité, pour préserver sa richesse a besoin d'espace. Des îlots de nature isolés les uns des autres ne permettent pas un véritable brassage des individus et une réelle circulation des espèces. Le Réseau Nature de Natagora vise précisément à éviter cette situation en créant un «maillage vert», en reliant les zones de biodiversité entre elles*".

www.reseau-nature.be

L'économie circulaire

Une opportunité pour les entreprises wallonnes ?

DEPUIS SA SÉDENTARISATION, L'HOMME A DÉVELOPPÉ UN MODÈLE ÉCONOMIQUE QUI MET L'ACCENT SUR L'EXTRACTION ET LA PONCTION DE MATIÈRES PREMIÈRES POUR LA FABRICATION DE PRODUITS, LA CONSOMMATION ET AU FINAL LA CRÉATION DE DÉCHETS. L'AUGMENTATION DE LA DEMANDE ET DES BESOINS ÉNERGÉTIQUES DESSINENT LES CONTRAINTES D'UN MONDE À BOUT DE SOUFFLE EN CE QUI CONCERNE LA DISPONIBILITÉ ET L'ACCÈS AUX MATIÈRES PREMIÈRES. CE MODÈLE IMPLIQUE UNE PRESSION CROISSANTE SUR LES INDUSTRIES, TANT TRADITIONNELLES QU'INNOVATRICES. IL EST À PRÉVOIR QUE CETTE CONCURRENCE NE VA FAIRE QU'AUGMENTER ET, EN CONSÉQUENCE, SE RÉPERCUTER SUR LES COÛTS DE PRODUCTION. TOUTEFOIS, SUITE À CETTE PRESSION CROISSANTE, DES OPPORTUNITÉS À LA FOIS ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES SE PRÉSENTENT POUR OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES ET REDÉFINIR LES PRODUITS ET SERVICES AUTREMENT. C'EST DANS CE CONTEXTE QUE LE GOUVERNEMENT WALLON A COMMENCÉ À PRENDRE DES MESURES VISANT À ORIENTER LA CROISSANCE INDUSTRIELLE ET LA COMPÉTITIVITÉ VERS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

par Joachim THIEREN, Senior Consultant, EY

L'économie circulaire, de quoi s'agit-il ?

Le modèle économique linéaire traditionnel «d'extraire/prendre, fabriquer, disposer» s'appuie sur la disponibilité de grandes quantités de ressources et d'énergie facilement accessibles, ce qui correspond de moins en moins à la réalité dans laquelle il opère aujourd'hui. Par conséquent, il est de la plus haute importance de revoir la chose en profondeur.

Le modèle appelé «économie circulaire» couvre plusieurs concepts dans son application. Ses fondements visent à inciter les acteurs économiques et les autorités publiques à repenser les mécanismes classiques de production et de consommation de biens et services afin de satisfaire les besoins des générations futures.

Son objectif est donc de responsabiliser les acteurs économiques et les autorités publiques à la finitude des ressources en favorisant tant la croissance locale que globale.

Dorénavant, plusieurs niveaux d'actions sont possibles et chacun a son rôle à jouer ou des opportunités à saisir.

Se concentrer uniquement sur l'efficacité soulage à court terme mais ne résout nullement les défis industriels structurels posés à long terme. Néanmoins, l'efficacité aide à réduire les consommations d'énergie d'origine fossile et à optimiser les ressources consommées par unité de production permettant ainsi de réduire les coûts de production pour les entreprises.

Chaque initiative (efforts de réutilisation et de recyclage des déchets de production et de consommation, redéfinition des produits et de leurs emballages, énergies renouvelables, etc.) compte et peut, suivant l'objectif recherché, créer davantage de valeur ajoutée pour les entreprises et les régions.

Ainsi une coopération ciblée entre les autorités publiques et les industries est nécessaire afin de réaliser le développement de marchés circulaires durables, de saisir les opportunités et d'atténuer les risques économiques, environnementaux et sociaux qui découlent du «statu quo».

Le développement et l'intégration d'instruments économiques régionaux en concertation avec les entreprises et autres acteurs économiques (en conformité avec le cadre européen) pourrait engendrer un changement bénéfique du tissu économique et industriel en Wallonie.

Une étude effectuée en 2013 par EY auprès de plusieurs secteurs industriels (grandes entreprises et PME) en France a démontré que des gains considérables (optimisation de coûts de production et réutilisation de matières premières) peuvent être réalisés à court terme.

CHAQUE INITIATIVE COMPTE ET PEUT, SUIVANT L'OBJECTIF RECHERCHÉ, CRÉER DAVANTAGE DE VALEUR AJOUTÉE POUR LES ENTREPRISES ET LES RÉGIONS.

Chaque entreprise dispose d'opportunités d'améliorer la gestion de ses ressources et de réaliser une meilleure performance (voir graphe ci-contre).

La transition en vaut la peine

Le passage aux modèles économiques (plus) circulaires aide à relever les défis actuels et futurs et garantit un avenir prometteur pour nos économies sur le court et le long terme.

Toutefois, la transition vers une économie plus circulaire exige des analyses, des réflexions et des décisions tout au long de la chaîne de valeur.

Les entreprises qui souhaitent emprunter cette voie peuvent se faire accompagner par des experts qui les aideront à analyser, quantifier et évaluer les contraintes, à réduire les coûts des ressources et à saisir les opportunités d'amélioration de la chaîne de production ainsi qu'à implémenter les changements nécessaires pour y arriver. Depuis 20 ans, l'équipe d'EY Belgique a développé une expertise unique dans le développement de systèmes de chaînes logistiques inversées sur le plan industriel ainsi que dans l'assistance au développement de politiques et instruments économiques pour les autorités publiques. ■

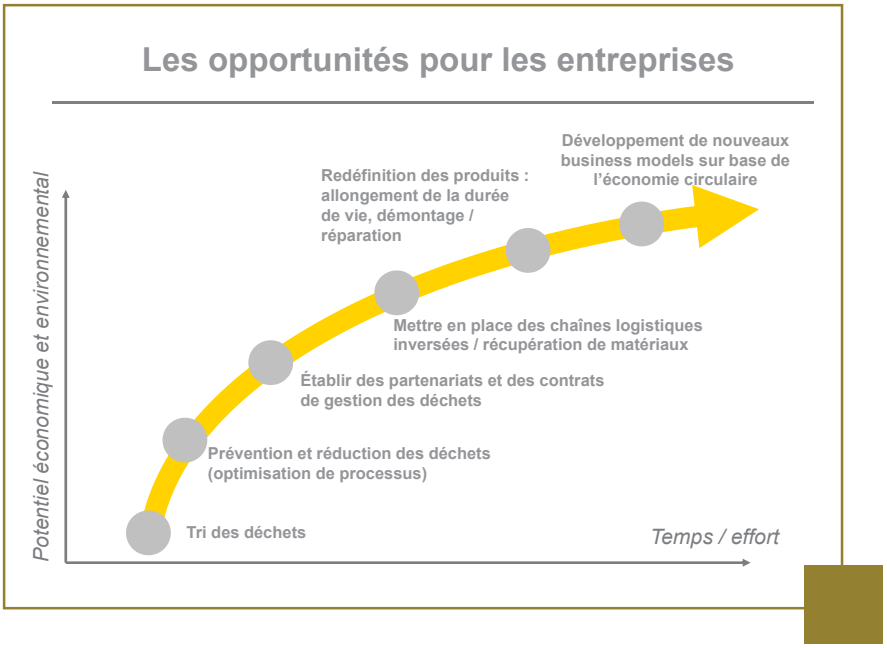

Si vous souhaitez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à contacter **Christoph VANDERSTRICHT, Associé EY** (christoph.vanderstricht@be.ey.com) ou **Kurt WELLENS, Directeur EY** (kurt.wellens@be.ey.com) ou surfez sur notre site www.ey.com/be/cass

EY
Building a better working world

Conjoncture

Un redémarrage fastidieux !

POUR SON 26E POINT CONJONCTUREL, LE DÉPARTEMENT ECONOMIQUE DE L'UWE ENREGISTRE UN REGAIN D'OPTIMISME. POUR QUE CELUI-CI SE TRADUISE DANS DES CHIFFRES À LA HAUSSE, IL FAUDRAIT QUE LA REPRISE AIT UN PEU PLUS DE CONSISTANCE. ON EST EN TOUT CAS BIEN LOIN D'UNE PERSPECTIVE DE REPRISE ÉCONOMIQUE FLAMBOYANTE : L'HORIZON SE DÉBOUCHE, MAIS LA PRUDENCE RESTE DE MISE.

par Yves-Etienne MASSART

C'est un premier signe positif qui ne trompe pas : sur base de l'enquête réalisée auprès des entrepreneurs wallons, les indicateurs sont dans l'ensemble plutôt bien orientés. Pour Didier Paquot, "*On peut dire que ça va mieux, c'est un fait : la situation macroéconomique de la Wallonie s'est améliorée par rapport au point conjoncturel de l'automne 2014. Mais que cette reprise est fastidieuse !*" Résultat : on ne peut pas exclure les scénarios de 2010 et 2013 en forme de pétards mouillés...

En effet, les tendances, certes positives, restent très faibles et fragiles. La forte baisse du prix de l'énergie constitue certainement un atout supplémentaire pour la compétitivité. Et celle de l'euro devrait avoir un effet positif sur l'activité des entreprises wallonnes actives à l'international, principalement pour leurs exportations hors Europe évidemment. Avec 80% des entreprises wallonnes qui exportent, c'est loin d'être insignifiant !

Et puis, l'annonce récente par la BCE d'une politique monétaire plus expansionniste devrait évidemment soutenir la croissance. A elle seule, elle ne devrait cependant pas apporter toutes les réponses aux défis auxquels est confrontée l'économie wallonne. Dans ce contexte, les entrepreneurs wallons affichent donc un optimisme prudent.

Vincent Reuter veut voir une éclaircie se dessiner : "*Avec un euro très bas par rapport au dollar, un coût de l'énergie en chute spectaculaire (que l'on parle des prix pétroliers ou du coût de l'énergie de manière générale), une hausse de la confiance des consommateurs wallons et un accès au crédit plus facile pour les entreprises, il y a là tous les ingrédients pour une reprise de la croissance. Si elle ne repart pas dans de telles conditions, ce serait grave et il faudrait alors se demander ce qu'il faut faire*". Les résultats de l'enquête UWE menée auprès des chefs d'entreprise wallons ont nourri cette analyse, ils confortent les perspectives de reprise d'activité notamment au second semestre, accompagnée d'un rebond des exportations et de la consommation privée. Ceci dit, plusieurs éléments incitent à la vigilance.

Bouleversements

La donne économique mondiale semble s'être aujourd'hui inversée : les États-Unis connaissent une réelle renaissance économique tandis que les économies émergentes vivent une période difficile de ralentissement (Russie, Brésil) ou d'ajustement (Inde, Chine).

À l'intérieur de la Zone Euro, de loin le premier client de la Wallonie, la situation est également contrastée et la donne a également changé.

D'un côté, plusieurs pays autrefois en grande difficulté semblent aujourd'hui se redresser (Espagne, Portugal, Irlande et même jusqu'à récemment la Grèce !), grâce à la mise en chantier de réformes structurelles importantes. Par contre, les principaux pays d'exportation de la Wallonie, que sont l'Allemagne et la France, ont tous deux connu une année 2014 difficile. Ceci dit, la confiance semble y revenir, certes timidement en France, mais de manière plus accélérée en Allemagne.

Deux éléments, d'une importance cruciale pour le développement économique de la Wallonie, sont cependant à relever : le changement de politique monétaire de la BCE et la chute vertigineuse des prix de l'énergie. L'assouplissement de la politique monétaire de la BCE, au travers de la mise en place d'un important assouplissement quantitatif, bénéficiera globalement à l'économie régionale en maintenant les taux d'intérêt au plancher et en permettant une importante dépréciation de l'euro.

D'autre part, la baisse du prix de l'énergie est évidemment une bonne nouvelle pour une large majorité d'entreprises wallonnes, car cela permet de diminuer directement leurs charges. Le constat vaut bien évidemment aussi pour les entreprises d'autres régions ou pays de la zone euro, qui profitent également de ces effets positifs.

Didier PAQUOT
Directeur du Département économique, UWE

“

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ENCORE TROP INCERTAIN CONDUIT DE NOMBREUSES ENTREPRISES WALLONNES À REPOUSSER LEURS PROJETS D'INVESTISSEMENT. OR, CE TYPE D'INVESTISSEMENT DU SECTEUR PRIVÉ EST CLAIREMENT UNE DES CLÉS DE LA REPRISE EN WALLONIE !

	2010	2011	2012	2013	2014	Prévision 2015
Monde	5,4%	4,1%	3,4%	3,3%	3,3%	3,9%
Wallonie	3,1%	0,2%	-0,2%	0,3%	0,6%(e)	1,1%
Belgique	2,5%	1,6%	0,1%	0,3%	1,0%	1,5%
États-Unis	2,5%	1,6%	2,3%	2,2 %	2,4%	3,1%
Zone Euro	2,0%	1,7%	-0,7%	-0,4%	0,9%	1,5%
UE-28	2,0%	1,8%	-0,4%	0,1%	1,3%	1,7%

(e) Estimation

Tableau de synthèse des prévisions (taux de croissance du PIB réel)

C'est donc essentiellement via les exportations au-delà des frontières européennes que les entreprises pourront aller chercher de la croissance.

Demande interne limitée

Sur le marché intérieur, seule une nette amélioration de la confiance des consommateurs est à épingler. Ces derniers devraient être bien seuls à soutenir la demande intérieure, car les autres acteurs économiques régionaux n'envisagent pas encore une franche amélioration de leurs perspectives.

La construction, par exemple, se situe encore bien loin de son niveau d'activité d'avant-crise. De même, et comme le révèle toujours l'enquête conjoncturelle de l'UWE, les investissements des entreprises ne devraient connaître qu'une progression très limitée dans les prochains mois. La faute à un contexte économique encore trop incertain, qui conduit de nombreuses entreprises wallonnes à repousser leurs projets d'investissement. "*Or, ce type d'investissement du secteur privé est clairement une des clés de la reprise en Wallonie !*" De leur côté, les Gouvernements (wallon et belge) ne devraient pas stimuler la demande interne par la dépense publique, leur marge de manœuvre étant limitée par la nécessité de retourner à l'équilibre budgétaire. Autant d'arguments qui plaident pour la prudence sur la reprise en cours.

Croissance modeste ?

Compte tenu de tous ces éléments, l'Union Wallonne des Entreprises table aujourd'hui sur un taux de croissance de 1,1% en 2015 pour l'économie wallonne, inférieur aux niveaux belge et européen, prévu tous deux à 1,5%. Cet écart s'explique essentiellement par un marché du travail grippé et peu réactif.

Selon l'enquête UWE, les entreprises wallonnes n'ont donc encore que peu de raisons de relancer massivement les embauches, mais elles ne devraient pas non plus réduire leur demande de main-d'œuvre.

En définitive, la demande de travail devrait rester stable, voire en très légère progression au cours des six prochains mois en Wallonie, mais pas de quoi faire baisser drastiquement le niveau du chômage structurel dans la région. Un taux qui reste élevé malgré une difficulté constante et toujours aussi paradoxale de trouver du personnel qualifié pour de nombreux emplois disponibles.

Cette difficulté des entreprises à recruter, couplée à un manque de réactivité du marché du travail par rapport à la reprise, a pour conséquence de freiner la croissance.

Autant de handicaps typiquement wallons qui s'ajoutent à des coûts salariaux toujours trop élevés par rapport aux régions voisines et concurrentes. ■

Le «Point Conjoncturel» de l'UWE paraît deux fois par an, en mars et octobre. Il synthétise les dernières évolutions conjoncturelles de l'économie wallonne, replacées dans le contexte international. Des données statistiques confrontées au terrain, puisqu'elles sont étayées par une enquête conjoncturelle menée auprès des entreprises wallonnes. Le «Point Conjoncturel» (12 pages) est disponible en version papier sur simple demande (010/47.19.44) en version électronique (PDF) sur **www.uwe.be/publications.**

Lambda-X

Investir pour traverser les crises !

LAMBDA-X ACCUEILLAIT LA CONFÉRENCE DE PRESSE DE PRÉSENTATION DE LA DERNIÈRE ÉTUDE CONJONCTURELLE DE L'UWE. L'OCCASION POUR CETTE ENTREPRISE NIVELLOISE DE METTRE EN AVANT LES ATOUTS QUI LUI PERMETTENT DE TRAVERSER LA CRISE, OU PLUTÔT LES CRISES. UN EXEMPLE CONCRET DE RÉUSSITE, QUI ILLUSTRE CERTAINS CONSTATS POSÉS PAR LE POINT CONJONCTUREL DE MARS 2015. ■ par Yves-Etienne MASSART

A l'origine, Lambda-X est née dans le giron de l'ULB, au sein même de son laboratoire de microgravité. Sa fondation remonte à 1996 et six ans plus tard, l'entreprise s'émancipe complètement : depuis 2002, elle s'est en effet muée en société anonyme dotée d'un actionnariat 100% privé et exclusivement belge.

Mais il n'y a pas qu'en termes de forme juridique que l'entreprise a évolué. Au départ de l'activité d'un laboratoire universitaire, l'entreprise a depuis lors révélé un incroyable potentiel industriel et commercial.

Au point d'afficher aujourd'hui une croissance à deux chiffres : 2014 s'est clôturé sur une hausse de l'activité de 25%, essentiellement à l'exportation puisque seuls 30% du chiffre d'affaires sont réalisés directement sur le marché belge !

Et 2015 laisse entrevoir des perspectives de croissance assez semblables.

La recette : une diversification réussie grâce à un transfert interne de technologies. Le core business de l'ancienne spin-off ne pèse aujourd'hui plus qu'un quart de l'activité, mais il reste le principal moteur d'idées pour innover dans les autres métiers, marchés et secteurs.

Le spatial reste une formidable vitrine et donne de sérieux gages de crédibilité : des premiers contrats avec l'Agence Spatiale Européenne et le Centre national d'Etudes Spatiales Français, Lambda-X est aujourd'hui passée à la fourniture de technologies pour de nombreux satellites et même pour la Station Spatiale Internationale.

L'entreprise est donc entrée au fur et à mesure dans un cercle vertueux : au départ d'un business model basé sur une expertise très pointue, notamment dans le spatial, elle a pu ensuite développer et fabriquer ses propres équipements, ce qui lui a permis de générer de nouvelles capacités : la gestion de projets R&D et la fabrication de prototypes et modèle de vol. Une étape qui lui en a ouvert d'autres pour le secteur industriel, grâce à des transferts de technologie internes : disposer d'un réservoir de capacités pour répondre aux questions de l'industrie, que ce soit pour le développement, le prototypage ou encore la fabrication en petites séries.

Du spatial, Lambda-X a donc aujourd'hui étendu ses activités notamment vers l'industrie et l'ophtalmologie. Son cœur de métier est resté le même : conception, production, qualification et industrialisation d'instruments optiques et de métrologie.

Parmi ses clients, on retrouve bien évidemment les acteurs du secteur aérien et spatial, mais également le secteur industriel, les biotechnologies encore un secteur de pointe comme celui lié aux activités très sensibles de défense. Beaucoup plus concret pour le consommateur lambda, l'ophtalmologie, secteur avec lequel l'entreprise nivelloise travaille sur les lentilles de contact et verres de lunettes dont elle vérifie la qualité et la performance.

Cette capacité d'innovation et ces transferts de technologies sont d'ailleurs au cœur des futurs projets de développement de la société, car elle n'en manque pas dans ses cartons.

A l'origine de ces nouvelles applications de la technologie d'origine, la volonté de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. La réflexion sur la diversification était déjà bien entamée lorsque survint l'explosion, en février 2003, de la navette Columbia. L'impact sur les activités de tout le secteur spatial est immédiat, on assiste alors partout à un ralentissement des activités et Lambda-X n'y échappe pas. Le tempo de la diversification des marchés est donc accéléré, les investissements dans la R&D et la technologie boostés, avec pour objectif de traverser la crise.

> DU SPATIAL, LAMBDA-X A AUJOURD'HUI ÉTENDU SES ACTIVITÉS, NOTAMMENT VERS L'INDUSTRIE ET L'OPHTALMOLOGIE, MAIS SON CŒUR DE MÉTIER EST RESTÉ LE MÊME : CONCEPTION, PRODUCTION, QUALIFICATION ET INDUSTRIALISATION D'INSTRUMENTS OPTIQUES ET DE MÉTROLOGIE.

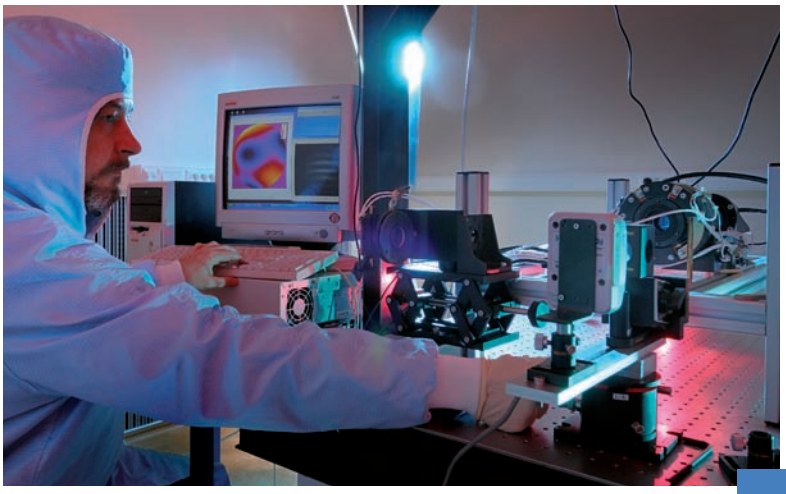

La PME nivelloise attaque donc le marché de l'ophtalmologie avec sa propre gamme de produits. Rapidement, elle convainc les ténors du secteur, au point d'être aujourd'hui leader mondial en matière de contrôle des lentilles intraoculaires, c'est-à-dire des lentilles à insérer dans l'œil. Une technologie utilisée notamment pour le traitement des cataractes.

Cinq ans plus tard, la crise de 2008 offre un curieux retournement : le développement du matériel ophtalmique enregistre des ralentissements alors que, fort de programmes de longue durée, l'activité spatiale maintient le cap. L'entreprise décide à la même époque de réinternaliser la distribution de ses produits et se dote donc de nouveaux atouts pour ses futurs projets de développement.

A la veille d'inaugurer les nouveaux bâtiments dans lesquels elle a déjà pris ses quartiers, Lambda-X travaille actuellement au renforcement de ses équipes. L'entreprise emploie déjà 25 personnes et recrute régulièrement. Même si elle n'est plus stricto sensu une startup, elle en a gardé un des ADN, la mentalité. Deux fonctions d'ingénieurs y sont actuellement à pourvoir. Polyvalence et compétences techniques sont des atouts précieux, tout comme la capacité de se fondre dans une structure restée très flexible. ■

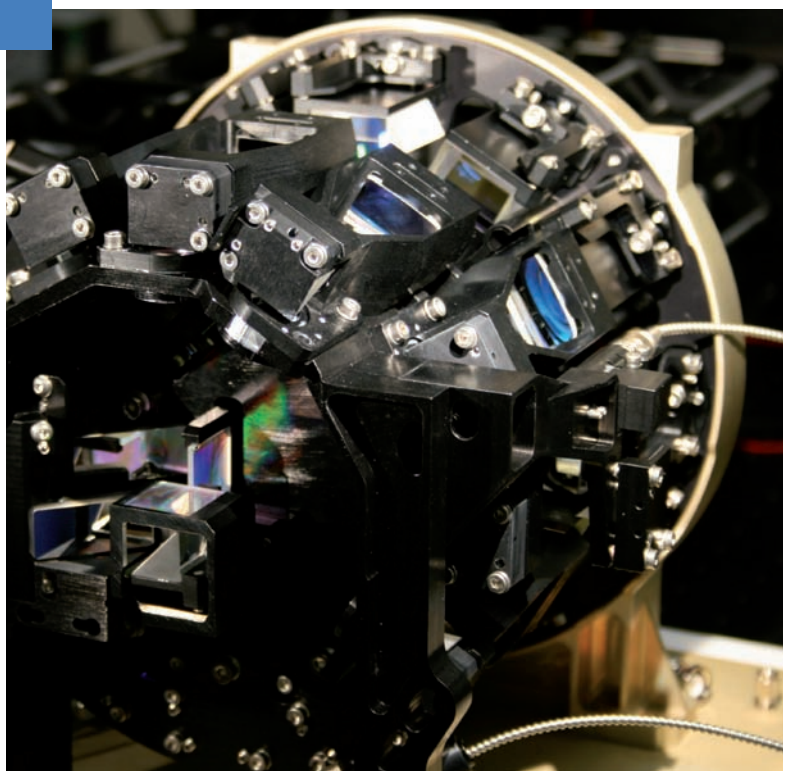

DSI
Le spécialiste du radiotraçage

DEPUIS 15 ANS, LA SOCIÉTÉ TOURNAISIENNE DÉVELOPPE DES TECHNOLOGIES INNOVANTES QUI AIDENT LES ENTREPRISES À OPTIMISER LEURS MOTEURS ET À CONCEVOIR DES LUBRIFIANTS PLUS PERFORMANTS. ESSENTIELLEMENT ACTIVE DANS LE SECTEUR AUTOMOBILE, ELLE VIENT DE S'OUVRIR LES PORTES DU SECTEUR AÉRONAUTIQUE GRÂCE À SA PARTICIPATION À UN PROJET DE RECHERCHE EUROPÉEN.

par Isabelle TREUTTENS

Installée dans le zoning de Tournai-Ouest, la société DSI (Delta Services Industriels) a mis au point des technologies innovantes qu'elle met au service de l'industrie automobile et pétrolière. Grâce à l'utilisation de radiotraceurs, elle analyse, en temps réel, la consommation en huile des moteurs, la quantité d'air en suspension dans l'huile, la quantité de carburant qui migre vers l'huile ou encore l'usure des pièces mécaniques d'un moteur. Ces technologies brevetées font de DSI le leader mondial en la matière.

Moins de rejets pour moins de pollution

Ces batteries de tests sont réalisées en interne sur les différents bancs d'essais développés par la société, ou directement chez ses clients à qui elle vend des équipements de mesure. Jusqu'à présent, DSI s'est essentiellement concentrée sur le secteur automobile. Ses clients sont notamment Renault, Peugeot, Skoda, Jaguar, Volvo, ainsi que les groupes pétroliers Total, Shell et Castrol. Mais grâce à sa participation au projet de recherche Lubsep, financé dans le cadre du programme européen Clean Sky, elle vient de mettre un pied dans le secteur aéronautique. Clôturé fin février, ce projet visait la réduction de la consommation en huile des moteurs d'avions.

"*Les règlementations dans l'aéronautique sont très contraignantes et ce qui fait notre intérêt, c'est le seuil de sensibilité et la précision de nos mesures*, explique Thierry Delvigne, fondateur de la société qui emploie aujourd'hui 20 personnes. *Actuellement, un moteur d'avion rejette plusieurs centaines de grammes d'huile par heure car il est difficile de séparer l'huile des gaz rejetés au niveau du circuit de lubrification. L'objectif du projet était de réduire significativement ces rejets et il fallait pouvoir mesurer précisément la faible quantité d'huile résiduelle présente dans les rejets, de l'ordre du gramme par heure. Plus récemment, nous avons transformé l'un de nos bancs d'essais pour tester d'autres composants de groupes de lubrifications dans des conditions proches du réel*".

Des synergies très fortes avec l'ULB

Membre du Pôle Mecatech, la société tournaisienne a participé à plusieurs projets de recherche financés par la Wallonie. "*Nous sommes une société high tech et si nous voulons rester leader, nous avons besoin de faire de la R&D*", poursuit Thierry Delvigne. Mais c'est la première fois qu'elle prenait part à un projet européen.

"*C'est le NCP Wallonie qui nous a mis en contact avec le Professeur M. Hendrickx de l'ULB, qui a coordonné le projet. Nous avons développé des synergies fortes avec l'ULB. Ils sont experts dans le développement de systèmes mécaniques et nous dans la mesure. Nos compétences sont complémentaires. C'est pourquoi nous envisageons de participer ensemble à l'un des prochains appels Clean Sky*".

Outre ces synergies avec l'université, ce projet européen a également permis à la société tournaisienne de faire connaître ses services au secteur aéronautique. "*Jusqu'à présent, nous y étions très peu actifs, mais il représente un important potentiel pour nous. Aujourd'hui, nous travaillons avec Techspace Aéro. DSI est le leader mondial du radiotraçage dans le secteur automobile et espère le devenir également dans le secteur aéronautique !*"

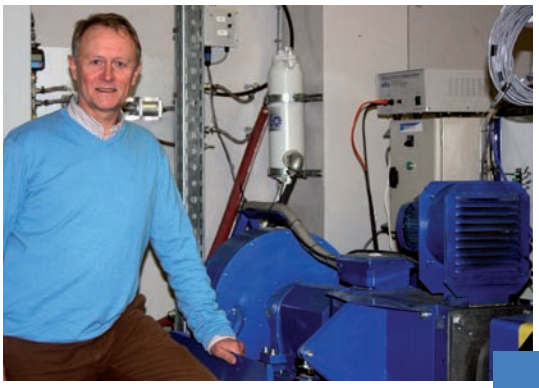

DSI (Delta Services Industriels) a mis au point des technologies innovantes qu'elle met au service de l'industrie automobile et pétrolière.

Thierry DELVIGNE
Directeur Général, DSI

“

NOUS AVONS DÉVELOPPÉ DES SYNERGIES FORTES AVEC L'ULB. NOS COMPÉTENCES SONT COMPLÉMENTAIRES. C'EST POURQUOI NOUS ENVISAGEONS DE PARTICIPER ENSEMBLE À L'UN DES PROCHAINS APPELS CLEAN SKY.

Le NCP Wallonie : partenaire de vos ambitions européennes

Le NCP (National Contact Point) est votre partenaire privilégié pour toute participation à un projet de recherche européen. Il vous conseille, vous oriente et vous offre une aide personnalisée pour mener à bien votre projet et pour décrocher des financements auprès de la Commission européenne.

Il s'adresse aux entreprises, universités, centres de recherche, organismes publics et associations situés en Wallonie. Grâce à son expertise, les sociétés qui bénéficient de son soutien ont un taux de réussite deux fois plus élevé que les autres.

Alors, n'hésitez plus et contactez-le pour augmenter vos chances de succès !

010/48.50.39 - www.ncpwallonie.be

ncp WALLONIE

Petites entreprises, indépendants, artisans, professions libérales, commerçants

Votre crédit à portée de main

Vous dirigez une petite entreprise ou vous êtes indépendant ?
Votre banque est prête à vous financer, mais pas seule ?

La SOCAMUT est là pour vous aider :

- Elle garantit automatiquement 75% du montant prêté par la banque (maximum 25.000 €) ;
- **ET** vous accorde, si vous le souhaitez, un crédit supplémentaire de la moitié du prêt bancaire (maximum 12.500 €).

Par ce dispositif original, vous obtenez rapidement et sans démarches complexes un financement pouvant aller jusqu'à 37.500 €.

FEDER
UNION EUROPÉENNE
Wallonie
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR.

Infos : **www.socamut.be**
04/237.07.70 - info@socamut.be

Socamut Groupe Sowalfin

[pagedup.be]

Les associations d'entreprises : ces patrons qui collaborent

Olivier MERCHE
Président

Le CEFER passe à la vitesse supérieure

LES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES : ACTEURS ESSENTIELS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA WALLONIE, LES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES SONT ENCORE TROP PEU CONNUES AUJOURD'HUI. VIA CETTE RUBRIQUE, LA CELLULE «PARCS D'ACTIVITÉ DURABLES» DE L'UWE SOUHAITE LEUR AMENER UNE PLUS GRANDE VISIBILITÉ. FOCUS SUR L'UNE D'ENTRE ELLES.

par Gaëlle HERMANS, CPAD

Tout comme Rome, le Club des Entreprises de Fernelmont (CEFER) ne s'est pas construit en un jour. Les entrepreneurs qui se sont petit à petit appropriés cette initiative, initiée par le Bureau Economique de la Province de Namur (BEP) et l'Agence de Développement Local (ADL), n'ont pas voulu brûler les étapes. Ces pourquoi ils ont voulu prendre leur temps pour monter une association d'entreprises aux objectifs cohérents et ambitieux. Cependant depuis fin 2014, le CEFER a enclenché la vitesse supérieure et développe aujourd'hui des projets à la vitesse grand V.

Votre association en trois mots ?
"Ensemble valorisons notre région"

Première étape

Depuis sa création, le leitmotiv du club des entreprises de Fernelmont est "*Tous ensemble pour faire changer les choses*". C'est pourquoi la première priorité a toujours été de développer des projets qui permettent de créer des synergies sociales et humaines. Le CEFER est un lieu où les entreprises peuvent faire connaissance avec leurs voisines, entretenir des rapports conviviaux et partager leurs problèmes. A cette fin, de nombreuses rencontres et réunions sont organisées tout au long de l'année.

Une des formules originales développées par le club est le «Midi-Mini-Conférence». Ce sont des séances d'information qui se veulent rapides, conviviales et instructives. Elles permettent d'aborder en un minimum de temps un sujet qui concerne tous les entrepreneurs tout en échangeant autour d'un sandwich. Le dernier en date a abordé le thème de la communication en entreprise.

Deuxième étape

En novembre 2014, le CEFER qui regroupe des entrepreneurs du parc d'activité de Noville les bois, ainsi que tous les acteurs économiques de l'entité de Fernelmont et d'Eghezée, a changé de forme. De simple association de fait, le groupement est ainsi devenu une ASBL à part entière. Ce qui permet de soutenir des projets de plus grandes envergures (voir ci-après) et d'asseoir la crédibilité de l'association auprès des différents stakeholders. Le club ainsi formalisé est aujourd'hui toujours soutenu par la commune et le BEP mais reste totalement apolitique et indépendant dans son organisation.

Le contact de l'ASBL avec ses membres est, quant à lui, assuré de manière régulière grâce à un infoflash électronique mais aussi une présence de plus en plus active sur Facebook & LinkedIn.

Ce dont manque votre association ?
"Disponibilité des membres, aide administrative, gestion interactive de notre site"

Province de Namur

Créé en 2011

35 membres

www.cefer.be

Troisième étape

Si le CEFER s'est créé c'est également pour mener des projets collectifs qui auront des retombées positives pour les utilisateurs et les entreprises du parc.

Ces dernières années, par son action, le club a par exemple permis la résolution de problèmes de connexion internet dans le parc, a développé une plateforme emploi sur son site internet ou a plus récemment été moteur de la création d'une navette de bus qui relie la gare de Namur et le parc d'activité économique.

La navette Mobi-ParcS 2 s'inspire fortement de l'expérience développée dans les parcs d'activité économique de Créalys et d'Ecolys en collaboration avec l'association d'entreprises Idéalys, le BEP et le TEC Namur (voir l'article à ce sujet en page 38).

La mise en place de cette navette version 2 est exemplaire puisqu'entre les premières discussions à son sujet et l'inauguration de la ligne début 2015 seulement quelques mois se sont écoulés. L'implication des différents partenaires mais surtout le dynamisme du CEFER y sont bien évidemment pour beaucoup.

En 2015 et pour les années à venir, le club s'emploiera donc à assurer la viabilité de cette navette, que beaucoup d'autres parcs d'activité envient, et développera également de nouveaux projets.

Le CEFER reviendra notamment déjà en juin avec un projet plus social développé en partenariat avec la Croix-Rouge de Belgique, l'UWE et d'autres associations d'entreprises wallonnes.

Plus d'informations à ce sujet suivront dans les prochains numéros de «Dynam!sme». ■

CEFER
Club d'entreprises de Fernelmont

CPAD
Cellule Parcs d'Activité Durables
Union Wallonne des Entreprises

CELLULE «PARCS D'ACTIVITÉ DURABLES» DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES

010/47.19.43 - www.environnement-entreprise.be
(onglet «Parcs d'Activité Durables»)

Les Brèves de la Qualité

Sachez remettre en question votre fonctionnement !

IL EST IMPORTANT DE DISPOSER DE TOUTES LES BONNES CLÉS POUR QUE LE QUOTIDIEN DE VOTRE ENTREPRISE SOIT AU CŒUR DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, SANS CESSER DE SE SITUER DANS UNE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE, SUR LE CHEMIN DE L'EXCELLENCE...

par Stéphanie DUBOIS, Collaboratrice Communication MWQ

©MWQ

QualiGuide® 2015 - Guide pratique du management de la Qualité

Cette nouvelle édition consacre une démarche lancée, il y a maintenant quinze ans, et qui a engendré une dynamique forte au service de la Wallonie. Vous y découvrirez une mine d'informations, sources de conseils affinés par l'expérience qui pourront vous être utiles pour une gestion optimale de votre organisation.

Le chapitre consacré aux «*Normes, référentiels et spécificités*» propose un focus spécial sur des actualités liées, entre autres, aux nouvelles versions de l'ISO 9001 et ISO 14001, au Management du risque, à la Sécurité informatique...
Le chapitre «*Mettre en œuvre concrètement la démarche*» présente un article sur l'expérience pilote de la «Déclaration de Services à l'Usager» ainsi que sur la nouvelle dynamique des «Clubs Qualité» mise en place par le MWQ. Les chapitres «*Mobilisation pour l'Excellence*» et «*RSE, Développement durable et Innovation*» présentent des témoignages et des retours d'expériences dans différents domaines d'activités sans oublier des outils Qualité qui peuvent vous aider dans la mise en place de votre démarche.

Le QualiGuide® est doté d'un carnet d'adresses utiles comprenant les acteurs et les aides en Wallonie en matière de : Qualité, Consultance, Emploi, Formation, Environnement et Energie ainsi qu'une rubrique consacrée aux formations, complétée par un carnet d'adresses reprenant les certificateurs de systèmes et le réseau des membres du MWQ.

Réservez votre exemplaire dès aujourd'hui ! info@mwq.be

LES CHIFFRES !

162 Organisations sont certifiées ISO 14001 en Wallonie : 11 organismes en province de Luxembourg, 9 en province de Namur, 28 en Brabant wallon, 50 en Hainaut et 64 en province de Liège.

27 Organisations sont enregistrées EMAS en Wallonie : 1 organisme en province de Luxembourg, 7 en province de Namur, 7 en Brabant wallon, 7 en Hainaut et 5 en province de Liège.

Ces chiffres sont issus du «Baromètre Qualité» (mises à jour régulières), sur base de données fournies par treize organismes certificateurs accrédités. Voir www.mwq.be, onglet «Baromètre Qualité».

L'ISO complète sa gamme sur la gestion de l'énergie

Ce qui est bon pour l'environnement est souvent bon pour l'économie. L'efficacité énergétique en est un parfait exemple. Avec trois nouvelles normes ISO qui complètent la gamme sur la gestion de l'énergie, les entreprises sont bien équipées pour améliorer encore leur performance énergétique !

Réduction des coûts et amélioration de l'efficacité font partie des critères que recherchent les organismes – sans distinction de taille ou de statut – en se dotant d'un Système de Management de l'énergie. On parle alors d'amélioration de la performance énergétique.

Trois nouvelles normes ISO dans ce domaine offrent des conseils et des outils plus spécifiques pour les y aider :

- **ISO 50004:2014 :** «*Systèmes de Management de l'énergie – Lignes directrices pour la mise en œuvre, la maintenance et l'amélioration d'un système de management de l'énergie*».
- **ISO 50006:2014 :** «*Systèmes de Management de l'énergie – Mesurage de la performance énergétique à l'aide des performances énergétiques de référence (PER) et d'indicateurs de performance énergétique (IPÉ) – Principes généraux et lignes directrices*».
- **ISO 50015:2014 :** «*Systèmes de Management de l'énergie – Mesure et Vérification de la performance énergétique des organismes – Principes généraux et recommandations*».

Ces nouvelles normes viennent s'ajouter à la norme ISO 50001 pour la mise en place d'un Système de Management de l'énergie et à l'ISO 50002, qui spécifie les exigences pour la mise en œuvre d'un audit énergétique. ■

En savoir plus : NBN (Bureau de Normalisation) : www.nbn.be

Source : *www.iso.org*

OUTIL

Enjeu «environnement», objectif «zéro papier» !

Réduire l'usage du papier au sein de votre entreprise est un enjeu environnemental qui s'inscrit dans une logique de Développement Durable et rentable !

Le phénomène de la «dématérialisation», qui consiste à réduire progressivement mais sensiblement l'usage du papier dans notre vie professionnelle, est bien en marche. L'accès à l'information via internet et les échanges faciles et immédiats via le mail et les réseaux sociaux, y contribue grandement depuis une petite décennie. La mise en place d'un système complet de dématérialisation représente, dans un premier temps, un investissement en : matériel, fonctionnalités et organisation.

Cependant, les économies engendrées sont presque immédiates et entrainent automatiquement une réduction de certaines dépenses : les coûts du papier, des impressions, de l'encre, d'envois par la poste ou de déplacements, des compilations manuelles nécessaires pour une étude...

Au final, le «zéro papier» est un enjeu pour l'environnement qui s'impose à toutes les entreprises, car le Développement Durable est un objectif désormais incontournable pour toute activité économique.

MOUVEMENT WALLON POUR LA QUALITÉ

Parc CREALYS - @trium, 2 rue Camille Hubert 5032 ISNES
081/63.49.09 – info@mwq.be - www.mwq.be

Mouvement Wallon pour la Qualité asbl

Vous souhaitez toucher plus de 8.000 top décideurs du gratin de l'économie belge et membres de l'UWE ?

Dynam!sme est le magazine wallon qu'il vous faut, c'est le seul média B2B des décideurs d'entreprises depuis plus de 20 ans !

Contactez sans plus tarder la régie publicitaire afin d'obtenir les différentes formules possibles pour placer une annonce dans Dynam!sme, dans l'UWE-news et sur le site www.uwe.be

CONTACT : CAROLE MAWET
DIRECT +32 81 40 91 59 - **GSM** +32 497 22 44 45
carole.mawet@expansion.be - www.dynamismewallon.be

MICE (Meeting Incentive Congress Event)

Découvrir le Hainaut

DÉCOUVRIR LE HAINAUT, C'EST TRAVERSER L'HISTOIRE ET RENCONTRER LES TÉMOINS D'UN PASSÉ RICHE ET TUMULTUEUX. MAIS LE HAINAUT EST AUSSI LE CŒUR DE LA CULTURE WALLONNE GRÂCE À MONS 2015, CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE. C'EST ENFIN UNE RÉGION OÙ L'ON AIME SAVOURER, SE POSER, CRÉER ET INNOVER ! PASSIONNANT, DIVERSIFIÉ ET CONVIVIAL, LE HAINAUT EST LE HOTSPOT RÊVÉ POUR L'ORGANISATION DE VOS ÉVÈNEMENTS.

Airspace

Mons, une ville en métamorphose

Mons, est une ville au patrimoine remarquable, pétrie par l'histoire et façonnée par l'activité de l'homme depuis des millénaires. Parallèlement à ses activités de Capitale européenne de la Culture en 2015, Mons développe une série de projets majeurs qui favoriseront le développement et le rayonnement de la ville. Pointons plus particulièrement la nouvelle gare, le nouveau Centre de Congrès et le futur Congres Mons Hotel.

Charleroi, ville de congrès

Située aux portes de la capitale européenne, Charleroi s'impose comme le pôle principal du tourisme d'affaires en Hainaut. Cette ancienne cité minière devenue première ville de Wallonie dispose d'un aéroport et d'un réseau routier performant adaptés à ceux qui courent après le temps. Charleroi jouit également de nombreuses infrastructures originales et performantes pour accueillir vos événements et congrès et bénéficie d'une offre hôtelière étoffée et de qualité à proximité de l'aéroport ou en centre-ville.

Quelques idées originales pour vos événements

LE BAM, VOTRE ÉVÉNEMENT AU MUSÉE

065/40.53.07 | polemuseal@ville.mons.be

Proposez à vos collègues, employés ou partenaires un moment de détente enrichissant dans un cadre unique et exclusif. Découvrez une exposition du BAM dans le cadre de Mons 2015 et profitez d'une salle de réunion équipée en matériel de projection et d'un espace ouvert vers l'extérieur pour vos réceptions.

AIRPSACE

071/91.91.00 | events@airspace.be

Expérimentez le simulateur de chute libre de l'AIRSPACE ! Airspace est l'endroit idéal pour permettre à vos collaborateurs de repousser leurs limites et vivre une expérience inoubliable : réalisez le rêve le plus ancien ! A une vitesse de 310 km/h, dans un espace en verre, venez voler !

CHARLEROI ADVENTURE[1], À LA RECHERCHE DE L'INCONNU

0494/98.26.43 | info@charleroiadventure.com

Visitez la ville industrielle la plus incroyable d'Europe en compagnie de Nicolas Buissart. Cet artiste Carolo atypique vous fera découvrir la ville à travers son regard. Suivez le pour un safari urbain et découvrez l'endroit où la mère de Magritte s'est suicidée, la maison de Raymond La Science (de la bande à Bonnot), le métro fantôme, grimpez au sommet d'un terril et visitez une authentique usine désaffectée. Charleroi adventure vous fera découvrir les mystères de la plus intéressante région post-industrielle d'Europe.

Canal du Centre ©HCT Carpentier

AQUAGOLF

071/30.21.13 | info@aquagolf.be

Pratiquez le golf au plus grand Aqua Golf d'Europe dans le cadre exceptionnel des Lacs de l'Eau d'Heure. Les golfeurs professionnels trouveront des défis à leur mesure et les amateurs prendront plaisir à pratiquer le golf de façon inédite et complètement fun !

SEGWAY HAINAUT

0495/20.54.68 | dcexpertise@gmail.com

Que diriez-vous de partir à la découverte d'une ville médiévale à bord d'un segway ? Grâce à Segway Hainaut, vous vous baladerez dans la magnifique ville de Thuin. Son beffroi classé à l'UNECO, ses jardins suspendus mais aussi son musée du Tram vous feront passer un moment inoubliable. ■

Le soutien gratuit et professionnel pour l'organisation de votre évènement

Hainaut Meetings & Events est à votre service pour toute information relative à l'organisation de vos évènements professionnels et au tourisme d'affaires dans la province de Hainaut. Nous avons acquis une connaissance précise de l'offre disponible et pouvons agir en tant que lien privilégié entre votre entreprise et les prestataires hainuyers. Nous vous proposons une aide professionnelle, efficace et totalement gratuite.

N'ATTENDEZ PLUS ET PRENEZ CONTACT AVEC HAINAUT MEETINGS & EVENTS POUR LA MISE SUR PIED DE VOS RÉUNIONS, SÉMINAIRES OU INCENTIVES : WWW.MEETINGSANDEVENTS.BE

(1) IMPORTANT : La Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut décline toutes responsabilités concernant Charleroi Adventure. Ce Parcours alternatif est réalisé hors de tout cadre légal.

La Wallonie,
pourquoi chercher plus loin ?
www.meeting-tourismewallonie.be

Feel inspired

Wallonia.be
COMMISSARIAT
GÉNÉRAL AU TOURISME

square

Faire reprendre ses huiles usagées par un collecteur agréé, ça roule !

Une seule goutte d'huile usagée peut polluer 1.000 litres d'eau. C'est pourquoi, en tant qu'utilisateur professionnel d'huile, vous avez l'obligation de faire reprendre vos huiles usagées par un collecteur agréé. Encore faut-il y satisfaire de manière adéquate. En effet : les seules procédures de collecte qui permettent de recycler vos huiles en respectant l'environnement, sont celles de l'OWD, du BEL et de l'OVAM. Par exemple, il ne faut pas mêler vos huiles à d'autres déchets, car cela complique sérieusement le recyclage. La collecte de vos huiles usagées est également avantageuse pour votre portefeuille. Les petites quantités collectées vous donnent en effet droit, sous certaines conditions, à des compensations forfaitaires. Et ça, c'est toujours bon pour lubrifier les affaires !

VALORLUB

D'ABORD LUBRIFIER, PUIS RECYCLER

Vous trouverez les collecteurs homologués par Valorlub sur www.valorlub.be

Valorlub est une initiative du secteur privé avec le soutien des trois régions.